

Délibération n°14/2019

**MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES 2019-2020**

Membres en exercice : 41

Membres présents : 20

Membres représentés : 13

Vu le code de l'éducation ;

**LES MEMBRES DE LA COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE  
DU CONSEIL ACADEMIQUE  
APPROUVENT PAR 26 VOIX POUR, 1 VOIX CONTRE ET 6 ABSTENTIONS (33 VOTANTS)  
LES MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES 2019-2020 TELLES QU'ANNEXÉES.**

Pour le président de Sorbonne Université  
et par délégation,



Marie-Céline DANIEL

Vice-présidente de la Commission de la  
Formation et de la vie universitaire

## **Modalités de contrôle de connaissances spécifiques des capacités de médecine 2019 - 2020**

### **CAPACITE D'ALLERGOLOGIE (Responsable : Pr Jocelyn Just)**

La durée de l'enseignement s'étend sur 2 ans.

#### **1) L'examen probatoire :**

Un examen probatoire est obligatoire, sauf formation particulière de l'étudiant, laissé à l'appréciation du Directeur de capacité. La moyenne de 10/20 est obligatoire cet examen est précédé d'un entretien avec le directeur de capacité appréciant notamment les motivations et les possibilités réelles d'effectuer les stages pratiques. Seuls les étudiants qui ont eu la moyenne et qui correspondent aux critères demandés lors de l'entretien, sont autorisés à s'inscrire en 1ère année.

#### **2) Modalités de validation des enseignements**

##### **1ère année**

Un examen local est obligatoire, sauf formation particulière de l'étudiant, laissé à l'appréciation du Directeur de capacité. **Cet** examen est organisé par le Directeur de capacité de chaque faculté.

Pour la faculté Pierre et Marie Curie, il comporte 4 questions écrites. La note de 10/20 est nécessaire pour être autorisé à s'inscrire en 2ème année. Il n'y a qu'une session.

##### **2ème année**

Examen national

Un examen national est organisé par la Faculté de Médecine Sorbonne Université avec l'accord de l'ensemble des directeurs de capacité d'allergologie de France. Le jury est composé d'un président, désigné par le Collège des Enseignants de la Capacité d'Allergologie et de 14 correcteurs tirés au sort parmi 48 enseignants de rang A ou B (3 enseignants par faculté ayant une capacité d'allergologie).

Cet examen comporte 7 questions (une d'une heure et 6 de 30 minutes) tirées au sort dans chacun des 7 grands chapitres pré-établis

(1-immunologie-allergénicité, 2-pharmacologie-thérapeutique-pathologie médicamenteuses, 3-technologie, 4-allergologie générale - épidémiologie et environnement, 5-dermatologie, 6-pneumologie, 7-spécialités).

Chaque question est corrigée par 2 membres du jury (double correction), chacun d'entre eux adressant directement à la faculté Saint-Antoine ses notes, sans que l'autre n'en ait connaissance. La note finale pour chaque question est la moyenne des 2 notes.

**Après délibération du jury**, la note exigée pour réussir est de 80/160.

Examen local

Les étudiants ayant eu la moyenne doivent ensuite passer au niveau de leur faculté respective un examen local, dont les modalités d'organisation et la date sont de la responsabilité exclusive du directeur de capacité, à la faculté de Médecine Sorbonne Université sous forme d'un mémoire (noté sur 40 points). Pour réussir définitivement à la capacité, il faut donc avoir en tout : 100/200.

#### **3) Modalités de validation des stages**

Pour l'ensemble des facultés : Les stages pratiques sont obligatoires et correspondent à 52 demi-journées réparties sur 2 ans. Elles sont organisées par le Directeur de capacité de chaque faculté. Seuls les étudiants ayant effectué correctement leurs stages pratiques sont autorisés à se présenter à l'examen national de capacité d'allergologie (liste adressée par chaque directeur de capacité adressée Faculté de Médecine Sorbonne Université).

Pour la capacité de Sorbonne Université, chaque étudiant doit effectuer 4 stages aux cours de ses 2 ans de cursus : pneumologie générale, dermatologie générale, allergologie pédiatrique, allergologie générale. Lorsque l'étudiant est déjà titulaire d'un DES de spécialité (pneumologie, dermatologie ou pédiatrie), le stage correspondant est remplacé par un stage en allergologie générale ou en allergologie pédiatrique. Durant le stage d'allergologie pédiatrique, tous les étudiants sont tenus de participer à une réunion hebdomadaire de 4 heures de présentation et de discussion d'observations cliniques organisée par le Directeur de capacité.

La validation des stages est basée sur la participation active et sur l'appréciation du chef de service (du stage pratique) et sur la participation active aux réunions de présentation d'observations.

## **CAPACITE D'EVALUATION ET TRAITEMENT DE LA DOULEUR (Responsable : Françoise LAROCHE)**

La durée de l'enseignement s'étend sur 2 ans. Il comprend 172 heures de cours théoriques et 30 journées de stages pratiques obligatoires. Le contrôle des connaissances comporte :

1) **Un examen probatoire**, qui a lieu après l'enseignement de préparation, en octobre. Il portera sur les connaissances de base déjà enseignées au cours du deuxième cycle des études médicales et sur les données anatomiques, physiologiques et cliniques correspondant à 21 heures de cours.

Il a lieu sous forme d'un examen anonyme de 3h comportant 6 questions (modules d'anatomie, physiologie, pharmacologie et psychologie)

Il faut obtenir la moyenne totale pour l'inscription en 1<sup>ère</sup> année.

Après réussite au probatoire, l'étudiant entre dans un cycle de 2 ans.

### **2) Modalités de validation des enseignements :**

#### **a – L'examen de fin de 1<sup>ère</sup> année**

Il sera **écrit**, anonyme, d'une durée de trois heures. Il comportera six questions portant sur le programme des sciences fondamentales et sur le programme clinique de psychologie-psychiatrie traité en première année.

Cet examen portera sur les modules de connaissances fondamentales. La réussite à cet examen (note moyenne supérieure ou égale à 10) conditionne le passage en deuxième année. Seuls sont admis à un examen écrit de rattrapage les étudiants ayant obtenu une note entre 8 et 10/20 à l'examen écrit initial. En cas d'échec à cet examen de rattrapage, l'étudiant n'est pas autorisé à poursuivre l'enseignement de la Capacité.

#### **b - L'examen de fin de deuxième année**

Il sera **écrit**, anonyme, d'une durée de trois heures, comportant six questions portant sur l'ensemble du programme clinique et thérapeutique dont trois cas cliniques. Le jury sera local mais il existera une double correction (par tirage au sort), effectuée par une autre Université organisant l'Enseignement de la Capacité d'Evaluation et de Traitement de la Douleur. Les deux correcteurs établissent ensemble la grille de correction.

Dans le cas d'une faible dispersion des notes, la note finale sera la moyenne arithmétique des deux notes obtenues. Dans le cas d'un écart supérieur à 3 points, la copie sera revue par les deux correcteurs, voire par un troisième si nécessaire. En cas de note inférieure à 10, un oral de rattrapage est organisé pour les candidats ayant obtenu une note entre 9 et 10 (jury de deux correcteurs). La réussite à l'examen écrit ou après oral de rattrapage conditionne le passage à l'examen oral.

► **oral obligatoire** : il vérifie l'acquisition pratique des connaissances cliniques et thérapeutiques par une mise en situation clinique du candidat.

► Les stages d'une durée de 30 journées temps plein sont à effectuer avant l'examen de fin de 2<sup>ème</sup> année pour valider l'examen.

## **CAPACITE DE GERONTOLOGIE (Responsable : Pr. Joël BELMIN)**

### **1) – Examen probatoire préalable à l'inscription**

Examen écrit anonyme, nécessité d'avoir une note supérieure ou égale à 10/20. (Possibilités de dispense par le coordonnateur selon l'expérience professionnelle)

### **2) – Validation des modules de 1<sup>ère</sup> année**

Examen écrit anonyme, une note par module, nécessité d'avoir une note supérieure ou égale à **10/20** pour chaque module.

Une session de rattrapage est organisée en **septembre** – nécessité d'avoir validé au moins 2 modules sur 4 pour s'inscrire en 2<sup>ème</sup> année

### **3) - Validation des modules de 2<sup>ème</sup> année**

Examen écrit anonyme, une note par module, nécessité d'avoir une note supérieure ou égale à 10/20 pour chaque module

Une session de rattrapage est organisée en septembre – nécessité d'avoir validé la totalité des modules de 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> année pour l'obtention du diplôme.

### **4) - Mémoires de fin de 2<sup>ème</sup> année**

Une session de soutenance du mémoire devant un jury, sera organisée au mois de juin. Les manuscrits devront avoir été adressés au coordonnateur **2** semaines avant la soutenance.

Pour les candidats n'ayant pas achevé leur mémoire en mai-juin, une deuxième session sera organisée avant la fin de l'année.

Dans des cas exceptionnels et sur autorisation préalable du coordonnateur l'étudiant peut être amené à soutenir son mémoire l'année suivant la validation des enseignements théoriques de 2<sup>ème</sup> année. Il devra dans ce cas reprendre une inscription universitaire.

Le jury peut accepter ou refuser un mémoire. Les refus doivent être motivés.

Le mémoire doit être relié ou broché.

### **5) - Validation des stages pratiques**

Les stages ont une durée totale d'un minimum de 70 demi-journées dans des services de soins (aigus, de SSR et de SLD) et dans des organismes et structures traitant quotidiennement les problèmes gériatriques divers. Les stages pratiques hospitaliers et extrahospitaliers sont validés par le coordonnateur à n'importe quel moment de l'année universitaire au vu des attestations des maîtres de stage.

Dans des cas exceptionnels et sur autorisation préalable du coordonnateur un étudiant peut être amené à effectuer et valider son stage l'année suivant la validation des enseignements théoriques de 2<sup>ème</sup> année. Il devra dans ce cas évidemment reprendre une inscription universitaire.

L'obtention du diplôme nécessite obligatoirement la validation de chacun des modules d'enseignement théorique de 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> année, l'acceptation du mémoire de fin de 2<sup>ème</sup> année, et la validation des stages hospitaliers et extrahospitaliers.

### **6) – Inscription**

Le nombre total d'inscription ne doit pas excéder 4 en tout (sauf cas très exceptionnel).

**Après les 4 ans maximum d'inscription, pas de possibilité de s'inscrire à la Capacité de Gériatrie dans l'une des 3 autres Facultés : Paris V - VII - XII.**

## **CAPACITE MEDECINE ET BIOLOGIE DU SPORT (Responsable : Pr. Stéphane HATEM)**

### ***Fusionnée avec Bobigny et Reims – Contrôle des connaissances commun aux 3 universités***

La capacité se déroule sur une année, au cours de laquelle tous les modules et stages peuvent être acquis. Le doublement est possible, mais l'ensemble des modules doit être acquis sur 2 années consécutives maximum.

### **Examen probatoire préalable à l'inscription (conformément aux dispositions de l'article 4 de l'arrêté du 29 avril 1988 relatif à la réglementation et liste des capacités de médecine)**

#### **L'examen probatoire :**

L'examen écrit se déroule à l'issue de la première semaine de cours organisée à Bobigny. Le programme de cet examen probatoire porte sur l'ensemble des cours de la semaine.

L'examen probatoire est validé si le candidat obtient une note supérieure  $\geq 10/20$ .

Cet examen probatoire est complété par un entretien avec un des enseignants de la capacité.

La validation des enseignements nécessite de valider chacun des 6 modules lors d'un examen écrit suivi d'un examen oral.

Deux sessions sont organisées pour chacune des deux parties :

- La première session en mai – juin.
- La deuxième session en septembre – octobre.

#### **Examen écrit :**

Il comprend une épreuve de 30 minutes notée sur 20 pour chaque module.

Les candidats sont admis à l'oral pour les modules dans lesquels ils ont obtenu une note  $\geq 7/20$ .

Les modules dans lesquels le candidat a obtenu une note  $< 7/20$  peuvent être repassés à l'écrit de la 2<sup>ème</sup> session.

#### **Examen oral :**

Une note sur 20 est attribuée au candidat dans chaque module qu'il est autorisé à présenter à l'oral.

Pour valider un module le candidat doit obtenir une note  $\geq 20/40$  à l'addition des notes de l'écrit et de l'oral du module (moyenne  $\geq 10/20$ ). Dans le cas contraire, il peut représenter le module en 2<sup>ème</sup> session. Il peut alors conserver sa note d'écrit de la 1<sup>ère</sup> session si celle-ci est  $\geq 10/20$ .

Pour valider l'ensemble de la Capacité, le candidat doit valider chaque module, et valider les 40 demi-journées de stages (cf ci-dessous).

En cas de non-validation de la Capacité lors de la première inscription dans le diplôme, une deuxième inscription est autorisée. Le candidat conserve alors pendant une année le bénéfice de ses notes  $\geq 10/20$  (Modules entièrement validés, ou bien note de l'examen écrit  $\geq 10/20$ . Les notes d'oral ne sont pas conservées pour les modules non validés.)

### Modalités de contrôle de connaissances - Diplôme d'études spécialisées - 2019-2020

#### Le 3ème cycle des études médicales est régi par les textes suivants:

Ancien Régime (AR) : décret du 16/01/2004 relatif à l'organisation du 3ème cycle des études médicales

Nouveau Régime (NR) : décret du 25/11/2016 relatif à l'organisation du 3ème cycle des études de médecine et arrêté du 12 avril 2017 portant organisation du 3ème cycle des études de médecine (nouveau régime)

#### Modalités de contrôle des connaissances des Diplômes d'Études Spécialisées

La validation des D.E.S repose sur :

la validation des enseignements pratiques : 6 à 12 semestres de stages hospitaliers selon la spécialité choisie et conformément aux maquettes de spécialités définies à l'échelle nationale;

et sur la validation des épreuves sanctionnant l'enseignement théorique, selon les modalités propres à chaque DES, définies à l'échelle du coordonnateur local. Sont soumises au vote les modalités de contrôle de connaissances théoriques des D.E.S relevant de la Faculté de médecine Sorbonne Université (tableau ci-dessous) en conformité avec les maquettes de spécialités définies à l'échelle nationale

	Coordonnateur local (UFR de rattachement: Médecine SU)	Durée des études	Présence aux enseignements	Notations lors des enseignements	Mémoire	Actes techniques	Carnet de stage	Entretien Chef de Service	Validation Jury
<b>Disciplines chirurgicales</b>									
D.E.S de Chirurgie Générale orientation viscérale	Pr. Pierre BALLADUR	5 ans	OUI	NON	Article co-signé	OUI	NON	Validation écrite portant sur 4 items	Oui Epreuve de dossiers et mémoire
D.E.S de Chirurgie Viscérale et Digestive (NR)	Pr Pierre BALLADUR	6 ans	OUI	NON	Article	OUI	OUI	Oui,	Oui, épreuves de dossiers; vérification des cours sur la Plateforme Nationale des Disciplines
D.E.S de Neurochirurgie (AR))	Pr. Michel KALAMARIDES	5 ans	OUI	NON	OUI	Cahier opératoire	OUI	OUI pour validation de stage	Présentation orale d'un mémoire
D.E.S de Neurochirurgie (NR)	Pr Michel KALAMARIDES	6 ans	OUI	NON	OUI	Cahier opératoire	OUI	OUI pour validation de stage	Présentation orale et écrite d'un mémoire Epreuve de dossier Respect de la maquette du D.E.S
D.E.S d'Ophthalmologie (AR)	Pr. Vincent BORDERIE	5 ans	OUI	NON	OUI - en 4ème ou 5ème année	OUI (évaluation par les responsables de stage)	OUI	Oui (+ entretien avec tuteur	Oui : épreuve de QCM en DES 1, 2 et 3, présentation du mémoire en DES 5, réussite de l'examen européen (EBO) ou bien examen régional en DES 5
D.E.S d'Ophthalmologie (NR)	Pr. Vincent BORDERIE	6 ans	OUI	NON	OUI - en 5ème ou 6ème année	OUI (évaluation par les responsables de stage)	OUI	Oui (+ entretien avec tuteur	Oui : épreuve de QCM en DES 1, 2 et 3, présentation du mémoire en DES 5, réussite de l'examen européen (EBO) ou bien examen régional en DES 5
D.E.S Oto-Rhino-Laryncologie et chirurgie cervico faciale (AR)	Pr Sophie PERIE	5 ans	Oui, modules tous les 2 ans.	Chaque module avec examen	Oui, avec article en vue d'une soumission, soumis, sous presse ou accepté si possible au moins 1 an avant la thèse. Présentation écrite et orale avant jury du bureau du DES région.	Oui	Non	Oui, à la fin de chaque stage.	Oui, conformément à la maquette

D.E.S OTO-Rhino-Laryngologie - Chirurgie Cervico-faciale (NR)	Pr. Sophie PERIE	6 ans	Oui, modules tous les 2 ans.	Chaque module avec examen	Oui, avec article en vue d'une soumission, soumis, sous presse ou accepté, <u>après le soutenance de la thèse</u> , Présentation écrite et orale devant jury du bureau du DES région.	Oui	Non	Oui, à la fin de chaque stage.	Oui, conformément à la maquette
D.E.S Urologie (NR)	Pr. Morgan ROUPRET	6 ans	OUI	NON	Article en 1er auteur publié / accepté	OUI	OUI	OUI	Oui épreuve de dossiers + présentation article + avis du tuteur pédagogique pour le cursus et des CDS d'urologie Jury comprend 4 PU-PH
<b>Disciplines médicales</b>									
D.E.S d'Allergologie (NR)	Pr Jocelyn JUST	4 ans	OUI	OUI	NON	OUI sur le carnet de stage	OUI	OUI	Oui, avis du tuteur pédagogique sur la présence aux séminaires présentiels, validation e-learning, validation stage avec gestes techniques
D.E.S Cardiologie et Maladies Vasculaires (AR)	Pr . Gérard HELFT	4 ans	OUI	NON	OUI	NON	OUI	OUI	Oui Respect de la maquette Présentation écrite et orale du mémoire
DES Médecine Cardiovasculaire (NR)	Pr . Gérard HELFT	4 à 6 ans (selon choix des options)	OUI	NON	OUI	NON	OUI	OUI	Oui Respect de la maquette Présentation écrite et orale du mémoire
D.E.S de Gériatrie (NR)	Pr. Jacques BODDAERT & Eric PAUTAS	4 ans	OUI	NON	NON	OUI (e-carnet)	OUI	OUI	Oui: analyse des stages et du respect de la maquette; vérification des enseignements validés, de la réalisation d'une communication en congrès et d'un staff durant le parcours; description du projet professionnel
D.E.S : Maladies Infectieuses et tropicales (NR)	Pr Karin LACOMBE	5 ans	OUI Présence obligatoire à tous les modules	NON	OUI, basé sur 1 article cosigné	NON	OUI	Validation écrite, commentée de chaque stage	Respect de la maquette + présentation d'un cas clinique, article, ou communication (orale ou affichée) + entretien Jury
D.E.S de Médecine d'Urgence (NR)	Pr Pierre HAUSFATER	4 ans	OUI	NON	NON	Oui, sur e-carnet	OUI	Oui pour validation de stage	Oui, comportant présence aux séminaires présentiels, validation e-learning, validation stage, gestes techniques, examen national sur plateforme SIDE et entretien individuel
D.E.S de Médecine Intensive et Réanimation (NR)	Pr. Alain COMBES	5 ans	OUI	NON	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI Respect de la maquette Présentation écrite et orale du mémoire
D.E.S Oncologie médicale (AR)	Pr . Joseph GLIGOROV	5 ans	OUI	NON	NON	OUI (e-carnet)	e-carnet	NON Entretien avec responsable de terrain de stage	oui avec une composante e-learning, une composante cours présentiels, une composante séminaires nationaux, le carnet de stage, examen européen ESMO (European Society of Medical oncology)

D.E.S Oncologie (NR)	Pr . Joseph GLIGOROV	5 ans	OUI	NON	NON	OUI (e-carnet)	e-carnet	NON Entretien avec responsable de terrain de stage	oui avec une composante e-learning, une composante cours présentiels, une composante séminaires nationaux, le carnet de stage, examen européen ESMO (European Society of Medical oncology)
----------------------	----------------------	-------	-----	-----	-----	----------------	----------	--	--

#### **Modalités de contrôle de connaissances des Diplômes d'Etudes Spécialisées Complémentaires**

**DESC de Groupe 1 : Ils nécessitent la validation de 2 stages de 6 mois en cours d'internat et de 2 stages post-internat et la réussite aux épreuves théoriques (tableau ci-dessous)**

	Coordonnateur local (UFR de rattachement: Médecine SU)	Durée des études	Présence aux enseignements	Notations lors des enseignements	Mémoire	Actes techniques	Carnet de stage	Entretien Chef de Service	Validation Jury
D.E.S.C Neuropathologie	Pr DUYCKAERTS	2 ans	OUI	NON	OUI	Formation pratique dans laboratoires validants	NON	OUI	Examen écrit, examen pratique (lecture de préparation histopathologiques mémoire note de stage)
D.E.S.C Cancérologie	Pr J-P LOTZ	2 ans	OUI	NON	NON	NON	NON	OUI	Respect maquette Entretien jury Composition du jury 2 à 3 PUPH et 1 ou 2 PH Confirmation de suivi des modules entretien 15 à 20 minutes
D.E.S.C Pathologies infectieuses et tropicales	Pr Eric CAUMES & Pr Karine LACOMBE	2 ans	Oui : présence obligatoire à tous les modules	NON	Oui : basé sur 1 article cosigné	NON	Carnet de stage	Validation écrite, commentée de chaque stage	Respect de la maquette + présentation d'un cas clinique, article, ou communication (orale ou affichée) + entretien Jury
D.E.S.C Fœtopathologie	Pr COULOMB	2 ans	OUI	NON	NON	OUI	NON	Oui pour validation de stage	Oui Epreuve écrite et entretien oral à l'issue des 2 ans
D.E.S.C Pharmacologie Clinique	Pr FUNCK BRENTANO	2 ans	OUI	NON	OUI	NON	NON	OUI	Oui Présentation devant un jury d'un mémoire portant sur un sujet préalablement validé

**DESC de Groupe 2 : ils nécessitent la validation de 4 stages de 6 mois au cours de l'internat et de 2 stages post-internat en tant que Chef de Clinique et la réussite aux épreuves théoriques.**

	Coordonnateur local (UFR de rattachement: Médecine SU)	Durée des études	Présence aux enseignements	Notations lors des enseignements	Mémoire	Actes techniques	Carnet de stage	Entretien Chef de Service	Validation Jury
D.E.S.C Chirurgie Urologique	Pr. Morgan ROUPRET	3 ans	OUI	NON	Article en 1er auteur publié / accepté	OUI	OUI	OUI	OUI, épreuve de dossiers + présentation article

D.E.S.C Gériatrie	Pr. Jacques BODDAERT & Eric PAUTAS	3 ans	Oui: 10 modules d'une journée, 4 séminaires spécifiques, 3 formations cliniques	NON	OUI	NON	NON	Oui avec le coordonnateur et avec le jury	Oui : soutenance du mémoire; analyse des stages et du respect de la maquette ; vérification des enseignements validés, de la réalisation d'une communication en congrès et d'un staff durant le parcours ; description du projet professionnel.
D.E.S.C Réanimation médicale	Pr. Alain COMBES	3 ans	OUI	NON	OUI	NON	OUI	OUI	Oui maquette Présentation mémoire

**Modalités spécifiques des soutenances de thèse et délivrance du Diplôme d'Etat de docteur en médecine à Sorbonne Université**

- . Les thèses co-écrites, ou co-soutenues ne sont pas autorisées à la Faculté de Médecine Sorbonne Université
- . Le Président d'un jury de thèse ne peut pas être le Directeur de thèse.
- . Les étudiants soutiennent leur thèse dans la faculté d'appartenance du Président de Jury

En ce qui concerne les DES ancien régime, le diplôme de Docteur en Médecine et le Diplôme d'Etudes Spécialisées, sont délivrés conjointement, lorsque la thèse est soutenue et le D.E.S validé.

## LICENCE mention Diplôme de Formation Générale en Sciences Maïeutiques

### Année L2

Liste obligatoire (ct 2 semestres)

	Obligatoire / choix	Code Apogée	Code CASPER	Libellé court	Libellé long	ECTS
<b>Semestre 3</b>						
Code semestre						
Liste						
UE 1.3				Obstétrique - Maïeutique		4
				Puériculture		3
UE 2.3				Néonatalogie - Pédiatrie		
UE 3.3				Gynécologie		1
UE 4.3				Sémiologie Générale		4
UE 5.3				Santé, Société, Humanité		2
				Santé Publique		2
UE 6.3				Démarche de recherche		
				Hormonologie		2
UE 7.3				Reproduction		
UE 9.3				Agents infectieux - Hygiène		3
				Tissu sanguin		2
UE 10.3				Système Immunitaire		
				Système Cardiovasculaire		2
UE 11.3				Système Respiratoire		
UE 13.3				Autres Systèmes		1
UE C.3				Clinique		4
						30

	Obligatoire / choix	Code Apogée	Code CASPER	Libellé court	Libellé long	ECTS
<b>Semestre 4</b>						
Code semestre						
Liste obligatoire						
UE 1.4				Obstétrique - Maïeutique		5
				Puériculture		2
UE 2.4				Néonatalogie - Pédiatrie		
UE 3.4				Gynécologie		2
UE 5.4				Santé, Société, Humanité		3
				Santé Publique		2
UE 6.4				Démarche de recherche - Anglais		
				Hormonologie		1
UE 7.4				Reproduction		
UE 9.4				Agents infectieux - Hygiène		2
				Tissu sanguin		2
UE 10.4				Système Immunitaire		
				Système Cardiovasculaire		2
UE 11.4				Système Respiratoire		
UE 13.4				Autres Systèmes		1
UE L. 4				Librement choisie		2
UE C.4				Clinique		6
						30

## LICENCE mention Diplôme de Formation Générale en Sciences Maïeutiques

### Année L3

	Obligatoire / choix	Code Apogée	Code CASPER	Libellé court	Libellé long	ECTS
<b>Semestre 5</b>						
Code semestre						
Liste						
UE 1.5				Obstétrique - Maïeutique		3
				Embryologie		2
UE 2.5				Puériculture		
				Néonatalogie - Pédiatrie		1
UE 3.5				Gynécologie		
UE 5.5				Santé, Société, Humanité		3
				Santé Publique		3
UE 6.5				Démarche de recherche - Anglais		
UE 8.5				Génétique		4
UE 12.5				Rein et voies urinaires		1
UE 13.5				Autres Systèmes		1
UE C.5				Clinique		12
UE						30

	Obligatoire / choix	Code Apogée	Code CASPER	Libellé court	Libellé long	ECTS
<b>Semestre 6</b>						
Code semestre						
Liste						
UE 1.6				Obstétrique - Maïeutique		4
				Embryologie		4
UE 2.6				Puériculture		4
				Néonatalogie - Pédiatrie		2
UE 3.6				Gynécologie		
UE 5.6				Santé, Société, Humanité		2
				Santé Publique		2
UE 6.6				Démarche de recherche - Anglais		
UE 12.6				Rein et voies urinaires		1
UE 13.6				Autres Systèmes		1
UE L.6				Librement choisie		2
UE C.6						12
UE						30

## Modifications des MCC (Sciences maïeutiques )

Année 2019-2020

### Service sanitaire :

---

Le service sanitaire fait l'objet un enseignement identifié, tant pour la formation que pour la réalisation et l'appréciation des actions.

Les formations concernent les UE Obstétrique-Maïeutique, Santé Publique et Gynécologie en FGSMa.

La réalisation des actions relevant du service sanitaire se déroulent durant les stages en postnatal et surveillance gynécologique et planification familiale, préférentiellement en FASMa.

Le Service Sanitaire est crédité par 5 ECTS (3 ECTS pour la formation et 2 ECTS pour la réalisation et l'évaluation de l'action).

### En DFG SMa2 (SMa 3): modifications

---

#### ▪ UE théorique

- UE 8.5 Génétique : 4 ECTS au 1<sup>er</sup> semestre

- UE Reins et Voies urinaires : augmentation d'1 ECTS (soit 2 au lieu d'1) en raison du nombre d'heures de cours/ED (25h) ⇒ 1 ECTS/semestre : UE12.5 et UE12.6

- UE Autres systèmes : Système digestif-dermatologie : diminution d'1 ECTS ( 2 au lieu de 3) ⇒1 ECTS /semestre : UE13.5 et UE13.6

### En DFG SMa et DFASMa

---

Ajout systématique de « au moins » devant tout nombre d'épreuves.
---

# CONTROLE DES CONNAISSANCES

Année universitaire 2019-2020

- **Diplôme de Formation Générale en Sciences Maïeutiques (DFGSMa):**
  - **2<sup>ème</sup> année (SMa2)** de Formation en Sciences Maïeutiques
  - **3<sup>ème</sup> année (SMa3)** de Formation en Sciences Maïeutiques
- **Diplôme d'Etat de sage-femme (DE) : Formation Approfondie en Sciences Maïeutiques (FASMa) :**
  - **4<sup>ème</sup> année (SMa4)** de Formation en Sciences Maïeutiques
  - **5<sup>ème</sup> année (SMa5)** de Formation en Sciences Maïeutiques

## FORMES D'EXAMEN ET MODALITES DE VALIDATION

### I. GENERALITES

Les études en vue du Diplôme d'État de sage-femme se composent de deux cycles. Le premier cycle (Arrêté du 19 Juillet 2011) est sanctionné par le diplôme de formation générale en sciences maïeutiques. Le deuxième cycle (Arrêté du 11 mars 2013) sanctionne l'acquisition d'une formation approfondie en sciences maïeutiques. Seuls les étudiants qui ont validé les six semestres de formation théorique et clinique afférents au Diplôme de Formation Générale en Sciences Maïeutiques, soit l'obtention de 180 crédits européens (ECTS), sont autorisés à passer dans le cycle Master.

Le Diplôme d'État de sage-femme est délivré aux étudiants ayant :

- validé l'ensemble des enseignements et des stages correspondants aux deux cycles de formation,
- validé le certificat de synthèse clinique et thérapeutique,
- et soutenu leur mémoire avec succès.

Les aptitudes et l'acquisition des connaissances sont appréciées chaque semestre soit par un contrôle continu et régulier, soit par un examen terminal, soit par les deux modes de contrôle combinés. Au cours des années de Sma2, Sma3, Sma4 et Sma5, il n'existe AUCUNE compensation entre les UE (qu'elles soient théoriques ou cliniques). AUCUNE dette n'est autorisée pour passer dans l'année supérieure.

☛ Les Jurys : Le président de l'Université nomme le président et les membres des jurys d'examen selon les modalités prévues dans les arrêtés du 19 Juillet 2011 (Art. 11) et du 11 mars 2013 (Art. 15 et 16)

Les règles essentielles de l'organisation des examens ainsi que les droits et devoirs de chacun sont détaillés par le règlement des examens qui complète ce document.

### II. FORMES D'EXAMEN :

**Pour les UE théoriques** : les évaluations peuvent être réalisées sous différentes formes : **épreuves écrites** (QR : questions rédactionnelles, QCM : questions à choix multiple, QRU : questions à réponse unique, QROC : Questions à Réponse Ouverte et Courte, lecture critique d'article, Tests de Concordance de Script, cas cliniques, éventuellement informatisés...), **épreuves orales, travaux personnels individuels ou en groupe** (exposés, rédaction d'une fiche de lecture ou d'une article, portfolio, recherches bibliographiques, analyse de situation clinique), **présence et productions personnelles lors de travaux pratiques ou de travaux dirigés**. Les étudiants de deuxième cycle rédigent un mémoire individuel dactylographié qui sera évalué et donnera lieu à une soutenance orale.

**Pour les UE cliniques** : l'évaluation est réalisée, au minimum, par l'évaluation du stage qui lui est associé, au moyen d'un document appelé « **feuille d'appréciation de stage** », élément constitutif du « carnet de stage ». Ce document est complété par le responsable du stage. Il est à remettre dans la semaine qui suit la fin du stage à une sage-femme enseignante. L'évaluation du stage peut être associée à une **épreuve complémentaire propre à l'UE clinique**, sous forme d'ECOS (Examen Clinique Objectif Structuré), d'évaluation clinique dans un service, d'enseignement dirigé noté ou de réalisation d'un travail personnel.

Une UE « stage long » de 12 ECTS et un Certificat de Synthèse Clinique et Thérapeutique sont organisés au cours du dernier semestre du deuxième cycle.

**La FGSU (Formation Gestes et Soins d'Urgence) et le C2i sont 2 UE complémentaires, obligatoires pour l'obtention du DFGSMa.**

**Les UE Théoriques :** L'évaluation d'une UE peut se composer de plusieurs épreuves de formes différentes (voir détails dans tableaux). Pour valider une UE d'enseignement théorique, l'étudiant doit avoir obtenu une moyenne  $\geq 10/20$ . Une note moyenne  $< 10/20$  oblige à repasser une épreuve portant sur l'ensemble des enseignements contribuant à l'UE lors d'une deuxième session d'examen. A l'issue de la deuxième session d'examen, toute UE non validée entraîne le redoublement. L'absence à une épreuve et les travaux personnels non présentés à la date demandée entraînent la note de 0.

**Les UE Cliniques :** La validation des stages est prononcée au vu des feuilles d'appréciation de stage (éléments constitutifs du **carnet de stage**), par le directeur de la structure assurant la formation de sage-femme ou son représentant, sur avis du responsable de stage. L'épreuve complémentaire propre à l'UE clinique est évaluée par des membres de l'équipe pédagogique de l'école de sages-femmes.

**-UE clinique validée uniquement par la validation du stage :** Si le stage est NON validé, l'UE clinique est NON validée. L'étudiant doit alors refaire un stage dit « de rattrapage » avant la délibération du jury de la deuxième session d'examen. Si ce 2<sup>ème</sup> stage est NON validé, l'étudiant redouble.

**-UE clinique validée par la validation du stage + la validation d'une épreuve complémentaire propre à l'UE clinique :** L'UE clinique est validée selon les modalités présentées dans le tableau ci-dessous :

**-Durée du stage dit de « rattrapage » :** La durée du stage de rattrapage d'une UE clinique peut différer de la durée initiale du stage correspondant à cette UE clinique. L'équipe pédagogique de la structure décide de la durée du stage de rattrapage considéré. **Seules 6 semaines de stages peuvent être reprogrammées pendant l'été. Si l'étudiant a plus de 6 semaines de stage à rattraper : il redouble.**

#### **Le service sanitaire :**

Principe : à l'instar des UE pharmacologie et nutrition qui sont enseignées de manière transversale dans différentes UE, le service sanitaire fera l'objet d'enseignements transversaux sur les 2 cycles de formation en sciences maïeutiques. En effet, de nombreux objectifs de prévention relèvent des UE Santé publique, obstétrique, gynécologie. Les interventions relèvent des UE cliniques au cours desquelles sont effectuées des vacances de Préparation à la Naissance et à Parentalité, des stages en Protection Maternelle et Infantile, en centres de Planification Familiale, Consultations prénatales et lors des UE optionnels (éducation à la sexualité et à la vie affective auprès de collégiens).

#### **Modalités du certificat de synthèse clinique et Thérapeutique (CSCT) :**

Ce certificat est destiné à vérifier les compétences acquises, la capacité à synthétiser des connaissances et la maîtrise de la démarche clinique, de l'urgence, de la prévention et de l'éducation en obstétrique, néonatalogie et gynécologie. Ce certificat se compose de deux parties :

1. **Une épreuve clinique auprès de deux femme(s) enceinte(s) et/ou accouchée(s), associée à une épreuve orale,** portant sur des questions d'obstétrique, de gynécologie, de législation et/ou de néonatalogie en lien avec le cas clinique et pouvant inclure une question d'urgence. Les épreuves sont évaluées par un jury composé de deux sages-femmes dont au moins une sage-femme de l'équipe pédagogique de la structure de formation. La durée maximum de l'épreuve est de 3h30. Cette épreuve sera effectuée lors du dernier semestre du cursus. L'évaluation porte sur les compétences et les connaissances précisées à l'article 5 de l'Arrêté du 11 mars 2013. Le jury prononce la validation ou la NON validation de l'épreuve clinique associée à une épreuve orale.

2. **Une épreuve écrite portant sur l'ensemble du programme de la formation en sciences maïeutiques.** Cette épreuve est validée par l'obtention d'une note égale ou supérieure à 12/20.

VALIDATION DE L'UE CLINIQUE : 1ère SESSION			STAGE DE RATTRAPAGE	VALIDATION DE L'UE CLINIQUE : 2ème SESSION	
STAGE VALIDÉ	selon épreuve associée	Epreuve associée <b>VALIDÉE</b>	UE CLINIQUE <b>VALIDÉE</b>		
		Epreuve associée ( <i>ECOS, épreuve clinique</i> ) <b>NON VALIDÉE</b>	UE CLINIQUE <b>NON VALIDÉE</b>	Validation du stage de rattrapage <b>ET</b> validation de l'épreuve associée ( <i>ECOS, épreuve clinique</i> )	
		Epreuve associée ( <i>portfolio, E.D.</i> ) <b>NON VALIDÉE</b>		Validation du portfolio ou de l'E.D.	
STAGE <b>NON VALIDÉ</b>		pas d'épreuve associée	UE CLINIQUE <b>NON VALIDÉE</b>	OUI	Validation du stage de rattrapage
		Epreuve associée <b>VALIDÉE</b>			
		Epreuve associée ( <i>ECOS, épreuve clinique, portfolio ou E.D.</i> ) <b>NON VALIDÉE</b>			Validation du stage de rattrapage <b>ET</b> validation de l'épreuve associée ( <i>ECOS, épreuve clinique, portfolio ou E.D.</i> )

**Si l'étudiant ne satisfait pas aux modalités de validation en 2<sup>ème</sup> session : il redouble**

● **CSCT** : Si l'étudiant n'a pas validé l'épreuve clinique associée à l'oral, un stage obligatoire de 4 semaines (en pré et post natal) est organisé par l'équipe pédagogique avant la deuxième session.

**La validation du certificat est obligatoire pour l'obtention du Diplôme d'État de sage-femme. Si à l'issue de la deuxième session, l'étudiant n'a pas validé l'épreuve clinique associée à une épreuve orale et/ou n'a pas obtenu au minimum la note de 12/20 à l'épreuve écrite : il redouble.**

**Pour être admis en SMa3**, les étudiants doivent valider, au décours des deux sessions d'examens, les UE théoriques et les UE cliniques de SMa2.

Les étudiants ne validant pas la SMa2 redoublent et doivent valider de nouveau la totalité des UE cliniques et théoriques.

NB : L'UE PHARMACOLOGIE et l'UE NUTRITION sont dites « intégrées ». Elles sont enseignées et évaluées de manière transversale dans les différentes UE.

UE	ECTS	Eléments Constitutifs (EC) de l'UE	Evaluation		ECTS/semestre	
			Modalité	Nombre & type	S 3	S 4
<b>1 Obstétrique, Maïeutique</b>	8+1*1	<ul style="list-style-type: none"> <li>• EC 1 Obstétrique</li> <li>• EC 2 Embryologie</li> </ul>	CONTROLE CONTINU	<ul style="list-style-type: none"> <li>• au moins 4 épreuves écrites ou ED notés</li> <li>• au moins 2 épreuves écrites</li> </ul>	4	5
<b>2 Puériculture, néonatalogie, pédiatrie</b>	5	<ul style="list-style-type: none"> <li>• EC 1 Généralités</li> <li>• EC 2 Accueil du nouveau-né</li> <li>• EC 3 Alimentation du nouveau-né et de l'enfant</li> </ul>		au moins 3 épreuves écrites ou ED notés	3	2
<b>3 Gynécologie</b>	3	<ul style="list-style-type: none"> <li>• EC 1 Différentes périodes de la vie</li> <li>• EC 2 Sémiologie</li> <li>• EC 3 Planification familiale</li> </ul>		au moins 2 épreuves écrites	1	2
<b>4 Sémiologie générale</b>	4	<ul style="list-style-type: none"> <li>• EC 1 Sémantique, sémiologie, démarche clinique</li> <li>• EC 2 Soins infirmiers</li> </ul>		au moins 3 épreuves écrites ou ED notés	4	-
<b>5 Santé, Société, Humanité</b>	5	<ul style="list-style-type: none"> <li>• EC 1 Droit et législation</li> <li>• EC 2 Psychologie</li> </ul>		au moins 4 épreuves écrites	2	3
<b>6 Santé publique, Démarche de recherche</b>	4	<ul style="list-style-type: none"> <li>• EC 1 Hygiène et prévention, vigilances</li> <li>• EC 2 Démarche de recherche</li> <li>• EC 3 Anglais médical</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>• au moins 1 épreuve écrite</li> <li>• 1 travail personnel écrit associé à 1 oral, 1 travail de recherche bibliographique, 1 fiche de lecture</li> <li>• au moins une épreuve écrite et/ou orale</li> </ul>	2	2
<b>7 Hormonologie, Reproduction</b>	3	<ul style="list-style-type: none"> <li>• EC 1 Système endocrinien</li> <li>• EC 2 Système reproducteur</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>• au moins 1 épreuve écrite</li> <li>• au moins 1 épreuve écrite</li> </ul>	2	1
<b>9 Agents infectieux, Hygiène</b>	5	<ul style="list-style-type: none"> <li>• EC 1 Bactériologie</li> <li>• EC 2 Virologie</li> <li>• EC 3 Parasitologie - Mycologie</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>• au moins 1 épreuve écrite</li> <li>• au moins 1 épreuve écrite</li> <li>• au moins 1 épreuve écrite</li> </ul>	3	2
<b>10 Tissu sanguin, Système immunitaire</b>	4	<ul style="list-style-type: none"> <li>• EC 1 Tissu sanguin</li> <li>• EC 2 Système immunitaire</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>• au moins 1 épreuve écrite</li> <li>• au moins 1 épreuve écrite</li> </ul>	2	2
<b>11 Système cardiovasculaire, Système respiratoire</b>	4	<ul style="list-style-type: none"> <li>• EC 1 Système cardiovasculaire</li> <li>• EC 2 Système respiratoire</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>• au moins 2 épreuves écrites</li> <li>• au moins 2 épreuves écrites</li> </ul>	2	2
<b>13 Autres systèmes</b>	2	<ul style="list-style-type: none"> <li>• EC 1 Système locomoteur</li> <li>• EC 2 Système neurosensoriel</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>• au moins 1 épreuve écrite</li> <li>• au moins 1 épreuve écrite</li> </ul>	1	1
<b>L Librement choisie</b>	2	Activité librement choisie		Modalité propre à l'UE librement choisie	-	2
<b>C Clinique</b>	10	<ul style="list-style-type: none"> <li>• EC 1 Stage soins généraux</li> <li>• EC 2 Stage suivi Périnatal</li> <li>• EC 3 Stage suivi Postnatal</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Validation du stage + 1 épreuve complémentaire</li> <li>• Validation du stage + Encadrement clinique</li> <li>• Validation du stage + 1 épreuve complémentaire</li> </ul>	4	6
<b>FGSU Formation aux gestes et soins d'urgence</b>	-	Formation pratique & théorique	Validation sur attestation de présence obligatoire aux journées de formation <sup>2</sup>	-	-	

<sup>1</sup> \*Service Sanitaire : 1ECTS, Formation, Thématique retenue : Alimentation

<sup>2</sup> Si non validée, l'UE doit être repassée en SMa3. Si non validée à l'issue de SMa3, l'étudiant ne peut obtenir le DFGSMA.

## Cycle licence 3<sup>ème</sup> année : SMa3

52

**Pour être admis en SMa4**, les étudiants doivent valider, au décours des deux sessions d'examens, les UE théoriques et les UE cliniques de SMa3.  
Les étudiants ne validant pas la SMa3 redoublent et doivent valider de nouveau la totalité des UE cliniques et théoriques.

Nb : L'UE PHARMACOLOGIE et l'UE NUTRITION sont dites « intégrées ». Elles sont enseignées et évaluées de manière transversale dans les différentes UE

UE	ECTS	Eléments Constitutifs (EC) de l'UE	Evaluation		ECTS/semestre		
			Modalité	Nombre & type	S 5	S 6	
<b>1 Obstétrique, Maïeutique</b>	7	<ul style="list-style-type: none"> <li>• EC 1 Suivi prénatal</li> <li>• EC 2 Anesthésie</li> <li>• EC 3 Suivi postnatal</li> </ul>	CONTROLE CONTINU	au moins 5 épreuves écrites + 3 ED notés		3	4
<b>2 Puériculture, néonatalogie, pédiatrie</b>	6	<ul style="list-style-type: none"> <li>• EC 1 Nouveau-né en maternité</li> <li>• EC 2 Situations cliniques diverses</li> <li>• EC 3 Réanimation néonatale</li> </ul>		au moins 4 épreuves écrites + 2 ED notés		2	4
<b>3 Gynécologie</b>	2+1* <sup>3</sup>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• EC 1 Infections Sexuellement Transmissibles</li> <li>• EC 2 Pathologies de l'appareil génital</li> </ul>		au moins 3 épreuves écrites + 1 ED noté		1	2
<b>5 Santé, Société, Humanité</b>	5	<ul style="list-style-type: none"> <li>• EC 1 Ethique</li> <li>• EC 2 Anthropologie</li> <li>• EC 3 Psychologie</li> </ul>		au moins 3 épreuves écrites		3	2
<b>6 Santé publique, Démarche de recherche</b>	4+1*	<ul style="list-style-type: none"> <li>• EC 1 Introduction à la recherche</li> <li>• EC 2 Santé Publique</li> <li>• EC 3 Anglais médical</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>• au moins 2 épreuves écrites</li> <li>• 1 travail personnel (rendu écrit et présentation orale)</li> <li>• au moins une épreuve écrite et/ou orale</li> </ul>		3	2
<b>8 Génétique</b>	4			au moins 1 épreuve écrite		4	-
<b>12 Rein et voies urinaires</b>	2	<ul style="list-style-type: none"> <li>• EC 1 Physiologie</li> <li>• EC 2 Pathologie</li> </ul>		au moins 2 épreuves écrites		1	1
<b>13 Autres systèmes</b>	2	<ul style="list-style-type: none"> <li>• EC 1 Système digestif</li> <li>• EC 2 Système dermatologique</li> </ul>		au moins 3 épreuves écrites		1	1
<b>L Librement choisie</b>	2	Activité librement choisie		Modalité propre à l'UE librement choisie		-	2
<b>C Clinique</b>	23+1* <sup>4</sup>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• EC 1 Suivi Prénatal</li> <li>• EC 2 Suivi Pernatal</li> <li>• EC 3 Suivi Postnatal</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Validation du stage + 1 épreuve complémentaire + 3 vacations d'échographie + 3 vacations de PNP</li> <li>• Validation du stage + Portfolio</li> <li>• Validation du stage + Encadrement clinique</li> </ul>		12	12	
<b>C2i Certificat Informatique &amp; Internet</b>	-	5 compétences imposées	Validation sur plateforme PIX <sup>5</sup>		-	-	

<sup>3</sup> \*Service Sanitaire : 2 ECTS, Formation, Thématiques retenues : Addictions- Vaccinations – Contraception et Prévention des IST

<sup>4</sup> \*Service Sanitaire : 1 ECTS, Action

<sup>5</sup> Si non validé, l'étudiant ne peut obtenir le DFGSMa. Il peut cependant être autorisé par le jury à passer en SMa 4, le C2i devant être validé sur le deuxième cycle.

**Pour être admis en SMA5**, les étudiants doivent valider, au décours des deux sessions d'examens, les UE théoriques et les UE cliniques de SMA4.  
Les étudiants ne validant pas la SMA4 redoublent et doivent valider de nouveau la totalité des UE cliniques et théoriques.

UE	ECTS	Eléments Constitutifs (EC) de l'UE	Evaluation		ECTS/semestre	
			Modalité	Nombre & type	S 1	S 2
<b>1 Obstétrique, Maïeutique, Diagnostic anténatal, Médecine fœtale, Démarche clinique</b>	11	<ul style="list-style-type: none"> <li>• EC 1 Obstétrique, Maïeutique</li> <li>• EC 2 Démarche clinique</li> </ul>	CONTROLE CONTINU	au moins 5 épreuves écrites + 1 épreuve orale	6	5
<b>2 Néonatalogie, pédiatrie</b>	6	<ul style="list-style-type: none"> <li>• EC Nouveau-né présentant une pathologie</li> </ul>		au moins 3 épreuves écrites	4	2
<b>3 Gynécologie, Santé génésique des femmes</b>	2	<ul style="list-style-type: none"> <li>• EC Santé génésique des femmes</li> </ul>		au moins 2 épreuves écrites	1	1
<b>4 Pharmacologie</b>	4	<ul style="list-style-type: none"> <li>• EC 1 Thérapeutiques médicamenteuses</li> <li>• EC 2 Pharmacovigilance et toxicologie</li> </ul>		au moins 2 épreuves écrites	3	1
<b>5 Sciences humaines et sociales, Droit, Economie, Management, Langue étrangère</b>	4	<ul style="list-style-type: none"> <li>• EC 1 Psychologie</li> <li>• EC 2 Droit</li> <li>• EC 3 Langue étrangère : Anglais</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>• au moins 1 épreuve écrite</li> <li>• au moins 1 épreuve écrite</li> <li>• au moins une épreuve écrite et/ou orale</li> </ul>	2	2
<b>6 Santé publique</b>	4	<ul style="list-style-type: none"> <li>• EC 1 Systèmes de Santé</li> <li>• EC 2 Problèmes de Santé publique</li> </ul>		au moins 2 épreuves écrites	2	2
<b>R Recherche</b>	3	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Méthodologie de la recherche</li> </ul>		au moins 1 épreuve écrite + 1 ED noté	3	-
<b>M Mémoire</b>	2	Projet de recherche	Epreuve finale	Introduction à l'étude	-	2
<b>C Clinique</b>	23+1* <sup>6</sup>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• EC 1 Suivi Prénatal</li> <li>• EC 2 Suivi Pernatal</li> <li>• EC 3 Suivi Postnatal</li> <li>• EC 4 Planification, surveillance gynécologique</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Validation des stages + 1 encadrement clinique + 6 vacations d'échographie + 6 vacations de PNP<sup>7,8</sup></li> <li>• Validation des stages + 1 travail personnel</li> <li>• Validation des stages + 1 encadrement clinique</li> <li>• Validation du stage</li> </ul>	9	15	

<sup>6</sup> \*Service Sanitaire : 1 ECTS, Action, Thématique retenue : Contraception – Prévention des IST

<sup>7</sup> PNP : Préparation à la Naissance et à la Parentalité

<sup>8</sup> Les vacations sont réalisées pendant le stage de consultations ou réparties sur l'année universitaire

## Cycle master 2ème année : SMa5

54

**Pour valider la SMa5**, les étudiants doivent valider, au décours des deux sessions d'examens, les UE théoriques et les UE cliniques de SMa5.  
Les étudiants ne validant pas la Sma5 redoublent et doivent valider de nouveau la totalité des UE cliniques et théoriques.  
Cependant si leur mémoire a été soutenu avec succès et « **validé** », ils gardent le bénéfice de cette validation.

Unités d'Enseignement	ECTS	Eléments Constitutifs (EC) de l'UE	Evaluation		ECTS/semestre	
			Modalité	Nombre & type	S 3	S 4
<b>1 Obstétrique, Maïeutique, Diagnostic anténatal, Médecine fœtale, Démarche clinique</b>	5	<ul style="list-style-type: none"> <li>• EC 1 Obstétrique, Maïeutique</li> <li>• EC 2 Diagnostic anténatal</li> </ul>	<b>CONTROLE CONTINU</b>	au moins 4 épreuves écrites 1 travail personnel (rendu écrit et présentation orale)	3	2
<b>2 Néonatalogie, pédiatrie</b>	3	<ul style="list-style-type: none"> <li>• EC Nouveau-né présentant une pathologie</li> </ul>		au moins 3 épreuves écrites	2	1
<b>3 Gynécologie, Santé génésique des femmes, AMP</b>	2	<ul style="list-style-type: none"> <li>• EC 1 Assistance médicale à la procréation</li> <li>• EC 2 Sexologie</li> <li>• EC 3 Violences faites aux femmes</li> </ul>		au moins 3 épreuves écrites	1	1
<b>5 Sciences humaines et sociales, Droit, Economie, Management, Langue étrangère</b>	4	<ul style="list-style-type: none"> <li>• EC 1 Psychiatrie</li> <li>• EC 2 Droit &amp; législation professionnelle</li> <li>• EC 3 Economie &amp; management</li> </ul>		au moins 3 épreuves écrites 1 travail personnel écrit et/ou oral	3	1
<b>PP Parcours personnalisé</b>	12	Parcours librement choisi	Selon les modalités de validation de chaque parcours		6	6
<b>M Mémoire</b>	4	Projet de recherche	Epreuve finale	Mémoire de fin d'études <sup>9</sup>	-	4
<b>C Clinique</b>	30	<ul style="list-style-type: none"> <li>• EC 1 Suivi Prénatal</li> <li>• EC 2 Suivi Pernatal</li> <li>• EC 3 Suivi Postnatal</li> <li>• EC 4 Planification, surveillance gynécologique</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Validation des stages + 6 vacations de PNP<sup>10</sup></li> <li>• Validation des stages + 1 travail personnel</li> <li>• Validation des stages</li> <li>• Validation des stages</li> </ul>		15	15
<b>CSCT Certificat de Synthèse Clinique et Thérapeutique</b>	-	Connaissances et compétences de la SF	Epreuve finale	1 épreuve clinique associée à 1 épreuve orale 1 épreuve écrite <sup>11</sup>	-	-

<sup>9</sup> Lors de la validation, une mention est attribuée allant de « assez bien » à « très bien avec félicitations du jury ».

<sup>10</sup> Réalisées pendant le stage prénatal ou réparties sur l'année universitaire

<sup>11</sup> Minimum 12/20 exigé

	ECTS	Cycle d'enseignement	
<b>Enseignements théoriques</b>			<b>Présentation du projet</b>
UE 1 OBSTETRIQUE-MAÏEUTIQUE <b>Alimentation de la femme enceinte et du nouveau-né</b>	<b>1</b>	<b>1<sup>er</sup> Cycle</b>	Préparation d'un dossier ciblé sur l'action ou les actions retenue(s)
UE 6 SANTE PUBLIQUE -DEMARCHE DE RECHERCHE <b>Addictions</b>	<b>1</b>		Préparation d'un dossier ciblé sur l'action ou les actions retenue(s)
UE 3 GYNECOLOGIE <b>Contraception et Infections Sexuellement Transmissibles</b>	<b>1</b>		Préparation d'un dossier ciblé sur l'action ou les actions retenue(s)
Total ECTS	<b>3</b>		
<b>Actions pratiques<sup>12</sup></b>			<b>Validation de l'action</b>
SUIVI POST NATAL <b>1 semaine pour effectuer l'action selon le domaine choisi (alimentation, addictions, prévention, contraception)</b>	<b>1</b>	<b>1<sup>er</sup> Cycle</b>	Validation du stage
PLANIFICATION ET SURVEILLANCE GYNECOLOGIQUE <b>1 semaine pour effectuer l'action selon le domaine choisi (alimentation, addictions, prévention, contraception)</b>	<b>1</b>	<b>2<sup>ème</sup> Cycle</b>	Validation du stage
Total ECTS	<b>2</b>		
Total ECTS pour le Service Sanitaire	<b>5</b>		

<sup>12</sup> 1 semaine de stage = 1 ECTS  
MR/Equipe pédagogique SAT

**Modalités de contrôle des connaissances**  
**MASTER SANTE ET SANTE PUBLIQUE**  
**Modifications 2019-2020**

**Master Mention Santé – M1 :**

**Pour les UEs du M1, il y a 2 modifications :**

Codes UE	Titre	ECTS	MCC 2018-2019	MCC 2019-2020
4ST06	Biologie de l'enfant à la personne âgée	3	Rédaction une synthèse (30% de la note finale) Examen final écrit (70% de la note finale)	Présentation poster UE bibliographie (30% de la note finale) Examen final écrit (70% de la note finale)
Nouvelle UE : 4ST24	Neurosensorielle	3	Examen final écrit	Examen final écrit

**Modalités de contrôle des connaissances**  
**MASTER SANTE ET SANTE PUBLIQUE**  
**Modifications 2019-2020**

**Master Mention Santé M2**

Les modifications des UEs du M2 mention santé sont les suivantes :

**Parcours : Expertise en gérontologie (EG) :**

Codes UE	Titre	ECTS	MCC 2018-2019	MCC 2019-2020
5SG03	Télesanté, régulation d'appels et télé-monitoring appliqué à la gérontologie	3	Questions en ligne	Examen sur table
5SG04	Méthodologie de la recherche appliquée à la gérontologie	3	Examen sur table + dossier à rendre	Examen sur table + dossier à rendre <b>sous 48h</b>
5SG19	Pratique avancée et Sciences Infirmières	3	Dossier à rendre	Dossier à rendre <b>+ oral</b>

**Parcours : Recherche Clinique et pharmacovigilance (RC&P) :**

Codes UE	Titre	ECTS	MCC 2017-2018	MCC 2018-2019
5SC05	Gestion des échantillons biologiques en recherche clinique	3	Examen écrit + Travaux pratiques	Examen écrit
5SC21	Pharmacovigilance avancée	3	Travaux pratiques	Examen écrit

**Modalités de contrôle des connaissances**  
**MASTER SANTE ET SANTE PUBLIQUE**  
**Modifications 2019-2020**

**Nouveau parcours : Maladies chroniques et Handicap: Réadaptation, Education Thérapeutique, Coordination (MCH) :**

<b>Titre</b>	<b>ECTS</b>	<b>MCC</b>
Méthodologie aspects théoriques : approche des théories	6	Epreuve écrite
Méthodologie aspects pratiques : projet de stage	3	Elaboration dossier écrit
Maladies chroniques et théories du handicap	3	Epreuve écrite
Motricité	6	oral
Cognition	3	Rendu dossier
Plasticité	3	Rendu dossier
Parcours de soin	6	Epreuve écrite
Coordination aspects théoriques et pratiques	6	Epreuve écrite
Concepts et méthodes de la Didactique Professionnelle	12	Rendu dossier
Renforcement sur les méthodologies didactique professionnelle 1	3	Rendu dossier
Renforcement sur les méthodologies didactique professionnelle 2	3	Rendu dossier
Coordination et maladies cardio métaboliques	3	Epreuve écrite
Coordination et maladies neurologiques	3	Rendu dossier

**Modalités de contrôle des connaissances**  
**MASTER SANTE ET SANTE PUBLIQUE**  
**Modifications 2019-2020**

<b>Titre</b>	<b>ECTS</b>	<b>MCC</b>
Perception du corps	3	Rendu dossier
PEC rééducative de l'enfant	3	Epreuve écrite
Méthodes de recherche	12	Réalisation individuelle ou collective d'un dossier (devoir n°2 en fonction de l'option choisie)
Guidance dans l'élaboration d'un projet de recherche clinique	12	Travail individuel ou collectif : devoir numéro 1 en fonction de l'option choisie
Elaboration de protocoles de recherche	6	Travail individuel ou collectif : devoir numéro 3 communs à deux options
Ingénierie de projet	9	Travail collaboratif d'ingénierie de formation en ETP (dispensation de l'ETP ou coordination des acteurs ou des programmes)
Leadership et management	3	Travail collaboratif pour une contribution au Master ETP pour faire l'expérience du management et du leadership
Stage de recherche	12	Convention de stage
Mémoire de recherche	18	Réalisation d'un mémoire de recherche et soutenance orale

**Modalités de contrôle des connaissances**  
**MASTER SANTE ET SANTE PUBLIQUE**  
**Modifications 2019-2020**

**Création nouvelle mention :**

**Mention Santé publique M2**

**Parcours: Statistique, modélisation et science des données en santé (SMSDS)**

<b>Titre</b>	<b>ECTS</b>	<b>MCC</b>
Inférence causale - UE socle	2	Projet à rendre
Modèles linéaires généralisés et modèles mixtes - UE socle	2	Projet à rendre
Apprentissage et classification - UE socle	2	Projet à rendre
Modèles de survie - UE socle	2	Projet à rendre
Données de grande dimension - UE socle	2	Projet à rendre
Modèles dynamiques - UE socle	2	Projet à rendre
Méthodes bayésiennes - UE socle	2	Projet à rendre
Données manquantes - UE socle	2	Projet à rendre
Méthodes avancées de modélisation	2	Projet à rendre
Anglais	3	Projet à rendre ou épreuve écrite
Inférence causale - UE avancée	3	Projet à rendre ou épreuve écrite
Modèles linéaires généralisés et modèles mixtes - UE avancée	3	Projet à rendre ou épreuve écrite
Apprentissage et classification - UE avancée	3	Projet à rendre ou épreuve écrite
Modèles de survie - UE avancée	3	Projet à rendre ou épreuve écrite
Données de grande dimension - UE avancée	3	Projet à rendre ou épreuve écrite
Modèles dynamiques - UE avancée	3	Projet à rendre ou épreuve écrite

**Modalités de contrôle des connaissances**  
**MASTER SANTE ET SANTE PUBLIQUE**  
**Modifications 2019-2020**

<b>Titre</b>	<b>ECTS</b>	<b>MCC</b>
Méthodes bayésiennes - UE avancée	3	Projet à rendre ou épreuve écrite
Données manquantes - UE avancée	3	Projet à rendre ou épreuve écrite
Schémas adaptatifs	3	Projet à rendre ou épreuve écrite
Revue systématique et méta-analyses	3	Projet à rendre ou épreuve écrite
Modélisation médico-économique	3	Projet à rendre ou épreuve écrite
Stage de recherche	30	Mémoire et soutenance

**Parcours: Epidémiologie clinique et pharmaco-épidémiologie (ECLIFE)**

<b>Titre</b>	<b>ECTS</b>	<b>MCC</b>
Méthodes en épidémiologie - module de base : Principes, méthodes et analyse de données (logiciel R)	6	Épreuve écrite
Introduction à R pour l'analyse de données et rappels statistiques	3	Epreuve sur ordinateur
Plans expérimentaux complexes	3	Épreuve écrite
Méthodes en pharmaco-épidémiologie, pharmacovigilance / évaluation du médicament	3	Épreuve écrite
Recherche clinique et en pharmaco-épidémiologie en pratique	3	Épreuve écrite
Méthodes avancées d'analyse en pharmaco-épidémiologie	3	Épreuve écrite
Revue systématique et méta-analyses	3	Épreuve écrite

**Modalités de contrôle des connaissances**  
**MASTER SANTE ET SANTE PUBLIQUE**  
**Modifications 2019-2020**

<b>Titre</b>	<b>ECTS</b>	<b>MCC</b>
Spécificités en épidémiologie clinique et pharmaco-épidémiologie	3	Épreuve écrite
Bases de données médico-administratives : aspects épidémiologiques	3	Épreuve écrite
Modélisation médico-économique	3	Projet à rendre ou épreuve écrite
Méthodes en évaluation des tests diagnostiques, identification de biomarqueurs et dépistage	3	Épreuve écrite
Stage de recherche	30	Mémoire et soutenance

**Parcours: Epidémiologie en population et prévention (EPIPOP)**

<b>Titre</b>	<b>ECTS</b>	<b>MCC</b>
Méthodes en épidémiologie - module de base : Principes, méthodes et analyse de données (logiciel R)	6	Épreuve écrite
Introduction à R pour l'analyse de données et rappels statistiques	3	Epreuve sur ordinateur
Surveillance épidémiologique et veille sanitaire - module de base : principes, méthodes, organisation et champs d'application	3	Épreuve écrite
Santé internationale, santé globale - module de base : principes, méthodes et champs d'application	3	Épreuve écrite
Méthodes avancées d'analyse en épidémiologie - module d'approfondissement	3	Épreuve écrite

**Modalités de contrôle des connaissances**  
**MASTER SANTE ET SANTE PUBLIQUE**  
**Modifications 2019-2020**

<b>Titre</b>	<b>ECTS</b>	<b>MCC</b>
Méthodes en évaluation des interventions en santé publique	3	Épreuve écrite
Surveillance épidémiologique et veille sanitaire - module d'approfondissement	3	Épreuve écrite
Santé internationale, santé globale - module d'approfondissement	3	Épreuve écrite
Épidémiologie génétique	3	Épreuve écrite
Épidémiologie et étude des facteurs et des inégalités sociaux de la santé	3	Épreuve écrite
Méthodes en évaluation des tests diagnostiques, identification de biomarqueurs et dépistage	3	Épreuve écrite
Stage de recherche	30	Mémoire et soutenance

**Parcours: Informatique biomédicale**

<b>Titre</b>	<b>ECTS</b>	<b>MCC</b>
Système d'information en santé, terminologie et interopérabilité	6	Projet à rendre
Représentations des connaissances, construction d'ontologies et aide à la décision	6	Projet à rendre
Entrepôts et bases de données médico-administratives	6	Projet à rendre
Techniques avancées d'analyse de données massives structurées et textuelles	6	Projet à rendre
Conduite de projet - construction de solutions logicielles en santé et leur évaluation	6	Projet à rendre
Stage de recherche	30	Mémoire et soutenance

**REGLEMENTATION**  
**CONCERNANT L’EVALUATION DES CONNAISSANCES ET DES**  
**COMPETENCES ET LA VALIDATION DES PARCOURS DE MASTER**  
**SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTE**

**PREAMBULE**

Pour obtenir son diplôme de master, l’étudiant(e) suit un parcours de formation constitué d’un ensemble cohérent d’unités d’enseignement (UE). Ce parcours est réparti en quatre semestres pédagogiques (S1, S2, S3 et S4).

Chaque semestre pédagogique correspond à 30 crédits. 4 Semestres de 30 crédits soit 120 crédits au total sont nécessaires pour valider un Master.

**TITRE I: Organisation générale**

**Article 1 – Inscriptions administratives et pédagogiques**

L’étudiant(e) s’inscrit administrativement pendant les périodes d’inscription arrêtées par le Président de Sorbonne Université dans le cursus de Master pour une année universitaire.

L’année universitaire est organisée en deux périodes, selon le calendrier universitaire de l’année adopté par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire. À chaque période de l’année universitaire, l’étudiant(e) doit s’inscrire pédagogiquement auprès du département de formation de la mention de diplôme qu’il (elle) veut obtenir.

Lors de son inscription pédagogique, en concertation avec le département de formation dont il (elle) dépend, l’étudiant(e) définit son contrat pédagogique, c’est-à-dire:

- Les UE constitutives du (des) semestre(s) pédagogique(s) de son parcours de formation et sur lesquelles portera la compensation (30 crédits).
- Les UE dont il (elle) suivra les enseignements durant la période.

L’étudiant(e) peut suivre les enseignements des UE constitutives de ce semestre sur une ou plusieurs périodes. La compensation sera éventuellement appliquée à la fin de ces périodes, mais ne pourra s’appliquer que lorsqu’il (elle) aura complété à 30 crédits son semestre.

**TITRE II: Validation des unités d’enseignement (UE)**

**Article 2 – Validation des UE**

Une UE est validée :

- 1) si la moyenne de l’ensemble des notes de l’évaluation des connaissances de cette UE affectées de leurs coefficients respectifs est supérieure ou égale à 10 sur 20. L’UE est alors réputée acquise.
- 2) après décision de la commission de compensation semestrielle visée à l’article 6 ou du jury de diplôme.

Aucune note n’est éliminatoire. Deux sessions d’évaluation sont organisées pour toutes les UE. La moyenne de l’UE prise en compte est la moyenne des notes obtenues selon les différents modes

d'évaluation de l'UE, portés à la connaissance des étudiant(e)s au plus tard un mois après le début de la période.

Les UE validées le sont définitivement.

Si le semestre est non validé, toute UE non acquise doit être repassée en deuxième session. Dès la validation du procès-verbal d'examen de première session, les notes obtenues lors d'une évaluation terminale ou répartie sont remises à zéro, sauf les notes provenant d'une évaluation des compétences pratiques ou d'une évaluation de stages, projets et recherches bibliographiques. En cas de non présence à la seconde session la remise à zéro est conservée et remplace la note obtenue à l'examen de première session. Lors de la deuxième session, la note de contrôle continu est conservée ou remplacée par la note d'écrit de la deuxième session lorsque cette note d'écrit est supérieure, en tenant compte des coefficients respectifs.

### **Article 3 – Plagiat**

Le fait de recopier une source quelconque (y compris des sites internet) sans la citer expressément, constitue un acte de plagiat. Le plagiat est considéré comme une fraude. La fraude est alors portée à la connaissance du Président de Jury et, le cas échéant, la section disciplinaire est saisie.

## **TITRE III: Validation des parcours et progression dans le cursus**

### **Article 4 – Validation des semestres**

Une commission se réunit après chaque session. Cette commission décide si le semestre pédagogique est validé ou non. Un semestre peut être validé de trois façons différentes :

- 1) Par acquisition de toutes les UE constitutives du semestre pédagogique, pour 30 crédits.
- 2) Par compensation semestrielle, lorsqu'au moins une UE constitutive du semestre pédagogique n'est pas acquise, mais que la moyenne générale des notes relatives à toutes les UE constitutives du semestre, affectées de leurs coefficients respectifs, est supérieure ou égale à 10 sur 20. Les crédits associés aux UE non acquises du semestre sont alors acquis par compensation.
- 3) Par décision de la commission ou du jury de diplôme, lorsque la moyenne générale des notes relatives à toutes les UE constitutives du semestre est inférieure à 10/20.

Une absence à une épreuve est équivalente à un 0. La compensation reste possible. Toute absence non justifiée à une activité pédagogique obligatoire interdit à l'étudiant(e) la validation de l'UE correspondante, et la note d'évaluation de cette UE est portée à 0 dans les deux sessions.

### **Article 5 – Compensation semestrielle**

La compensation semestrielle se fait en fin de période sur les 30 crédits relatifs aux UE constituant le semestre. Toutes les UE inscrites dans le contrat semestriel pédagogique participent à la compensation.

Les UE supplémentaires non prévues au contrat semestriel pédagogique n'entrent pas dans la compensation.

Un(e) étudiant(e) peut renoncer à la compensation, pour pouvoir améliorer sa moyenne. Il (Elle) doit en avertir par écrit le secrétariat pédagogique dont il (elle) dépend. Cette demande doit être faite dans les deux jours ouvrables suivant la publication des résultats de la première session. Dans ce cas, il (elle) est déclaré(e) non admis(e) et il (elle) doit repasser toutes les UE non acquises lors de la première session.

Lorsqu'une UE n'est pas validée après la ou les sessions de fin de semestre, sa note est perdue en totalité. Les notes évaluant les compétences pratiques et les stages, projets et recherches bibliographiques sont conservées, si elles sont supérieures ou égales à 12/20, sauf demande écrite de l'étudiant(e) auprès du secrétariat pédagogique, lors de la prochaine inscription pédagogique pour cette UE. L'étudiant(e) peut se réinscrire à cette UE à une période ultérieure, ou bien faire un choix différent, ce qui nécessite un changement dans le contrat semestriel pédagogique. La note conservée n'est pas transférable en cas de changement d'UE.

Pour le parcours NRBC-E, il n'existe aucune compensation entre les différentes UEs du parcours afin de répondre aux mieux aux compétences professionnelles exigées dans ce domaine.

#### **Article 6 – Redoublement**

En première et en seconde année de master, un seul redoublement est autorisé. Toute inscription supplémentaire est laissée à l'appréciation du jury de diplôme et ne pourra être accordée que sur dérogation.

### **TITRE IV: Délivrance des Diplômes**

#### **Article 7 – Diplôme de master**

Le diplôme de master de sciences, technologies, santé s'obtient en validant chacun des quatre semestres de ce parcours de formation, après application éventuelle des règles de compensation.

Le jury de diplôme de master se réunit en fin de master et décerne la mention disciplinaire et le parcours type du diplôme de master sciences, technologies, santé en vérifiant que l'ensemble du parcours satisfait les exigences définies dans le document d'accréditation.

Des mentions, « passable », « assez bien », « bien », « très bien », sont attribuées, par le jury de diplôme sur la base de la moyenne des deux derniers semestres du diplôme.

Le président de l'Université désigne par un arrêté le président et les membres des jurys de diplôme après avis du responsable du département de formation de master concerné.

**MASTER mention Santé**  
**Année M1 Tronc commun**

Liste obligatoire (ct 2 semestres)			
	Libellé long	ECTS	MCC
<b>Semestre 1</b>			
M1S1			
UE	Insertion Professionnelle	3	Rendu d'un dossier
UE	Communication en 3R	3	Examen final écrit
UE	Anglais 3R	3	Examen final écrit
UE	Biologie de l'enfant à la personne âgée	3	Présentation poster UE bibliographie (30% de la note finale) Examen final écrit (70% de la note finale)
UE	Physiologie-Physiopathologie	6	Examen final écrit
UE	Bio statistiques appliquées à la recherche clinique	6	Examen final écrit
UE	Droit et bioéthique en recherche clinique	3	Rendu de dossier
UE	Méthodologie rédactionnelle et bibliographie	3	Revue de la littérature (70% de la note) et présentation d'un poster (30%)

	Libellé long	ECTS	MCC
<b>Semestre 2</b>			
M1S2			
UE	Ethologie fondamentale	3	Rédaction d'un rapport d'article (50% de la note finale) Examen final écrit (50% de la note finale)
UE	Stage	6	Remise de rapport de stage
UE	Observer et comprendre le travail	3	Rendu de dossier
UE	Cognition et pathologies	6	Rendu de dossier + devoir sur table
UE	Management	3	Présentation et remise d'un dossier écrit
UE	Méthodologie bibliographique	3	Examen final écrit : Analyse d'article
UE	Education-Formation	3	Examen final écrit
UE	Neurosensorielle	3	Examen final écrit

## MASTER mention Santé

### Parcours : Maladies chroniques et Handicap: Réadaptation, Education Thérapeutique, Coordination (MCH)

#### Année M2

	Libellé long	ECTS	MCC
<b>Semestre 3</b>			
Code semestre			
Liste			
UE	Méthodologie aspects théoriques : approche des théories	6	Epreuve écrite
UE	Méthodologie aspects pratiques : projet de stage	3	Elaboration dossier écrit
UE	Maladies chroniques et théories du handicap	3	Epreuve écrite
UE	Motricité	6	oral
UE	Cognition	3	Rendu dossier
UE	Plasticité	3	Rendu dossier
UE	Parcours de soin	6	Epreuve écrite
UE	Coordination aspects théoriques et pratiques	6	Epreuve écrite

UE	Concepts et méthodes de la Didactique Professionnelle	12	Rendu dossier
UE	Renforcement sur les méthodologies didactique professionnelle 1	3	Rendu dossier
UE	Renforcement sur les méthodologies didactique professionnelle 2	3	Rendu dossier
UE	Coordination et maladies cardio métaboliques	3	Epreuve écrite
UE	Coordination et maladies neurologiques	3	Rendu dossier
UE	Perception du corps	3	Rendu dossier
UE	PEC rééducative de l'enfant	3	Epreuve écrite
UE	Méthodes de recherche	12	Réalisation individuelle ou collective d'un dossier (devoir n°2 en fonction de l'option choisie)
UE	Guidance dans l'élaboration d'un projet de recherche clinique	12	Travail individuel ou collectif : devoir numéro 1 en fonction de l'option choisie
UE	Elaboration de protocoles de recherche	6	Travail individuel ou collectif : devoir numéro 3 communs à deux options

	Libellé long	ECTS	MCC
<b>Semestre 4</b>			
Code semestre			
Liste			
UE	Ingénierie de projet	9	Travail collaboratif d'ingénierie de formation en ETP (dispensation de l'ETP ou coordination des acteurs ou des programmes)
UE	Leadership et management	3	Travail collaboratif pour une contribution au Master ETP pour faire l'expérience du management et du leadership
UE	Stage de recherche	12	Convention de stage
UE	Mémoire de recherche	18	Réalisation d'un mémoire de recherche et soutenance orale

## MASTER mention Santé

### Parcours : Recherche clinique et pharmacovigilance (RC&P)

#### Année M2

	Libellé long	ECTS	MCC
<b>Semestre 3</b>			
Code semestre			
Liste			
UE	Bases méthodologiques des essais cliniques et législation	3	Travaux pratiques
UE	Structure et organisation de la recherche biomédicale publique et privée	3	Examen écrit
UE	Logistique et suivi des essais	3	Travaux pratiques
UE	Introduction à la médecine et aux pathologies	6	Examen écrit
UE	Gestion des échantillons biologiques en recherche clinique	3	Examen écrit
UE	Pharmacovigilance, vigilance et gestion du risque dans les essais	6	Examen écrit
UE	Comment valoriser la recherche et s'intégrer au sein des entreprises de santé	6	Examen écrit
UE	Valorisation de la recherche, de l'innovation au marché	3	Examen écrit

UE	Bases générales de communication orale et écrite dans les essais	3	Travaux pratiques
UE	Médecine personnalisée et pharmacogénomique	6	Oral
UE	Pharmacovigilance avancée	6	Examen écrit
UE	Pharmacogénétique et médecine de précision	3	Oral
UE	Organisation et innovations en recherche clinique en cardiologie	9	Oral + Travaux pratiques
UE	Recherche clinique en uro-gynécologie (ReClip)	3	Examen écrit
UE	Recherche clinique et contrôle neurologique pelvi-périnéal (Reclip)	6	Examen écrit
UE	Recherche clinique et cardiologie	6	Oral + Travaux pratiques
UE	Communication scientifique	3	Examen écrit et oral
UE	Méthodes en épidémiologie clinique (UE Epidémiologie)	3	Examen écrit
UE	Analyse des données en recherche clinique/épidémiologie (UE Epidémiologie)	6	Examen écrit

	Libellé long	ECTS	MCC
<b>Semestre 4</b>			
Code semestre			
Liste			
UE	Mémoire	30	Oral

## MASTER mention Santé

### Parcours : Risques sanitaires, radionucléaires, biologiques, chimiques et explosifs (NRBC-E)

#### Année M2

	Libellé long	ECTS	MCC
<b>Semestre 3</b>			
Code semestre			
Liste			
UE	Gestion du risque radio-nucléaire (NR)	6	Contrôle continu des connaissances + Examen écrit
UE	Gestion du risque biologique (B)	6	Contrôle continu des connaissances + Examen écrit
UE	Gestion du risque chimique ( C )	6	Contrôle continu des connaissances + Examen écrit
UE	Anglais	3	Contrôle continu des connaissances
UE	Communication et gestion psychologique de crise	3	Contrôle continu des connaissances
UE	Biosécurité	3	Contrôle continu des connaissances
UE	Enjeux juridiques	3	Contrôle continu des connaissances
UE	Veille sanitaire	3	Contrôle continu des connaissances
UE	Géostratégie et géopolitique des menaces émergentes. Conflits armés	3	Contrôle continu des connaissances
UE	Techniques et métho. Du futur en détection, diagnostic, trait et déconta.	3	Contrôle continu des connaissances
UE	Organisation de la défense sanitaire	3	Contrôle continu des connaissances
UE	Analyse chimique : détection et identification d'agents chimiques	3	Contrôle continu des connaissances

	Libellé long	ECTS	MCC
<b>Semestre 4</b>			
Code semestre			
Liste			
UE	Stage/Mémoire	30	Soutenance orale

## MASTER mention Santé

### Parcours : Expertise en gérontologie (EG)

#### Année M2

	Libellé long	ECTS	MCC
<b>Semestre 3</b>			
Code semestre			
Liste			
UE	Anglais contextualisé à la gérontologie (UM1/SU)	3	Examen orale+ compréhension orale + compréhension écrite
UE	Organisation du système sanitaire et social et prise en charge des patients âgés (UM1)	3	Dossier à rendre
UE	Télesanté, régulation d'appels et télé-monitoring appliqué à la gérontologie (SU)	3	Examen sur table
UE	Méthodologie de la recherche appliquée à la gérontologie (SU)	3	Examen sur table + dossier à rendre sous 48h
UE	Aménagement du domicile, de l'espace urbain et des EHPAD ( UM1)	3	Dossier à rendre
UE	Retentissement fonctionnel des maladies- handicap et syndromes gériatriques (UM1)	3	Dossier à rendre
UE	Formation des formateurs en gérontologie (SU)	3	Examen orale

UE	Méthodologie de projet, d'évaluation et de formation (UM1)	3	Dossier à rendre
UE	Psychologie et communication dans le grand âge (SU)	3	Examen sur table
UE	Education thérapeutique en gériatrie (SU)	3	Examen sur table
UE	Evaluation Gérontologique Multidimensionnelle (SU)	3	Examen pratique + examen sur table
UE	Formation à l'utilisation des TICE appliquées à la gérontologie (Grenoble)	3	QCM en ligne
UE	Approche du vieillissement par les sciences humaines et sociales (UM1)	3	Dossier à rendre
UE	Santé, publique, maladies chroniques et vieillissement (UM1)	3	Dossier à rendre
UE	Politiques en faveur des personnes âgées- les métiers de la gérontologie (UM1)	3	Dossier à rendre
UE	Gestion des coûts d'intervention en établissement médico-sociales ( UM1)	3	Dossier à rendre
UE	Nutrition de la personne âgées - Hygiène et prévention des maladies infectieuses (SU)	3	Examen sur table
UE	Pratique avancée et Sciences Infirmières	3	Dossier à rendre + oral

	Libellé long	ECTS	MCC
<b>Semestre 4</b>			
Code semestre			
Liste			
UE	Stage - Mémoire	30	stage : rapport à rendre. Mémoire: dossier à rendre + soutenance

**MASTER mention Santé publique**

**Parcours: Statistique, modélisation et science des données en santé (SMSDS)**

**Année M2**

	Titre	ECTS	MCC
<b>Semestre 3</b>			
UE	Inférence causale - UE socle	2	Projet à rendre
UE	Modèles linéaires généralisés et modèles mixtes - UE socle	2	Projet à rendre
UE	Apprentissage et classification - UE socle	2	Projet à rendre
UE	Modèles de survie - UE socle	2	Projet à rendre
UE	Données de grande dimension - UE socle	2	Projet à rendre
UE	Modèles dynamiques - UE socle	2	Projet à rendre
UE	Méthodes bayésiennes - UE socle	2	Projet à rendre
UE	Données manquantes - UE socle	2	Projet à rendre
UE	Méthodes avancées de modélisation	2	Projet à rendre
UE	Anglais	3	Projet à rendre ou épreuve écrite
UE	Inférence causale - UE avancée	3	Projet à rendre ou épreuve écrite
UE	Modèles linéaires généralisés et modèles mixtes - UE avancée	3	Projet à rendre ou épreuve écrite
UE	Apprentissage et classification - UE avancée	3	Projet à rendre ou épreuve écrite
UE	Modèles de survie - UE avancée	3	Projet à rendre ou épreuve écrite
UE	Données de grande dimension - UE avancée	3	Projet à rendre ou épreuve écrite
UE	Modèles dynamiques - UE avancée	3	Projet à rendre ou épreuve écrite
UE	Méthodes bayésiennes - UE avancée	3	Projet à rendre ou épreuve écrite
UE	Données manquantes - UE avancée	3	Projet à rendre ou épreuve écrite
UE	Schémas adaptatifs	3	Projet à rendre ou épreuve écrite
UE	Revue systématiques et méta-analyses	3	Projet à rendre ou épreuve écrite
UE	Modélisation médico-économique	3	Projet à rendre ou épreuve écrite

	Titre	ECTS	MCC
<b>Semestre 4</b>			
UE	Stage de recherche	30	Mémoire et soutenance

**MASTER mention Santé publique**

**Parcours: Epidémiologie clinique et pharmaco-épidémiologie (ECLIFE)**

**Année M2**

	Titre	ECTS	MCC
<b>Semestre 3</b>			
UE	Méthodes en épidémiologie - module de base : Principes, méthodes et analyse de données (logiciel R)	6	Épreuve écrite
UE	Introduction à R pour l'analyse de données et rappels statistiques	3	Epreuve sur ordinateur
UE	Plans expérimentaux complexes	3	Épreuve écrite
UE	Méthodes en pharmaco-épidémiologie, pharmacovigilance / évaluation du médicament	3	Épreuve écrite
UE	Recherche clinique et en pharmaco-épidémiologie en pratique	3	Épreuve écrite
UE	Méthodes avancées d'analyse en pharmaco-épidémiologie	3	Épreuve écrite
UE	Revue systématique et méta-analyses	3	Épreuve écrite
UE	Spécificités en épidémiologie clinique et pharmaco-épidémiologie	3	Épreuve écrite
UE	Bases de données médico-administratives : aspects épidémiologiques	3	Épreuve écrite
UE	Modélisation médico-économique	3	Projet à rendre ou épreuve écrite
UE	Méthodes en évaluation des tests diagnostiques, identification de biomarqueurs et dépistage	3	Épreuve écrite

	Titre	ECTS	MCC
<b>Semestre 4</b>			
UE	Stage de recherche	30	Mémoire et soutenance

**MASTER mention Santé publique**

**Parcours: Epidémiologie en population et prévention (EPIPOP)**

**Année M2**

	Titre	ECTS	MCC
<b>Semestre 3</b>			
UE	Méthodes en épidémiologie - module de base : Principes, méthodes et analyse de données (logiciel R)	6	Épreuve écrite
UE	Introduction à R pour l'analyse de données et rappels statistiques	3	Epreuve sur ordinateur
UE	Surveillance épidémiologique et veille sanitaire - module de base : principes, méthodes, organisation et champs d'application	3	Épreuve écrite
UE	Santé internationale, santé globale - module de base : principes, méthodes et champs d'application	3	Épreuve écrite
UE	Méthodes avancées d'analyse en épidémiologie - module d'approfondissement	3	Épreuve écrite
UE	Méthodes en évaluation des interventions en santé publique	3	Épreuve écrite
UE	Surveillance épidémiologique et veille sanitaire - module d'approfondissement	3	Épreuve écrite
UE	Santé internationale, santé globale - module d'approfondissement	3	Épreuve écrite
UE	Épidémiologie génétique	3	Épreuve écrite
UE	Épidémiologie et étude des facteurs et des inégalités sociaux de la santé	3	Épreuve écrite
UE	Méthodes en évaluation des tests diagnostiques, identification de biomarqueurs et dépistage	3	Épreuve écrite

	Titre	ECTS	MCC
<b>Semestre 4</b>			
UE	Stage de recherche	30	Mémoire et soutenance

**MASTER mention Santé publique**  
**Parcours: Informatique biomédicale**  
**Année M2**

	Titre	ECTS	MCC
<b>Semestre 3</b>			
UE	Système d'information en santé, terminologie et interopérabilité	6	Projet à rendre
UE	Représentations des connaissances, construction d'ontologies et aide à la décision	6	Projet à rendre
UE	Entrepôts et bases de données médico-administratives	6	Projet à rendre
UE	Techniques avancées d'analyse de données massives structurées et textuelles	6	Projet à rendre
UE	Conduite de projet - construction de solutions logicielles en santé et leur évaluation	6	Projet à rendre

	Titre	ECTS	MCC
<b>Semestre 4</b>			
UE	Stage de recherche	30	Mémoire et soutenance

**MODALITES DE  
 CONTROLE DES CONNAISSANCES RELATIVES AU :  
 Diplôme de Formation Générale en Sciences Médicales (DFGSM)  
 Diplôme de Formation Approfondie en Sciences Médicales (DFASM)  
 Année universitaire 2019-2020**

Les modifications apportées aux contrôles des connaissances relatives aux études du 2<sup>ème</sup> cycle de médecine pour l'année universitaire 2019/2020 :

**Inscriptions :** *Tous les étudiants doivent être impérativement inscrits avant le 15 octobre 2019*, Les étudiants désirant annuler leur inscription doivent en faire la demande écrite à la scolarité avant le 31 octobre 2019

**Examens :**

*Une correction orale peut-être proposée par l'auteur du sujet qui était présent pour la surveillance.* Le délai maximal de parution des résultats est de 6 semaines après le dernier partiel (y compris les oraux).

Pour les matières ayant donné lieu à un contrôle continu, la note de contrôle continu n'est pas conservée pour la 2<sup>ème</sup> session.

**Nouvelle forme d'examen :** ECOS (Examen clinique objectif structuré)

**Assiduité :** l'enseignement PREMEDI-TROD est prioritaire sur l'activité hospitalière

**Les enseignements en DFGSM2 :**

EIA de neuro-psychiatrie : l'enseignement de sémiologie neurologique consistera en 6 ED de 3h, intitulé « The Move » et fera l'objet d'un contrôle continu comptant pour 10% de la note finale de l'EIA.

En Biophysique, le contrôle continu compte pour 10% de la note, sur la présence

**Les enseignements en DFASM1 :**

L'examen de l'UE1 passe de 1h à 2h.

Médecine générale et les UE librement choisies : 2 ECTS chacun ;

UE6 : 6 ECTS

L'enseignement de médecine alternative et complémentaire passe au 1<sup>er</sup> semestre et le volume sera de 8 heures

**Les enseignements de DFASM2 :**

CCPC NUEN : 8 ECTS ;

CCPC MOH : 9 ECTS

**Stage de DFGSM2 - Stage de sémiologie**

En parallèle au stage de sémiologie les étudiants doivent valider les ateliers pratiques et les ED suivants :

Radiologie, EchoCoeur, Sémiologie pédiatrique, secourisme, gestes sensibles et Ponction Lombaire

Un atelier de relation de soin est créé en parallèle au stage infirmier

## **L'UE engagement étudiant (voir annexe)**

### **Les Congés annuels**

En DFASM1 et DFASM2 : 2 semaines sur les trois premiers stages et 3 semaines durant le dernier stage.

En DFASM3 : 1 semaine sur chacun des trois stages.

### **Le Service Sanitaire**

Une évaluation des connaissances est organisée à la fin du DFGSM2, une session de rattrapage est organisée en cas de non validation. Les étudiants du cursus médecine science effectuant leur stage en laboratoire au 3<sup>ème</sup> trimestre en sont dispensés. Le service sanitaire une fois validé reste acquis.

### **Etudiants « sortants » : étudiants partant un an dans une faculté partenaire**

**Cas particulier : Année d'étude à Montréal** Les étudiants en DFGSM3 peuvent postuler pour effectuer une année à Montréal en DFASM1, mais seulement un étudiant sera retenu. La validation de l'année scolaire dépend de la validation par l'Université d'accueil.

### **Etudiants « entrants » : étudiants venant d'une faculté partenaire ERASMUS**

Un étudiant fera maximum 3 stages, s'il reste toute l'année universitaire, et devra suivre les dates indiquées par le bureau des Erasmus, qui correspondent aux dates de stage des DFGSM3.

L'enseignement d'Onco-Hématologie de DFASM1 sera nouvellement proposé aux étudiants Erasmus.

**MODALITES DE  
CONTROLE DES CONNAISSANCES RELATIVES AU :**

**Diplôme de Formation Générale en Sciences Médicales (DFGSM)  
Diplôme de Formation Approfondie en Sciences Médicales (DFASM)**

***Année universitaire 2019-2020***

- Vu le code de l'éducation
- Vu l'arrêté du 22 mars 2011 relatif au régime des études en vue du diplôme de Formation Générale en Sciences Médicales
- Vu l'arrêté du 8 avril 2013 relatif au régime des études en vue du premier et du deuxième cycle des études médicales
- Vu l'avis du Conseil de l'UFR du .../.. /2019
- Vu l'avis de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du .../... /2019

## Sommaire

### **A- Dispositions générales**

- I. Appellation des années d'études
- II. Inscriptions
- III. Communication des informations
- IV. Examens (charte des examens)
- V. Modalités pratiques des examens oraux des certificats couplés à la pratique clinique (CCPC)
- VI. Fraude ou tentative de fraude
- VII. Formes d'examen des différents enseignements
- VIII. Modalités de validation
- IX. Assiduité
- X. Procédure de choix des unités d'enseignement librement choisies (UEL) en DFGSM2, DFGSM3, DFASM1

### **B- Les enseignements**

- I. Les enseignements de DFGSM2
- II. Les enseignements de DFGSM3
- III. Les enseignements de DFASM1
- IV. Les enseignements de DFASM2
- V. Les enseignements de DFASM3

### **C- Les stages**

- I. Stages de DFGSM2
- II. Stages de DFGSM3 à DFASM3

### **D- Modalités de déroulement d'une année de césure (d'après la circulaire du 22/07/2015)**

### **E- Composition des jurys**

## A- Dispositions générales

### Appellation des années d'études

Conformément à l'Arrêté du 22 mars 2011 *relatif au régime des études en vue du diplôme de formation générale en sciences médicales (NOR: ESRS1106857A)*, le diplôme de formation générale en sciences médicales sanctionne la première partie des études en vue du diplôme d'Etat de docteur en médecine ; il comprend six semestres de formation validés par l'obtention de 180 crédits européens, correspondant au niveau licence. Les deux premiers semestres de la formation correspondent à la première année commune aux études de santé

- deuxième année de médecine (anciennement PCEM2) : DFGSM2
- troisième année de médecine (anciennement DCEM1) : DFGSM3

Conformément à l'Arrêté du 8 avril 2013 *relatif au régime des études en vue du premier et du deuxième cycle des études médicales (NOR: ESRS1308333A)*, le diplôme de formation approfondie en sciences médicales comprend six semestres de formation validés par l'obtention de 120 crédits européens correspondant au niveau master.

- quatrième année de médecine (anciennement DCEM2) : DFASM1
- cinquième année de médecine (anciennement DCEM3) : DFASM2
- sixième année de médecine (anciennement DCEM4) : DFASM3

### Inscriptions

- Tous les étudiants doivent être impérativement inscrits **avant le 15 octobre 2019**, sous peine d'exclusion du stage hospitalier (non validé et non rémunéré). Passé cette date, aucune inscription administrative et pédagogique ne sera possible

- Les étudiants désirant annuler leur inscription annuelle dans une année de médecine doivent en faire la demande écrite à la scolarité avant le **31 octobre 2019** et restituer leur carte d'étudiant et les certificats de scolarité. L'annulation est prononcée sur avis du doyen. Les droits universitaires sont alors remboursés.

- Limitation du nombre d'inscriptions en DFASM :

Aucun étudiant ne peut être autorisé à prendre plus de six inscriptions en vue du diplôme de formation approfondie en sciences médicales et une des années d'études ne peut faire l'objet de plus de trois inscriptions, sauf dérogation exceptionnelle accordée par le président de l'université sur proposition du directeur de l'unité de formation et de recherche médicale responsable (*Arrêté du 8 avril 2013*)

### Communication des informations

Toute information relative à la scolarité des étudiants sera exclusivement transmise sur la messagerie Sorbonne Université des étudiants. Les informations seront également mises en ligne sur MOODLE (<https://moodle-medicine.upmc.fr/moodle/my/>).

### Examens (charte des examens)

#### Généralités

- seuls les étudiants régulièrement inscrits ont le droit de se présenter aux examens.
- tout examen de fin d'enseignement comporte deux sessions (une session initiale et une de rattrapage, à l'exception du C2i).
- un étudiant ne peut se présenter à plus de deux sessions au cours de la même année, sauf dérogation spéciale accordée par le Doyen.
- l'absence à la première session d'examens n'empêche pas de se présenter à la deuxième session d'examens.
- la seconde session comprend pour chaque matière des épreuves portant sur le même programme que lors de la première session.
- **pour les matières ayant donné lieu à un contrôle continu, la note de contrôle continu n'est pas conservée pour la 2<sup>ème</sup> session.**
- pour la deuxième session d'examen ou les sessions exceptionnelles, les responsables de département d'enseignement peuvent décider, après avis du Vice-Doyen Formation, d'organiser une session orale en remplacement des épreuves écrites habituelles.
- les travaux pratiques non validés à la première session sont de nouveau présentés lors de la seconde session. En cas de non-validation à la seconde session, le redoublement est prononcé.

- les UE de deuxième, troisième et quatrième années ont les mêmes règles d'examens que toutes les autres épreuves.
- dans certaines épreuves, le responsable de la discipline peut autoriser les étudiants à composer avec utilisation de documents (cf. VIII. Modalités de validation). Si l'usage d'une calculatrice est autorisé lors d'une épreuve, son modèle doit être conforme aux instructions ministérielles. En outre la calculatrice ne doit comporter aucune information sur la matière et son usage doit respecter les règles propres à l'épreuve (se référer au chapitre « Les enseignements »). Les étudiants seront informés avant l'épreuve de la possibilité d'utiliser des documents et/ou une calculatrice.
- certains ITEMS du programme qui figurent dans les documents pédagogiques mis en ligne ou imprimés sous forme de photocopies ne sont pas traités en cours magistraux. Ils restent néanmoins au programme et peuvent faire l'objet de questions d'examen.
- le calendrier des examens est établi par l'administration en concertation avec les enseignants responsables des disciplines après recueil des remarques des élus étudiants au cours d'une réunion annuelle ainsi que pendant les divers Conseils des Etudes.
- le calendrier des examens est affiché et mis en ligne sur l'espace numérique de travail par le service de scolarité au plus tard un mois avant les épreuves.
- en cas de problème technique lors d'une épreuve, celle-ci pourra être reprogrammée dans les jours suivants, sur décision du responsable de l'enseignement et du Vice-Doyen Formation.
- le planning des cours et des examens est actualisé sur l'espace numérique de travail, au fur et à mesure des modifications des dates et des lieux des épreuves et des enseignements.
- les étudiants retardataires sont admis à composer dans une limite ne devant pas excéder 15 minutes après le début de l'épreuve.
- *une correction orale peut-être proposée après chaque examen par l'auteur du sujet qui était présent pour la surveillance.*

Le Jury et la publication des résultats :

- le Président de l'Université désigne, sur proposition du Doyen, un Jury pour chaque année d'études. Ce jury se réunit à l'issue de chaque session d'examens et sur proposition du Président du jury. Il fixe la liste des candidats admis.
- le calendrier des délibérations du jury est établi pour chaque session par l'administration, en concertation avec le président du jury.
- le Vice-Doyen Formation doit être présente ou représenté lors les délibérations finales
- le jury est souverain.
- *Le délai maximal de parution des résultats est de 6 semaines après le dernier partiel (y compris les oraux).*
- aucune note ne peut être modifiée après délibération, sauf erreur matérielle.
- les étudiants pourront avoir accès aux réponses qu'ils ont donné lors d'un examen ainsi qu'aux réponses attendues deux mois après la publication des résultats. Ils doivent pour cela en faire une demande écrite auprès de la scolarité.
- les résultats partiels et notes d'examens sont affichés sur l'espace numérique de travail à l'issue de la délibération du jury.
- un délai de quinze jours doit être respecté entre la publication des résultats et la seconde session d'examen.

#### **Modalités pratiques des examens oraux des certificats couplés à la pratique clinique (CCPC)**

- L'examen oral du CCPC a lieu un jour donné (le matin de l'examen écrit de préférence), à une heure précise.
- Cet examen est indépendant du stage. Sa non validation ne compromet pas la validation du stage.
- Il repose, de préférence, sur une mise en situation clinique reprenant le principe des ARCS (Apprentissage du Raisonnement Clinique).
- Les modalités de l'examen oral sont les mêmes (ou proches) pour les CCPC suivants
  - Cardiologie, pneumologie

- Neurologie
- Urgence-réanimation
- Rhumato-Ortho-Maxillo
- Pédiatrie
- Hématologie

et sont définis ci-dessous.

- Elles sont différentes (cas cliniques, présentation de power point, ECOS...) pour :
  - Hépatogastroentérologie
  - Gynécologie-Obstétrique
  - Urologie
  - Néphrologie
  - Endocrinologie
  - Médecine interne
  - Oncologie

### Fraude ou tentative de fraude

En cas de flagrant délit de fraude ou tentative de fraude aux examens, le responsable de la salle prend toutes mesures pour faire cesser la fraude ou la tentative sans interrompre la participation à l'épreuve du ou des candidats. Il saisit les pièces ou matériels permettant de vérifier ultérieurement la réalité des faits. Il dresse un procès-verbal contresigné le cas échéant par les autres surveillants et par le ou les auteurs de la fraude ou de la tentative de fraude. En cas de refus de contresigner, mention est portée au procès-verbal (décret du 13 juillet 1992).

Ce n'est seulement qu'en cas de substitution de personne ou de troubles affectant le déroulement de l'épreuve, que les autorités compétentes peuvent prononcer l'expulsion de la salle d'examen.

Les auteurs de fraude ou de tentatives verront engager à leur encontre une procédure disciplinaire exercée par la section disciplinaire dépendant du Conseil d'administration de l'Université. La section disciplinaire saisie par le Président de l'Université examine, juge et le cas échéant sanctionne les étudiants fautifs.

### Formes d'examen des différents enseignements

Tous les examens de DFGSM et DFASM seront proposés sous la forme ECNi et se dérouleront dans les salles informatiques de St Antoine (2<sup>e</sup> étage), sur la plateforme SIDES :

- Dossiers progressifs (DP)
- Questions à Choix Multiples (QCM)
- Questions Rédactionnelles à réponse Ouverte et Courte (QROC)

Pourront également être proposés, dans les épreuves écrites et orales :

- Test de Concordance de Scripts (TCS)
- Apprentissage au Raisonnement Clinique (ARC)
- Présentation orale type PowerPoint (mini-mémoire, cas cliniques, ...)
- Lectures Critiques d'Articles
- Questions rédactionnelles sur papier.
- **ECOS (Examen clinique objectif structuré)**

### Modalités de validation

- Les modalités de validation sont identiques pour les 2 sessions d'examens :

- **les certificats couplés à la pratique clinique (CCPC)** sont validés indépendamment les uns des autres.

A l'exception des CCPC de cardiologie-pneumologie, néphrologie-urologie-endocrinologie-nutrition et médecine interne-oncologie-hématologie :

- Les CCPC s'acquièrent avec l'obtention d'une note  $\geq 10/20$  (une note  $< 10/20$  à un CCPC oblige à repasser celui-ci à la seconde session).
- Les CCPC comportent un examen écrit comptant pour 75 % de la note finale et un examen oral comptant pour 25 % de la note finale.

- la note d'évaluation pratique ne reste pas acquise à la seconde session (l'examen écrit compte pour 100%)

Cas particuliers des CCPC de cardiologie-pneumologie, néphrologie-urologie-endocrinologie-nutrition (NUEN) et médecine interne-oncologie-hématologie (MOH) :

ces CCPC s'acquiescent avec l'obtention d'une note  $\geq 10/20$  dans chaque partie :

- pour le CCPC NUEN (2 parties): obtention d'une note  $\geq 10/20$  en néphrologie-urologie **et** obtention d'une note  $\geq 10/20$  en endocrinologie-nutrition
- pour le CCPC de MOH (3 parties): obtention d'une note  $\geq 10/20$  en médecine interne **et** obtention d'une note  $\geq 10/20$  en oncologie **et** obtention d'une note  $\geq 10/20$  en hématologie

Par ailleurs, la note d'examen oral comptant pour 25% ne s'applique qu'à la partie du CCPC dans laquelle le stage a été effectué. Pour les autres parties, l'examen écrit compte pour 100% (*par exemple, pour le CCPC NUEN, si un stage de néphrologie ou urologie a été effectué, la note de néphrologie-urologie sera : examen écrit de néphrologie-urologie 75% + note d'oral de néphrologie ou urologie pour 25% ; l'examen écrit de endocrinologie-nutrition comptera pour 100%*).

- pour le CCPC de cardiologie-pneumologie (2 parties) : obtention d'une note  $\geq 10/20$  en cardiologie **et** obtention d'une note  $\geq 10/20$  en pneumologie

Un contrôle continu comptant pour 10% de la note s'applique en cardiologie et en pneumologie. La note d'examen oral comptant pour 25% ne s'applique qu'à la partie du CCPC dans laquelle le stage a été effectué. Pour les autres parties, l'examen écrit compte pour 90% (*par exemple, pour le CCPC cardiologie, si un stage de cardiologie a été effectué, la note de cardiologie sera : examen écrit de cardiologie 65% + note d'oral de cardiologie pour 25% + note de contrôle continu de cardiologie 10% ; l'examen écrit de pneumologie comptera pour 90% + note de contrôle continu de pneumologie 10%*).

En cas de note  $< 10/20$  à une partie d'un CCPC, l'étudiant devra repasser cette partie à la seconde session.

*L'obtention d'une deuxième note  $< 10/20$  à la seconde session entraîne le redoublement.*

Seuls les étudiants inscrits dans le CCPC concerné sont autorisés à passer les examens de fin de stage, sauf cas exceptionnel sur dérogation du responsable de l'enseignement et du Président du Conseil des Etudes.

- **tous les autres enseignements** sont validés indépendamment les uns des autres de la manière suivante :

- obtention d'une note moyenne  $\geq 10/20$  (une note  $< 10/20$  dans une matière oblige à repasser celle-ci à la seconde session). *L'obtention d'une deuxième note  $< 10/20$  à la seconde session entraîne le redoublement.*

### **Modalités d'admission et de redoublement**

- DFGSM2 : **pour être admis en DFGSM3, les étudiants doivent valider conjointement, au décours des deux sessions, les stages et tous les enseignements selon les modalités du contrôle des connaissances.**

Les étudiants ne validant pas le DFGSM2 redoublent et repassent la totalité des enseignements. Le stage infirmier et les unités d'enseignement du 1er et du 2e semestre, s'ils ont été validés, restent acquis.

- DFGSM3 : **pour être admis en DFASM1, les étudiants doivent valider conjointement, au décours des deux sessions, les stages et tous les enseignements selon les modalités du contrôle des connaissances.**

Les étudiants ne validant pas le DFGSM3 redoublent, repassent la totalité des enseignements et effectuent les trois stages proposés en DFGSM3. L'enseignement d'Ethique médicale et les unités d'enseignement du 1er et du 2e semestre, s'ils ont été validés, restent acquis.

- DFASM1 : **pour être admis en DFASM2, les étudiants doivent valider conjointement, au décours des deux sessions, les stages et tous les enseignements selon les modalités définies dans ce contrôle des connaissances.**

Les étudiants ne validant pas le DFASM1 redoublent, repassent la totalité des enseignements et effectuent les quatre stages proposés en DFASM1.

Le C2i niveau 2 « métiers de la santé » et l'unité d'enseignement librement choisie, s'ils ont été validés, restent acquis.

- DFASM2 : **pour être admis en DFASM3, les étudiants doivent valider conjointement, au décours des deux sessions, les stages et tous les enseignements selon les modalités définies dans ce contrôle des connaissances.**

Les étudiants ne validant pas le DFASM2 redoublent, repassent la totalité des enseignements et effectuent les quatre stages proposés en DFASM2.

L'AFGSU niveau 2, si elle a été validée, reste acquise.

- DFASM3 : **pour valider l'année de DFASM3, les étudiants doivent valider conjointement, au décours des deux sessions, les stages et tous les enseignements selon les modalités définies dans ce contrôle des connaissances.**

Les étudiants ne validant pas le DFASM3 redoublent, repassent la totalité des enseignements et effectuent les trois stages proposés en DFASM3.

### **Assiduité**

La présence aux stages, aux travaux pratiques, aux enseignements dirigés et aux unités d'enseignement est obligatoire, selon les consignes du responsable de l'enseignement.

Les étudiants sont tenus de respecter le groupe dans lequel ils sont affectés pour les ED/TP/atelier ou autre ainsi que la/les date(s) de leur(s) stage(s) court(s) et garde(s).

Les enseignements obligatoires suivants : TP de bactériologie, ED de parasitologie, TP d'anatomo-pathologie, éthique, ED d'UE 5.1 « douleur soins palliatifs », UE libres de DFASM1, relation de soin, [PREMED-TROD](#), relation médecin-malade, C6) sont prioritaires sur toute activité hospitalière.

Les activités hospitalières (gardes, journées continues), les ateliers pratiques et stages ultracourts sont prioritaires sur les enseignements théoriques (sauf enseignements obligatoires cités ci-dessus).

Les étudiants du Coursus Médecine Sciences qui réalisent le stage en laboratoire à la place du stage de médecine libre

- sont dispensés des TP d'anatomo-pathologie
- ne sont pas dispensés des 5 enseignements d'éthique, qui restent obligatoires à valider (une dispense du stage en laboratoire est officialisée par l'équipe pédagogique du CMS pour assister)

### **Procédure de choix des unités d'enseignement librement choisies (UEL) en DFGSM2, DFGSM3, DFASM1**

Le choix des UEL s'effectue selon un ordre alphabétique communiqué par la scolarité.

Cas particuliers : les étudiants absents lors du choix des UEL se verront attribuer par le service de la scolarité une place parmi celles restantes à la fin de la procédure de choix. Il en sera de même pour tout étudiant souhaitant s'inscrire à des UEL après le choix des UE.

Les étudiants déjà titulaires d'un diplôme de Master (dans une spécialité biologique ou proche) ou d'un titre de niveau équivalent sont dispensés des UE de DFGSM, après avis du Vice-Doyen Formation.

Les étudiants ayant redoublé le DFGSM2 et ayant validé 4 UEL lors de ces deux années de DFGSM2 sont dispensés d'UEL en DFGSM3.

## B- Les enseignements en DFGSM

	DFGSM2	DFGSM3
<b>Matières fondamentales</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Biologie – <b>2 ECTS</b></li> <li>• Biophysique – Médecine nucléaire – <b>3 ECTS</b></li> <li>• Génétique – <b>1 ECTS</b></li> <li>• Anglais médical – <b>1 ECTS</b></li> <li>• Immunologie – <b>2 ECTS</b></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Bactériologie - <b>2 ECTS</b></li> <li>• Parasitologie - Mycologie - <b>2 ECTS</b></li> <li>• Virologie - <b>2 ECTS</b></li> <li>• Anatomie pathologique - <b>2 ECTS</b></li> <li>• Immunologie - <b>2 ECTS</b></li> <li>• Pharmacologie - <b>2 ECTS</b></li> <li>• Anglais médical – <b>1 ECTS</b></li> </ul>
<b>Sémiologie</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sémiologie – <b>3 ECTS</b></li> </ul>	
<b>Enseignements Intégrés par Appareils - EIA</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• EIA cardio-vasculaire - <b>5 ECTS</b></li> <li>• EIA respiratoire - <b>4 ECTS</b></li> <li>• EIA locomoteur - <b>4 ECTS</b></li> <li>• EIA neuro-psychiatrie - <b>6 ECTS</b></li> <li>• EIA endocrinologie-métabolisme - <b>4 ECTS</b></li> <li>• EIA tête et cou – <b>2 ECTS</b></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• EIA hépato-gastro-entérologie - <b>4 ECTS</b></li> <li>• EIA néphrologie-urologie - <b>4 ECTS</b></li> </ul>
<b>Certificats</b>		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Génétique - <b>1 ECTS</b></li> <li>• ORL - <b>1 ECTS</b></li> <li>• Ophtalmologie - <b>1 ECTS</b></li> </ul>
<b>Certificats Couplés à la Pratique Clinique - CCPC</b>		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Cardiologie - <b>3 ECTS</b></li> <li>• Pneumologie - <b>3 ECTS</b></li> <li>• Neurologie - <b>3 ECTS</b></li> </ul>
<b>Autres enseignements</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Secourisme - <b>1 ECTS</b></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ethique médicale - <b>1 ECTS</b></li> </ul>
<b>Stages</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Stage infirmier - <b>2 ECTS</b></li> <li>• Stages de sémiologie - <b>8 ECTS</b></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Stage de médecine libre - <b>4 ECTS</b></li> <li>• Stage de cardiologie ou de pneumologie – <b>5 ECTS</b></li> <li>• Stage de neurologie – <b>5 ECTS</b></li> </ul>
<b>Unités d'enseignement librement choisies</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• UEL du 1<sup>er</sup> semestre (voir liste p.14) – <b>6 ECTS</b></li> <li>• UEL du 2<sup>ème</sup> semestre (voir liste p.14) – <b>6 ECTS</b></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• UEL du 1<sup>er</sup> semestre (voir liste p.17) – <b>6 ECTS</b></li> <li>• UEL du 2<sup>ème</sup> semestre (voir liste p.17) – <b>6 ECTS</b></li> </ul>

## Les enseignements en DFASM

	DFASM1	DFASM2	DFASM3
<b>Certificats Couplés à la Pratique Clinique - CCPC</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Urgences-Réanimation- Anesthésie – <b>5 ECTS</b></li> <li>• Rhumatologie-Orthopédie- Maxillo-faciale (ROM) – <b>5 ECTS</b></li> <li>• Hépato-Gastro-Entérologie (HGE) – <b>5 ECTS</b></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pédiatrie – <b>5 ECTS</b></li> <li>• Néphrologie-Urologie- Endocrinologie-Nutrition (NUEN) – <b>8 ECTS</b></li> <li>• Médecine interne- Oncologie-Hématologie (MOH) – <b>9 ECTS</b></li> <li>• Gynécologie-Obstétrique – <b>5 ECTS</b></li> </ul>	
<b>Unités d'enseignement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• UE 1 Apprentissage de l'exercice médical et de la coopération interprofessionnelle – <b>5 ECTS</b></li> <li>• UE 5.1 Douleurs-Soins Palliatifs- Accompagnement – <b>4 ECTS</b></li> <li>• UE 5.2 Handicap - Dépendance – <b>4 ECTS</b></li> <li>• UE 6 Maladies transmissibles - Risques sanitaires - Santé au travail – <b>6 ECTS</b></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• UE 5.3 Vieillesse – <b>4 ECTS</b></li> </ul>	
<b>autres enseignements</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Oncologie-hématologie – <b>2 ECTS</b></li> <li>• Relation en soins – <b>1 ECTS</b></li> <li>• Médecine alternative et complémentaire – <b>1 ECTS</b></li> <li>• Anglais médical – <b>1 ECTS</b></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pratique de Médecine générale – <b>2 ECTS</b></li> <li>• Psychiatrie – <b>6 ECTS</b></li> <li>• Dermatologie – <b>4 ECTS</b></li> <li>• Relation médecin patient – <b>1 ECTS</b></li> <li>• AFGSU niveau 2 – <b>1 ECTS</b></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Certificat de Compétence Clinique – C6 et CCFFI – <b>11 ECTS</b></li> <li>• C2i niveau 2 « métiers de la santé » - <b>1 ECTS</b></li> </ul>
<b>stages</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Urgences/Réanimation/Ane sthésie – <b>2 ECTS</b></li> <li>• Rhumatologie/Orthopédie/Max illo-faciale – <b>2 ECTS</b></li> <li>• Hépato/Gastro/Entérologie – <b>2 ECTS</b></li> <li>• <b>Médecine générale – 2 ECTS</b></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pédiatrie – <b>2 ECTS</b></li> <li>• Néphrologie/Urologie/End ocrinologie/Nutrition – <b>2 ECTS</b></li> <li>• Médecine interne/Oncologie/Hémat ologie – <b>2 ECTS</b></li> <li>• Gynécologie Obstétrique – <b>2 ECTS</b></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Stage libre n°1 – <b>2 ECTS</b></li> <li>• Stage libre n°2 – <b>2 ECTS</b></li> <li>• Stage libre n°3 – <b>2 ECTS</b></li> </ul>
<b>Unités d'enseignement librement choisies</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>2 ECTS</b></li> </ul>		

## Les enseignements de DFGSM2

### 1. Les E.I.A (enseignements intégrés par appareils)

	Nom du responsable	anatomie	radiologie	histologie-embryologie	autres	physiologie	biologie	sémiologie	total
<b>EIA CARDIO-VASCULAIRE</b>	Pr. A. Cohen	4h	2h	4h + 2h de TP d'histo	anapath : 1h	10h + 8h d'ED	4h + 2h d'ED	21h	<b>58h</b>
<b>EIA RESPIRATOIRE</b>	Pr. J. Gonzalez	4h	2h	4h + 2h de TP d'histo		10h+ 8h d'ED		17h	<b>47h</b>
<b>EIA LOCOMOTEUR</b>	Pr. F.KHIAMi	10h + 2h de TP	3h				4h	20h30	<b>37h30</b>
<b>EIA NEURO-PSYCHIATRIE</b>	Pr. E. Flamand-Roze	19h	4h + 2h ED	4h	anapath : 2h	12h+ 8h d'ateliers	5h	Sémioneuro : 15h Sémiopsy : 9h30 + 6h d'ED	<b>96h</b>
<b>EIA ENDOCRINOLOGIE-METABOLISME</b>	Pr. F. Andreelli	4h30	4h	7h + 2h de TP d'histo	nutrition : 3h	9h + 6h d'ED	3h30 + 2h d'ED	7h	<b>48h</b>
<b>EIA TETE ET COU</b>	Dr. T. Schouman	12h30 + 2h de TP		1h30	biophysique : 1h30	1h30			<b>17h</b>

Examens des EIA : Durée de l'épreuve 1h30 (sauf EIA Tête et cou : 1h) – examen sous forme de QROC et/ou QCM  
 EIA de neuro-psychiatrie : l'enseignement de sémiologie neurologique consistera en 6 ED de 3h, intitulé « The Move » et fera l'objet d'un contrôle continu comptant pour 10% de la note finale de l'EIA .

### 2. Les matières fondamentales et la sémiologie

	Matières	Nom du responsable	Volume horaire		% Contrôle continu	% examen écrit	Spécificités des épreuves
			cours	ED / TP			
1 <sup>er</sup> semestre	<b>Biologie</b>	Pr. G. Trugnan	17h	12h	40%	60%	Durée de l'épreuve : 1h – examen sous forme de QROC et/ou QCM (l'utilisation de documents personnels est autorisée lors des épreuves) portant sur les cours et les ED
	<b>Biophysique</b>	Pr. F. Montravers	21h	10h	10% sur la présence	90%	Durée de l'épreuve : 45mn – examen sous forme de QROC et/ou QCM portant sur les cours, les ED et les TP
	<b>Génétique</b>	Dr. F. Mochel	12h	4h		100%	Durée de l'épreuve : 1h – examen sous forme de QROC et/ou QCM portant sur les cours et les ED
	<b>Sémiologie UPMC (Urgences-Pédiatrie-Médicale-Chirurgicale)</b>	Pr. G. Grateau	33h30			100%	Durée de l'épreuve : 1h30 - examen sous forme de QROC et/ou QCM
2 <sup>nd</sup> semestre	<b>Anglais médical</b>	Dr. P Faure	10h			100%	Durée de l'épreuve : 30mn - examen sous forme de QROC et/ou QCM
	<b>Immunologie</b>	Pr. F. Lemoine	10h	12h	20%	80%	Durée de l'épreuve : 1h - examen sous forme de QROC et/ou QCM
	<b>Secourisme et AFGSU</b>	Pr. E. Maury	2h	3h	100%		Validation sur la participation active aux ED (présence obligatoire)

### 3. Les unités d'enseignement librement choisies (UEL)

- inscription obligatoire à une UEL par semestre (sauf pour les étudiants titulaires d'un M1 en sciences)
- les modalités de contrôle des connaissances sont propres à chaque UEL et sont définies par les responsables des UEL

La liste des UEL sera établie et affichée sur l'espace numérique avant le choix.

#### Les enseignements de DFGSM3

##### 1. Les certificats de Pathologie

- Au nombre de 6, les certificats de pathologie sont enseignés :
  - certificats couplés à la pratique clinique (CCPC) : parallèlement au stage avec examens écrit et oral en fin de stage
  - ORL et ophtalmologie : lors du stage de médecine
  - génétique médicale : au second semestre, sous forme d'enseignements dirigés.

Le tableau indique les modalités des examens :

Matières	Nom du responsable	Volume horaire		Spécificités des épreuves
		cours	ED	
<b>CARDIOLOGIE</b>	Pr. J.-P. Collet		18h	Durée de l'épreuve 1h – épreuve type ECNi
<b>PNEUMOLOGIE</b>	Drs C. Morelot Panzini et A.-M. Ruppert		18h	Durée de l'épreuve 1h – épreuve type ECNi
<b>NEUROLOGIE</b>	Pr. S. Alamowitch	0	24h	Durée de l'épreuve 1h – épreuve type ECNi
<b>GENETIQUE</b>	Dr. F. Mochel	12h	0	Durée de l'épreuve 1h – épreuve type ECNi
<b>ORL</b>	Pr. S. Périé	12h30	0	Durée de l'épreuve 1h – épreuve type ECNi
<b>OPHTALMOLOGIE</b>	Pr. M. Pâques et Dr. N. Bouheraoua	12h	0	Durée de l'épreuve 1h – épreuve type ECNi

- Cas particulier pour le CCPC de neurologie : Les étudiants doivent valider par la présence un ED de neuro-radiologie lors d'une matinée, à une date fixe qui leur est communiquée en début de stage. En cas d'absence, une séance de rattrapage est programmée pendant l'été à une date déterminée par les enseignants.
- En cardiologie et en pneumologie, deux enseignements dirigés feront l'objet d'un contrôle continu dont la note comptera pour 10% de la note finale.

##### 2. Les E.I.A (enseignements intégrés par appareils)

	Matières	Nom du/des responsables	anatomie	radiologie	histologie-embryologie	physiologie	biologie	sémiologie	total
1 <sup>er</sup> semestre	<b>EIA HEPATO-GASTRO-ENTEROLOGIE</b>	Dr. J.-B. Bachet	3 h	1 h	3h + 2h de TP d'histo	4h + 4h d'ED	30 mn + 2hd'ED	8h + 2h30	<b>30h</b> (dont 19h30 enregistrées) + 3h de révision
2 <sup>ème</sup> semestre	<b>EIA NEPHROLOGIE -UROLOGIE</b>	Dr. J. Tourret Pr. E. Chartier-Kastler	2h	2h	3h30 + 2h de TP d'histo	10h + 6h d'ED		7h	<b>32h30</b>

Examens des EIA : Durée de l'épreuve 1h30 – examen sous forme de QROC et/ou QCM

### 3. Les matières fondamentales et la sémiologie

	Matières	Nom du responsable	Volume horaire		% Contrôle continu	% Examen théorique	Spécificités sur les épreuves complémentaires aux dispositions générales.
			Cours	ED/TP			
1 <sup>er</sup> semestre	Bactériologie et Antibiotiques	Dr. D. Decre	8h	13h30		100%	
	Virologie	Pr. L. Morand-Joubert	11h	12h		100%	
	Parasitologie-Mycologie	Dr. F. Gay	10h	8h	40%	60%	Contrôle continu sur 4 ED
2 <sup>ème</sup> semestre	Anatomie pathologique	Pr. D. Buob	7h	14h		100%	
	Anglais médical	Dr. P. Faure	5h			100%	Durée de l'épreuve : 30 mn Examen sous forme de QROC et/ou QCM
	Pharmacologie	Pr. J.-E Salem	20h	6h		100%	
	Immunologie	Pr. F. Lemoine	14h	0		100%	
	Ethique médicale	Pr. E. Fournier	0	10h	100%		Validation sur présence et présentation d'un cas lors des séances.

### 4. Les unités d'enseignement librement choisies (UEL)

- Inscription obligatoire à une UEL par semestre (sauf pour les étudiants déjà titulaires d'un M1 de sciences)  
Les modalités de contrôle des connaissances sont propres à chaque UEL et sont définies par les responsables des UEL

La liste des UEL sera établie et affichée sur l'espace numérique avant le choix.

### Les enseignements de DFASM1

#### 1. Les certificats couplés à la pratique clinique (CCPC)

Trois CCPC doivent être validés en DFASM1 :

- Urgences-Réanimation-Anesthésie (responsable : Pr. M. Schmidt) – durée de l'épreuve 1h30, type ECNi
- Rhumatologie-Orthopédie-Maxillo-faciale (responsable : Pr. J. Sellam) – durée de l'épreuve 1h30, type ECNi
- Hépatogastro-entérologie (responsable : Pr. J. Lefevre) – durée de l'épreuve 1h, type ECNi

#### 2. Les autres enseignements

Un examen écrit a lieu à la fin de chaque semestre.

##### a. Les unités d'enseignement

	Nom de l'UE	Nom du responsable	% Contrôle continu	% examen Écrit	SPECIFICITES DES EPREUVES	Volume horaire	
						cours	Conf ou ED
1 <sup>er</sup> semestre	UE 1 Apprentissage de l'exercice médical et de la coopération interprofessionnelle	Pr. F. Tubach Dr A. Dechartres		100 %	Durée de l'épreuve 2h – épreuve type ECNi	26h	21h (conf)
	UE 6 Maladies transmissibles - Risques sanitaires - Santé au travail	Dr. K. Lacombe Dr. V. Pourcher		100 %	Durée de l'épreuve 1h – épreuve type ECNi	14h	28h (ED)
2 <sup>nd</sup> semestre	UE 5.1 Douleurs-Soins Palliatifs-Accompagnement	Pr. F. Laroche		100 %	Durée de l'épreuve 1h – épreuve type ECNi	13h	7h (ED)
	UE 5.2 Handicap - Dépendance	Pr. P. Thoumie		100 %	Durée de l'épreuve 1h – épreuve type ECNi	20	0

##### b. Les autres enseignements

	Nom de l'enseignement	Nom du responsable	% Contrôle continu	% examen Écrit	SPECIFICITES DES EPREUVES	Volume horaire	
						cours	Conf ou ED
1 <sup>er</sup> semestre	C2i niveau 2 métiers de la santé	Dr B. Seroussi		100%		18h de cours en ligne	
	Médecine alternative et complémentaire	Pr. A. Baumelou		100%	Durée de l'épreuve 30mn – épreuve type ECNi	8h	0
2 <sup>nd</sup> semestre	Anglais médical	Dr. P. Faure		100 %	Durée de l'épreuve 30 mn Examen sous forme de QROC et/ou QCM	Conférences SIDES à domicile	Anglais médical
	Oncologie-hématologie	Pr. R. Lacave Pr. P. Coppo		100%	Durée de l'épreuve 1h – épreuve type ECNi	12h	
	Relation en soins	Pr. M.-C. Meyohas		100 %	Durée de l'épreuve 30mn – épreuve type ECNi	0	4h (ED)

### **Le C2i niveau 2 « métiers de la santé » :**

En application de la réglementation en vigueur, un enseignement conforme au référentiel national du certificat informatique et internet de l'enseignement supérieur : C2i niveau 2 « métiers de la santé » doit être validé au cours du DFASM et impérativement avant l'inscription aux ECNi. Le point ECTS dévolu à cet enseignement, ne sera attribué qu'en DFASM3, même s'il est validé plus tôt.

Cet enseignement d'initiation à l'utilisation des outils numériques par les médecins et plus largement les professionnels de santé a été élaboré pour être totalement dématérialisé (18h de cours en ligne). Il se présente sous la forme de 5 cours découpés en 36 séquences avec des diaporamas en pdf, des diaporamas sonorisés en mp4 et les textes d'accompagnement.

L'épreuve est constituée de 2 parties, une partie portant sur les connaissances du cours et une autre partie portant sur l'utilisation en pratique d'outils numériques avec utilisation d'Internet.

Une session normale est organisée en début de DFASM1 et une autre en début de DFASM2. La session de rattrapage a lieu en septembre de DFASM3. Les étudiants de DFASM1 pourront s'inscrire à cette session de septembre et à partir de là, ils auront 3 chances pour valider le C2i, la dernière session possible sera celle de septembre en DFASM3. Un étudiant n'ayant pas validé le C2i au plus tard à la session de septembre de DFASM3, ne pourra pas s'inscrire en 3e cycle.

Dès que le C2i est validé, il reste acquis en cas de redoublement durant le DFASM.

La validation vaut certification.

Le C2i de niveau 2 « métiers de la santé » précédemment obtenu dans un autre établissement, dispense l'étudiant de cet examen.

#### **c. Les unités d'enseignement librement choisies (UEL)**

Des unités d'enseignement librement choisies (UEL) seront proposées durant le second semestre.

Chaque UEL représentera une vingtaine d'heures d'enseignement répartie sur 4 mardis après-midi en mai 2019 et comprendra de petits groupes d'étudiants (une dizaine d'étudiants par groupe).

Les modalités de contrôle des connaissances seront propres à chaque UEL et seront définies par les responsables de ces UEL avant le choix par les étudiants.

La liste des UEL sera établie et affichée sur l'espace numérique avant le choix.

#### **Remarque :**

**1 - L'UE libre santé-défense** (responsable Pr Emmanuel CHARTIER-KASTLER) est validante comme les autres UE libres. Elle est choisie en début d'année, au volontariat. L'enseignement se déroule tout au long de l'année et sa validation est prononcée par le comité pédagogique interuniversitaire, sous l'autorité de l'Hôpital de santé des armées du Val-de-grâce. Les étudiants inscrits à cette UE n'ont pas le droit de l'annuler en cours d'année pour changer d'UE libre. Elle est définitivement choisie et doit être validée.

#### **2- L'UE engagement étudiant (Voir l'annexe)**

### Les enseignements de DFASM2

#### 1. Les certificats couplés à la pratique clinique

Quatre CCPC doivent être validés en DFASM2 :

- Pédiatrie (responsable : Pr. E. Grimprel) - durée de l'épreuve 1h30, épreuve type ECNi
- Gynécologie-Obstétrique (responsable : Dr. S. Bendifallah) durée de l'épreuve 1h, épreuve type ECNi
- Néphrologie-Urologie-Endocrinologie-Nutrition (responsables : Dr. J. Tourret, Pr. E. Chartier-Kastler, Pr. F. Andreelli) - durée de l'épreuve 1h30, épreuve type ECNi
- Médecine Interne-Oncologie-Hématologie (responsables : Pr. G. Grateau, Pr. F. Huguet, Pr. F. Nguyen-Khac) - durée de l'épreuve 1h30, épreuve type ECNi

#### 2. Les enseignements théoriques

##### a) Les unités d'enseignement

- UE 5.3 – Vieillesse (responsable : Pr. J. Boddaert) : durée de l'épreuve 1h – épreuve type ECNi

##### b) Les autres enseignements

- Pratique de médecine générale (responsable : Pr. A. Lorenzo) - durée de l'épreuve 1h – épreuve type ECNi
- Relation médecin-patient (responsable : Pr. A. Hartemann) – Validation sur présence aux 3 ED. Les étudiants doivent impérativement respecter le groupe dans lequel ils sont affectés. Une évaluation des compétences réalisée en fin d'année en simulation (jeux de rôle) valide l'enseignement. En cas de non validation, une session de rattrapage est prévue.
- Psychiatrie (responsable : Pr. F. Ferreri) - durée de l'épreuve 1h – épreuve type ECNi
- Dermatologie (responsable : Pr. A. Barbaud) - durée de l'épreuve 1h – épreuve type ECNi

### Les enseignements de DFASM3

#### 1. Cycle de Conférences Coordonné et Certificat de Compétence Clinique – C6

L'examen comporte deux parties :

- une épreuve SIDES de 2 x 3h type ECNi (sur deux demi-journées)  
Responsable : Pr. G. Grateau
- le CCC-FI : certificat de compétences cliniques aux fonctions d'interne, qui comporte deux parties :
  - une épreuve de consultation simulée
  - une épreuve d'examen clinique au lit d'un malade
 Responsable : Pr. O. Steichen

## C- Les stages

### Stages de DFGSM2

- Stage infirmier
- Stage sémiologie

#### 1. Stage d'initiation aux soins infirmiers

Les étudiants admis en DFGSM2, doivent effectuer un stage obligatoire "d'initiation aux soins infirmiers", comportant :

- une semaine de Travaux Pratiques d'Hygiène **et de relation de soin**. La présence y est obligatoire.
- deux semaines de stage pratique, non rémunéré, à temps complet et de manière continue, dans un même établissement hospitalier, sous la conduite de cadres infirmiers.

#### Validation du stage

La validation du stage est prononcée par le Doyen, sur avis du chef de service dans lequel l'étudiant a été affecté.

En cas de non-validation, l'étudiant sera contraint à refaire ce stage pendant les vacances universitaires de son année de DFGSM2.

#### 2. Stage de sémiologie

- Ils se déroulent sous la direction d'un chef de clinique assistant.
- Sémiologie médicale : pendant 7 ou 8 semaines (selon calendrier universitaire) à raison de 5 matinées par semaine

**Remarque :** en parallèle au stage de sémiologie les étudiants doivent validés les ateliers pratiques et les ED suivants : Radiologie, EchoCoeur, Sémiologie pédiatrique, secourisme, gestes sensibles et Ponction Lombaire

- Examen de sémiologie : Une épreuve portant sur la totalité de l'enseignement de sémiologie enseigné durant l'année de DFGSM2 se déroulera avant la fin du stage de sémiologie.

#### Validation du stage

La validation de ce stage repose sur trois points :

- La validation du stage de sémiologie
- La validation de l'épreuve orale de fin de stage sous la direction d'un enseignant (PU-PH le plus souvent) d'un service autre que celui où l'étudiant est en stage. Les modalités peuvent être : évaluation d'un interrogatoire, examen clinique d'un patient, rédaction d'une observation...
- Modalités pour la non-validation de stage :
  - *La non-validation du stage ou une absence dépassant la moitié du temps de stage, quelle qu'en soit la raison, oblige à refaire un stage complémentaire d'été dont la forme et la durée sont définies par le Vice-Doyen après avis des responsables du stage concernés.*
  - *si ce deuxième stage n'est pas validé par l'étudiant, celui-ci redouble et refait l'ensemble du programme de DFGSM2.*
  - *une note < 06/20 à l'épreuve orale de fin de stage conduit à un 2<sup>ème</sup> examen quinze jours après le premier. Si la note est maintenue, elle entraîne le redoublement de l'année.*
  - *la validation du stage n'est pas acquise en cas de redoublement.*

## Stages de DFGSM3 à DFASM3

La notice des stages est annexée au règlement intérieur.

**Afin de pouvoir participer aux procédures de choix de stages, les étudiants de DFGSM3 à DFASM3 doivent nécessairement avoir rempli l'évaluation en ligne de leur stage précédent, sous peine d'être déclassés de 40 places au choix suivant.**

Les appréciations des stages seront prises en compte par les jurys lors des délibérations.

DFGSM3	DFASM1	DFASM2	DFASM3
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Cardiologie-Pneumologie</li> <li>• Neurologie</li> <li>• Médecine libre</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rhumatologie – Orthopédie - Maxillo-Faciale</li> <li>• Hépato – Gastro – Entérologie</li> <li>• Urgence – Réanimation – Anesthésie</li> <li>• Médecine générale</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Gynécologie - Obstétrique</li> <li>• Néphrologie – Urologie - Endocrinologie - Nutrition</li> <li>• Pédiatrie</li> <li>• Médecine interne – Oncologie - Hématologie</li> </ul>	3 stages de médecine ou de chirurgie

### Validation des stages

La validation du stage repose sur des critères qualitatifs définis par la Commission des Stages et des Gardes. Les validations des stages hospitaliers doivent être remplies par les services hospitaliers dans la semaine suivant la fin de chaque stage et transmises au service de la scolarité.

En cas de non-validation de stage ou d'une absence de plus d'un tiers de la durée du stage pour raisons justifiées, l'étudiant doit refaire un stage complémentaire pendant les congés. Si la durée attendue est supérieure à celle des congés ou si le stage de rattrapage n'est pas validé, l'étudiant redouble.

### Les gardes

Le livret de gardes est sous la responsabilité de l'étudiant qui y consigne les gardes effectuées contresignées par le senior de garde avec le tampon du service. Les étudiants doivent remettre ce livret à la scolarité avant la fin du deuxième stage de DFASM3. Le nombre de gardes effectuées doit être au minimum de 25.

### Les Congés annuels

La date des congés est à fixer avec les encadrants du stage hospitalier et doit respecter la continuité des soins.

[En DFASM1 et DFASM2 : 2 semaines sur les trois premiers stages et 3 semaines durant le dernier stage.](#)

[En DFASM3 : 1 semaine sur chacun des trois stages.](#)

### L'AFGSU (Attestation de Formation aux Gestes et Soins d'Urgence)

Cet enseignement comprend les différents ateliers suivants qu'il faudra valider obligatoirement avant la fin du DFASM2 et en cas de rattrapage DFASM3 :

DFGSM2 (ED secourisme-AFGSU) : arrêt cardiaque, obstruction des voies aériennes supérieures, malaise, traumatismes osseux et cutanés.

DFGSM3: Arrêt cardiaque, niveau 1 (pendant le stage de cardio/pneumo)

DFASM1 : Arrêt cardiaque, niveau 2 (pendant le stage d'urgence-réanimation)

DFASM2 : arrêt cardiaque de l'enfant (atelier pédiatrique pendant le stage de pédiatrie), accouchement inopiné (atelier accouchement pathologique pendant le stage de gynéco-obstétrique)

En cas d'absence (maladie, année Erasmus...), les ateliers doivent être rattrapés à la session suivante ou l'année suivante.

Par ailleurs, il faudra valider le cours sur Moodle intitulé « risques collectifs... ».

Une attestation est remise à l'étudiant à l'issue de la validation de ces ateliers.

Aucune équivalence ne permet d'être dispensé de la validation de l'AFGSU.

### Le Service Sanitaire

Le service sanitaire (selon l'arrêté du 12 juin 2018) a été mis en place à compter de l'année universitaire 2018-2019, en DFGSM2 et DFGSM3. Il consistera en une formation théorique et pratique se déroulant sur 60 demi-journées entre DFGSM2 et DFASM1. [Une évaluation des connaissances est organisée à la fin du DFGSM2, une session de rattrapage est organisée en cas de non validation.](#) Seront programmées des actions de prévention sur des terrains de stage. Un retour sur expérience et une évaluation seront organisés au décours de chaque période de stage.

Les étudiants du cursus médecine science effectuant leur stage en laboratoire au 3ème trimestre en sont dispensés.

Le service sanitaire une fois validé reste acquis.

Si nécessaire, toute précision ultérieure sera notifiée dans le règlement intérieur.

### **Modalités pour d'une année de césure (d'après le Décret n°2018-372 du 18 mai 2018)**

Un étudiant inscrit en Formation Initiale est autorisé à interrompre temporairement ses études dans le but d'acquérir une expérience personnelle selon les modalités suivantes :

- Le début d'une période de césure coïncide nécessairement avec celui d'un semestre universitaire. Sa durée ne peut être inférieure à celle d'un semestre universitaire, ni supérieure à deux semestres consécutifs.
- La césure est décidée et effectuée par l'étudiant au volontariat.
- L'étudiant n'a droit qu'à une seule césure par cycle d'études.
- L'étudiant qui obtient une césure signe une convention avec l'université
- L'année de césure ne peut pas se prendre après la validation du DFASM.
- Le projet de césure est soumis à l'approbation du Président ou au directeur de l'établissement dans lequel l'étudiant est inscrit. L'étudiant rédige une lettre de motivation exposant :
  - o le projet de l'année de césure
  - o les raisons qui motivent la demande
  - o les discussions et entretiens qui amènent à la prise de décision
  - o le contenu de sa réalisation : préparation et déroulement chronologique
  - o les prévisions au retour
- L'étudiant doit déposer sa lettre de motivation à la scolarité, avant le 1er juin 2020.
- L'étudiant qui obtient une césure signe une convention avec l'université.
- La forme de la césure :
  - o Une formation dans un domaine différent de celui de la formation dans laquelle il est inscrit
  - o Une expérience en milieu professionnel en France et à l'étranger
  - o Un engagement de service civique en France ou à l'étranger
  - o Un projet de création d'activité en qualité d'étudiant-entrepreneur
- Si la césure se déroule en partie ou en totalité dans un pays étranger, il est impératif que le ou les pays répondent aux consignes de sécurité du Ministère des Affaires Etrangères : autrement dit les pays jugés à risque et apparaissant avec des zones rouge et orange sur les cartes géographiques du site internet du Ministère des Affaires Etrangères sont exclus des projets de césure (<http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/conseils-par-pays/>).
- En cas de séjour à l'étranger, l'étudiant devra assister obligatoirement à la formation sur les risques liés au voyage organisée par la faculté. Il devra s'assurer d'avoir toutes les assurances en règle pour le voyage et une assurance professionnelle en cas de stage sur place.
- En cas d'inscription dans un établissement autre que celui d'origine pour suivre une formation, le statut étudiant et les droits afférents sont maintenus
- L'étudiant doit s'inscrire dans le niveau de sa formation initiale qu'il devait intégrer normalement. La scolarité administrative procède à la validation de l'inscription « en césure » dans le dossier CASPER de l'étudiant. L'étudiant se voit alors délivrer une carte d'étudiant lui préservant les avantages liés à ce statut
- L'étudiant bénéficie d'un accompagnement pédagogique pendant sa césure
- L'étudiant s'assure de la couverture sociale qui lui sera nécessaire durant cette période de césure en France ou en dehors du territoire français (Sécurité Sociale Etudiante durant le DFASM et Caisse Primaire d'Assurance Maladie durant le DFASM).
- L'étudiant boursier doit prendre contact avec le CROUS pour déclarer sa nouvelle situation
- Si la césure donne lieu à l'obtention d'ECTS, ces derniers s'ajoutent à ceux obtenus dans le cadre du diplôme initial
- L'étudiant s'engage à tenir informé la scolarité du déroulement de sa césure en milieu et en fin d'année.
- Au retour, l'étudiant n'est pas comptabilisé comme en redoublement ou en échec
- L'étudiant doit obtenir l'accord du président en cas de réintégration dans le cursus suite à une interruption anticipée de césure

## Les étudiants ERASMUS

Etudiants « sortants » : étudiants partant un an dans une faculté partenaire ERASMUS

Lorsque l'étudiant effectue une année via le programme Erasmus, la validation de l'année scolaire dépend de la validation par l'Université d'accueil.

Ayant pris connaissance du parcours académique de l'université d'accueil et du parcours académique de la faculté de médecine Sorbonne-Université, l'étudiant remplit un contrat d'étude le plus cohérent possible entre les deux parcours (learning agreement) qu'il signe et qu'il s'engage à respecter.

L'étudiant suit les enseignements, passe les examens et réalise des stages (si ceux-ci sont proposés) dans l'université d'accueil.

Une modification du contrat d'étude est possible en cours d'année si elle est justifiée par des contraintes rencontrées dans l'université d'accueil.

La proclamation de la réussite de l'année repose :

- soit sur l'obtention de points ECTS définis dans le contrat d'étude (à noter que dans certaines universités d'accueil, l'étudiant bien que validant tous ces examens et stages ne pourra pas obtenir 60 points ECTS ; la Commission des échanges internationaux pourra au cas par cas valider l'année universitaire)
- soit sur la validation des disciplines et des stages éventuels, par l'université d'accueil

En cas d'échec à l'issue de la première session dans l'université d'accueil, l'étudiant a le choix de passer :

- soit la session de rattrapage sur place, si les résultats sont proclamés avant la date de la délibération finale de la faculté de médecine Sorbonne-Université
- soit la session de rattrapage de la faculté de médecine Sorbonne-Université, pour compléter les points ECTS ou pour valider les matières non obtenues. Cette possibilité est donnée à l'étudiant après bilan des notes ou des « transcripts » transmis par l'université d'accueil.

### Cas particulier : Année d'étude à Montréal

Les étudiants en DFGSM3 peuvent postuler pour effectuer une année à Montréal en DFASM1, mais seulement un étudiant sera retenu. La validation de l'année scolaire dépend de la validation par l'Université d'accueil.

En cas de non validation de l'année scolaire proclamée lors de la délibération finale, l'étudiant redouble à la faculté de médecine Sorbonne-Université et refait l'intégralité du programme de l'année.

## Etudiants « entrants » : étudiants venant d'une faculté partenaire ERASMUS

Les étudiants « entrants » sont soumis à la réglementation en vigueur à la faculté de médecine Sorbonne-Université. Ces étudiants signent un contrat d'étude (learning agreement) qu'ils s'engagent à respecter (aucune modification ne pourra y être apportée en cours d'année, notamment en ce qui concerne les demandes de changement de stage).

Quelques cas particuliers concernant les examens :

- Un étudiant ne faisant qu'une partie d'un examen dispose d'un temps pour composer calculé en fonction de l'épreuve qu'il passe
- En cas de non validation d'un examen de CCPC lors du 1er ou 2ème quadrimestre, l'étudiant aura la possibilité de repasser en 2ème session cet examen lors du quadrimestre suivant
- Toute demande de certificat d'assiduité doit être justifiée par la signature d'un professeur attestant la présence en cours
- Un étudiant passant plusieurs fois un examen alors que celui-ci a déjà été validé gardera la première note obtenue
- Un étudiant fera maximum 3 stages, s'il reste toute l'année universitaire, et devra suivre les dates indiquées par le bureau des Erasmus, qui correspondent aux dates de stage des DFGSM3

### Composition des jurys

	DFGSM2	DFGSM3	DFASM1	DFASM2	DFASM3
Président du jury	Pr. A. Cohen	Pr. J.-P. Collet	Pr. E. Maury	Pr. P. Tounian	Pr. G. Grateau
Membres du jury	Pr. J. Gonzalez Dr. F. Mochel Pr. F. Lemoine	Dr. J. Tourret Pr. S. Alamowitch Pr. S. Périé	Pr. M. Schmidt Pr. J. Sellam Pr. R. Lacave	Pr. E. Chartier-Kastler Pr. F. Nguyen Khac Pr. F. Ferreri	Pr. O. Steichen Dr. F. Cohen

Peuvent être présents en tant qu'invités, les enseignants de toutes les disciplines ayant fait l'objet d'épreuves.

**NOTE DE PRESENTATION DES MODALITÉS DE CONTROLE DES CONNAISSANCES RELATIVES  
AUX ETUDES D'ORTHOPHONIE**

**Année universitaire 2019/2020**

Pour l'année universitaire 2019-2020, les modifications apportées sont les suivantes :

**I. Ajout de coefficient (page 6) :**

Pour les UE 5.1.2 ; 5.2.2 ; 5.1.3 et 5.2.3 les épreuves de contrôle continu seront avec coefficients

- QCM = coefficient 1
- Note de synthèse = coefficient 2
- Exercices pratiques = coefficient 5

**II. Modalités spécifiques L1 (tableau page 7):**

- Transfert de l'UE 8.4 Langues 1 du semestre 2 au semestre 1
- Ajout de l'UE 8.8 C2i niveau 2 métiers de la santé au semestre 2 conformément au référentiel de formation
- Regroupement en un seul examen l'UE 9.1 Concepts et savoirs de base en santé publique et l'UE 9.2 Intervention et promotion de la santé

**III. Modalités spécifiques L2 (tableau page 8):**

- Transfert de l'UE 9.2 Intervention et promotion de la santé du semestre 3 au semestre 4
- La durée de cet examen d'une heure est réduite à 30 minutes.

**IV. Modalités spécifiques en L3 (tableau page 9):**

Modifications de la nature du contrôle : contrôles continus modifiés en examen terminal :

- UE 4.3 Démarche clinique et intervention orthophonique
- UE 5.5.1 Bilan et évaluation en orthophonie dans le cadre des troubles de l'audition

**V. Modalités spécifiques au M1 (tableau page 10):**

Modifications de la nature du contrôle : contrôles continus modifiés en examen terminal :

- UE 5.1.4 Intervention orthophonique dans le cadre des troubles du langage oral et de la communication nécessitant le recours à des aides spécifiques
- UE 5.8.2 : Intervention orthophonique dans le cadre du handicap

Modifications du nombre d'ECTS pour les UEs Optionnelles obligatoires. Les 6 ECTS se décomposent de la manière suivante :

- 1 UE APS au choix = 4 ECTS (semestre 7)
- 1 UE au choix parmi la liste = 2 ECTS (semestre 8)

## VI. Modalités spécifiques au M2

- **Modifications de la nature du contrôle** : contrôles continus modifiés en examen terminal (tableau page 13) :

- UE 4.4 : Éducation thérapeutique du patient en orthophonie
- UE 5.7.5 : Troubles cognitivo-linguistiques acquis, bilan et évaluation des troubles cognitivo-linguistiques acquis
- UE 5.3.4 : Intervention orthophonique dans le cadre des troubles de la cognition mathématique
- UE 5.7.8 : Bilan, évaluation et intervention orthophonique dans le cadre des dysarthries neurologiques

- **Transfert de semestre (tableau page 13)**: passage de l'UE 8.8 C2i niveau 2 métiers de la santé du semestre 1 au semestre 2

- **UE 6.8a : Stage clinique 4 - mémoire sans passations (page 14)**

**Précision** : Pour les étudiants qui font un mémoire qui ne nécessite pas de passations de protocoles (ex: mémoire biblio), il faut déposer au DUEFO deux validations:

- une validation de 200h de stage clinique
- une validation avec une note de votre maître de mémoire

- **UE 4.5 La relation thérapeutique dans un contexte d'intervention orthophonique (page 15)**

**Ajout** : Il n'y aura pas de compensation entre les notes du maître de stage et du membre de la commission évaluation des pratiques professionnelles. En cas de note < 10 attribuée, une session de rattrapage sera proposée.

- **UE 10 Evaluation des pratiques professionnelles (page 15)**

**Ajout** : Il n'y aura pas de compensation entre les notes du maître de stage et du membre de la commission évaluation des pratiques professionnelles. En cas de note < 10 attribuée, une session de rattrapage sera proposée

- **UE 7.5a : Mémoire (revue de littérature) (page 15)**

**Précision sur le plagiat et ses conséquences** : Le fait de recopier une source quelconque (y compris des sites internet) sans la citer expressément constitue un acte de plagiat. Le plagiat est une forme de fraude. La fraude est alors portée à la connaissance du Président de Jury et, le cas échéant, la section disciplinaire est saisie.

- **UE UE 7.5 b Mémoire (page 15)**

**Précision** : le coefficient du rapporteur est de  $\frac{1}{2}$

## VII. Modalités spécifiques au Master Santé (pages 20 à 24)

La modification de la maquette du Master Santé a pour corolaire la modification de l'accord parcours recherche du M2 ORTHOPHONISTE.

Les modifications apportées sont calquées sur celles du Master Santé.

## VIII. Les modalités d'intégration en 1<sup>ère</sup> année d'Orthophonie pour l'année universitaire 2019-2020 sont en attente de la nouvelle réglementation (page 25)

**NOTE DE PRESENTATION DES MODALITÉS DE CONTROLE DES CONNAISSANCES RELATIVES AUX  
ETUDES D'ORTHOPHONIE**

**Année universitaire 2019/2020**

**Dispositions communes aux 5 années**

**L1 – L2 – L3 – M1 – M2 Orthophonie**

**Références réglementaires :**

Décret no 2013-798 du 30 août 2013 relatif au régime des études en vue du certificat de capacité d'orthophoniste.

Ces modalités sont à compléter par les dispositions spécifiques mentionnées dans le règlement propre à chaque mention proposée par l'équipe de formation et votées chaque année par le conseil de faculté et l'université.

Le Coursus est structuré en 10 semestres. Il est organisé en Modules dont l'unité de base constitutive est l'unité d'enseignement (UE). Ces Modules sont capitalisables. Ils sont affectés de crédits européens. Chaque semestre d'études compte pour 30 crédits.

Le 1<sup>er</sup> cycle comprend 6 semestres de formation validés par l'obtention de 180 crédits européens correspondant au niveau licence ;

Le 2<sup>ème</sup> cycle comprend 4 semestres de formation validés par l'obtention de 120 crédits européens correspondant au niveau master.

Les enseignements sont assurés sous forme :

- De cours magistraux (soit en présentiel, soit dématérialisés par l'intermédiaire de supports numériques)
- De travaux dirigés (soit en présentiel, soit dématérialisés par l'intermédiaire de supports numériques, ou sous forme de stages d'observation).

**Sessions**

Les aptitudes et l'acquisition des connaissances sont appréciées par un contrôle continu et régulier et/ou par un examen terminal.

La seconde session se déroule soit directement à l'issue du semestre, soit d'avril à août pour les examens mutualisés.

**Anonymat des copies**

L'anonymat des copies est de règle, sauf dans le cas du contrôle continu ponctuel et régulier. L'anonymat est levé par les secrétariats pédagogiques sous la responsabilité du président de jury.

**Crédits européens**

Les crédits européens sont affectés aux modules via les UE (Unités d'Enseignement).

## Validation – capitalisation- compensation

Lorsque le module est constitué de plusieurs UE « éléments constitutifs » du module, il y a compensation entre ces éléments. Il faut obtenir la moyenne générale pour le valider.

### **N.B. : Notes planchers**

*Une note-plancher, fixée à 6/20, existe pour chaque UE.*

*Elle ne s'applique pas au contrôle continu (C.C).*

*Dans le cas où l'étudiant obtient une note inférieure à la note-plancher, le module ne peut être validé.*

*Dans ce cas, l'étudiant doit repasser la ou les UE où il n'a pas obtenu la moyenne.*

Certains examens pourraient être effectués sur la plateforme SIDES.

Dans un module constitué seulement à partir d'une UE, la note acquise compte comme une moyenne pour la validation.

En cas d'absence de note à un élément pédagogique due à la défaillance de l'étudiant, il ne peut y avoir validation de l'UE concernée : aucun calcul ne sera réalisé ni à l'UE, ni au semestre, ni à l'année.

### **L'absence aux épreuves est traitée différemment selon les modalités d'évaluation de l'UE concernée.**

#### **Cas n°1 : UE évaluée uniquement en contrôle terminal**

Toute absence à une des épreuves du contrôle terminal se traduit par la saisie d'une absence dans l'application de gestion des étudiants.

Que l'absence soit justifiée ou non, le résultat calculé à l'UE est défaillant (DEF). La présence d'un résultat défaillant sur une UE empêche le calcul de compensation au semestre et à l'année.

L'étudiant aura la possibilité de repasser cette UE en session de rattrapage.

**Cas n°2 : UE évaluée à la fois en contrôle continu et en contrôle terminal : la note du CC est définitivement acquise.** L'étudiant aura la possibilité de repasser UNIQUEMENT le contrôle terminal en session de rattrapage.

**Cas n°3 : UE évaluée uniquement en contrôle continu :** l'étudiant aura la possibilité de repasser le CC sous forme de contrôle terminal en session de rattrapage

Un semestre est validé :

- Dès lors que l'étudiant valide chacun des modules qui le composent.

## **VALIDATION ET PASSAGE DANS L'ANNEE SUPERIEURE**

### **Notes planchers**

Une note-plancher, fixée à 6/20, existe pour chaque UE.

Elle ne s'applique pas au contrôle continu.

Dans le cas où l'étudiant obtient une note inférieure à la note plancher, le module ne peut être validé.

Dans ce cas, l'étudiant doit repasser la ou les UE où il n'a pas obtenu la moyenne.

Aucune dette n'est tolérée pour le stage.

## **Jury**

Un jury est nommé par mention par le président sur proposition de l'équipe de formation.

Le jury délibère et arrête les notes des étudiants à l'issue de chaque session de chaque semestre d'études. Le jury, conformément à la décision du conseil d'administration de l'université, peut accorder des points dits « points de jury » lorsqu'il le juge opportun lors de la délibération. Seules les erreurs matérielles pourront être revues après cette délibération.

## **Enseignements**

Les cours en amphithéâtre ne sont pas obligatoires mais la présence est fortement conseillée.

- En revanche, la présence à l'ensemble des enseignements pratiques TD est obligatoire.

La validation des enseignements pratiques est soumise à cette participation. Toute absence doit être motivée et accompagnée d'un justificatif. L'absence de justificatif peut entraîner la non-validation du TD.

## **Stages**

La présence au stage et aux enseignements dirigés constitue un pré requis obligatoire. Toute absence doit être justifiée.

Les stages (répartition et modalités) sont organisés comme expliqué dans le tableau récapitulatif présent ci-dessous :

## RECAPITULATIF DES STAGES 2019-2020

ANNEE		DUREE	LIEU	TYPE DE STAGE	MAITRE DE STAGE	RETOUR VALIDATION	ECTS
L1 (1 <sup>er</sup> année)	S1	2 jours ou 4 demi-journées	aine Entendre, Audika, Amplifon, et	Découverte	Audioprothésiste Diplômé	23/01/2020	UE n° 2.3.1 Etude de l'audition
	S2	120 h ou 30 demi-journées	Ecole : Grande section maternelle ou C.P.	Découverte	Professeur des écoles	21/05/2020	3
L2 (2 <sup>e</sup> année)	S3	120 h ou 30 demi-journées	Structure d'accueil de la petite enfance (60 h ou 15 demi-journées)	Découverte	Professionnel de santé	23/01/2020	3
			Structure d'accueil des personnes âgées (60 h ou 15 demi-journées)	Découverte	Professionnel de santé <u>si</u> Orthophoniste agréé par le DUEFO	23/01/2020	
	S4	120 h ou 30 demi-journées	Cabinet libéral (80 h ou 20 demi-journées)	Découverte	Orthophoniste agréé par le DUEFO	21/05/2020	3
			Structure de soin (40 h ou 10 demi-journées)	Découverte	Professionnel de santé <u>si</u> Orthophoniste agréé par le DUEFO	21/05/2020	
L3 (3 <sup>e</sup> année)	S5	210 h ou 52 demi-journées	Auprès d'un orthophoniste exc. en Cabinet libéral ou en salariat (si salariat validation du stage par domaine)	Observation (Si orthophoniste exerçant en salariat validation par domaine : Pédiopsychiatrie- Néonatalogie <u>ou</u> ORL-Surdité-Maxillo faciale /140 h min. par domaine. Les domaines doivent être validés pour fin M2)	Orthophoniste agréé par le DUEFO ou Phoniatre	23/01/2020	6
	S6	210 h ou 52 demi-journées	Auprès d'un orthophoniste exc. en Cabinet libéral ou en salariat (si salariat validation du stage par domaine)	Stage clinique 1 (par domaine : Pédiopsychiatrie-Néonatalogie <u>ou</u> ORL-Surdité-Maxillo faciale <u>ou</u> Neurologie-Gériatrie /140 h min. par domaine. Les domaines doivent être validés pour fin M2)	Orthophoniste agréé par le DUEFO	21/05/2020	6
M1 (4 <sup>e</sup> année)	S7	90 h ou 22 demi-journées	Auprès d'un orthophoniste exc. en Cabinet libéral ou en salariat (si salariat validation du stage par domaine)	Stage clinique 2 (par domaine : Pédiopsychiatrie-Néonatalogie <u>ou</u> ORL-Surdité-Maxillo faciale <u>ou</u> Neurologie-Gériatrie /140 h min. par domaine. Les domaines doivent être validés pour fin M2)	Orthophoniste agréé par le DUEFO	23/01/2020	3
			Structures de recherches (Laboratoires)	Stage de sensibilisation à la recherche	Professionnel ayant une activité de recherche connue	23/01/2020	3
	S8	300 h ou 75 demi-journées	Auprès d'un orthophoniste exc. en Cabinet libéral ou en salariat (si salariat validation du stage par domaine)	Stage clinique 3 (par domaine : Pédiopsychiatrie-Néonatalogie <u>ou</u> ORL-Surdité-Maxillo faciale <u>ou</u> Neurologie-Gériatrie /140 h min. par domaine. Les domaines doivent être validés pour fin M2)	Orthophoniste agréé par le DUEFO	21/05/2020	6
			2 jours ou 4 demi-journées	Stage effectué chez d'autres professionnels de rééducations	Observation	Psychomotricien, kinésithérapeute, orthoptiste...	21/05/2020
M2 (5 <sup>e</sup> année)	S9	200 h 188 demi-journées	Auprès d'un orthophoniste OU maître de mémoire (si stage protocole mémoire)	Stage clinique 4 OU Stage Protocole mémoire (si passations)	Orthophoniste ou maître de mémoire agréé par le DUEFO	23/01/2020	UE n° 6.8.a
M2 (5 <sup>e</sup> année)	S9 et S10 *	550 h ou 188 demi-journées	Auprès d'un orthophoniste exc. en Cabinet libéral ou en salariat (si salariat validation du stage par domaine)	Stage clinique 4 (par domaine : Pédiopsychiatrie-Néonatalogie <u>ou</u> ORL-Surdité-Maxillo faciale <u>ou</u> Neurologie-Gériatrie /140 h min. par domaine. Les domaines doivent être validés pour fin M2)	Orthophoniste agréé par le DUEFO	21/05/2020	13 7 ECTS en S9 6 ECTS en S10
<b>RATTRAPAGE</b>						<b>02/07/2020</b>	
Le DUEFO communique la liste des maîtres de stage agréés sauf du S1 au S4 (sauf pour le stage ayant lieu auprès d'orthophoniste exerçant en libéral)							
* Même lieu de stage pendant 2 semestres							

## CHARTRE DES ENSEIGNEMENTS EN TRAVAUX DIRIGÉS

Les travaux dirigés sont d'une importance capitale dans la formation et l'évaluation des étudiants. Ceux et celles qui en acceptent la charge remplissent une fonction pédagogique essentielle auprès des étudiants, sous le contrôle de l'enseignant responsable du cours, auquel ils apportent un précieux concours. Ce rôle fondamental des TD dans l'acquisition et l'utilisation des connaissances astreint ceux qui en assurent la direction, aussi bien que ceux qui en suivent les enseignements, à l'accomplissement des tâches et au respect des consignes suivantes :

Les TD seront 100% obligatoires. Les permutations seront possibles pour chacun des TD. En revanche, le nombre de places par TD doit être respecté. Ainsi, aucun ajout d'étudiants ne sera accepté par l'enseignant qui fera l'appel en plus des permutations. L'étudiant devra mentionner le nom de l'étudiant avec qui il a permuté.

1. Respecter les affectations en TD décidées en début de semestre avec les services de l'administration. Permutation et choix définitif de groupes accordés jusqu'au 14/09/18, au-delà la liste des émargements sera fixe et adressée aux enseignants.

2. Respecter les horaires de travaux dirigés et l'obligation d'assiduité en TD. Tout retard d'un étudiant peut conduire le chargé de TD à ne pas l'accepter en séance et à le déclarer absent. L'étudiant devra fournir à l'équipe pédagogique (DUEFO), un résumé écrit de la séance manquée.

3. « Chaque absence doit être dûment justifiée, les justificatifs mentionnés dans les MCC restent les mêmes. Dans la limite de 33 % absences mêmes justifiées par UE, l'étudiant sera déclaré défaillant » (sauf s'il y a un seul TD dans l'UE)

Toute fraude, dans la préparation des séances ou à l'occasion des contrôles de connaissances, sera sévèrement punie. L'enseignant responsable du cours en sera par ailleurs informé.

Toute difficulté liée à l'inobservation de ces directives pourra être portée à la connaissance du médiateur, afin de prévenir tout dysfonctionnement durable.

Rappel : pour tout renseignement relatif aux modalités de contrôle des connaissances, le règlement des études est adressé en début d'année scolaire à tous les étudiants.

Absences reconnues justifiées sur présentation de pièces justificatives :

- Maladie ou accident.
- Décès d'un parent au premier ou au deuxième degré.
- Mariage ou PACS.
- Naissance ou adoption d'un enfant.
- Certificat médical attestant la nécessité d'une présence parentale auprès de l'enfant malade.
- Fêtes religieuses (dates publiées au Bulletin officiel de l'éducation nationale).
- Journée d'appel de préparation à la défense.
- Convocation préfectorale ou devant une instance juridictionnelle.
- Justificatif – Retard transport

### **Progression – redoublement**

Chaque module validé est capitalisé définitivement et ne peut être repassé ni en seconde session ni lors d'une autre année universitaire. En conséquence, tout candidat ajourné à l'issue de la deuxième session conserve le bénéfice des modules validés, et ne compose, lors de son redoublement, que pour les modules non validés.

## Dettes

Afin de favoriser la progression des étudiants, des dettes sont autorisées. L'étudiant est autorisé à s'inscrire en 2<sup>ème</sup> année (S3 et S4) ou en 3<sup>ème</sup> année (S5 et S6) avec les dettes suivantes :

- Semestre 1 : Module 3 UE 3.1, Module 4 UE 4.1, Module 8 UE 8.4 et UE 8.7
- Semestre 2 : Module 3 UE 3.2, Module 8 UE 8.8 et module 9 UE 9.1
- Semestre 3 : Module 1 UE 1.1.3, UE 1.1.4 / Module 2 UE 2.5, UE 2.7 / Module 7 UE 7.1 et 7.2 / Module 8 UE 8.5 / Module 9 UE 9.2
- Semestre 4 : Module 5 UE 5.1.1, UE 5.2.1, UE 5.3.1, UE 5.4.1 / Module 1 UE 1.2.4 / Module 2 UE 2.3.2 / Module 9 UE 9.3

Ces modules devront être obligatoirement acquis lors de l'inscription en 4<sup>ème</sup> année (S7 et S8).

Les examens ont lieu en décembre, janvier, avril, Mai/juin et rattrapage d'avril selon les UE à valider.

Toutes les UE du L doivent être validées pour le passage en M1.

Toutes les UE du M1 doivent être validées pour le passage en M2.

**Pour les UE 5.1.2 ; 5.2.2 ; 5.1.3 et 5.2.3 les épreuves de contrôle continu seront avec coefficients**

- QCM = coefficient 1
- Note de synthèse = coefficient 2
- Exercices pratiques = coefficient 5

## Stages

La validation des stages est également obligatoire pour passer dans l'année supérieure.

Art. 23. – L'absence de validation d'un ou de plusieurs stages au titre d'une année donnée entraîne le redoublement de l'étudiant.

### Retour des validations

- 1<sup>er</sup> semestre : 23 janvier 2020 toutes promotions
- 2<sup>ème</sup> semestre : 21 mai 2020 toutes promotions
- Rattrapage = validations attendues pour le 02 juillet 2020

Soutenances M2 : 25 mai 2020 et 8 juin 2020

Rattrapage : 29 juin 2020

L1 ORTHOPHONIE Semestre 1 et 2						
Semestre	Modules	Unités d'Enseignement	ECTS	Nature du contrôle	Durée	
Semestre 1	1. Sciences Humaines et sociale	1.1.1 Introduction aux sciences du langage	4	Examen terminal /20	2h30	
		1.2.1 Psychologie générale et développement	4	Examen terminal /20	3h30	
		Psychologie générale				
		Psychologie développement				
		Psychologie expérimentale				
	1.3.1 Sciences de l'éducation	3	Combiné			
				Examen terminal /10	1h30	
				Contrôle continu /10		
	2. Sciences Biomédicales	2.1 Biologie cellulaire, moléculaire et génétique	3	Combiné		
				Examen terminal /10	1h00	
				Contrôle continu /10		
		2.2.1 Neurosciences 1	3	Combiné		
				Examen terminal /10	1h00	
			Contrôle continu /10			
2.3.1 Etude de l'audition	3	Combiné				
			Examen terminal /20	1h00		
			validation stage chez audioprothésiste			
3. Sciences physiques et Techniques	3.1 Physique générale et acoustique	3	Examen terminal /20	1h00		
4. Orthophonie : La Profession	4.1 Connaissances théoriques et historique de la profession	3	Combiné			
			Examen terminal /10	1h00		
			Contrôle continu /10			
8. Compétences transversales	8.4 Langues 1	2	En ligne note /20			
	8.7 C2I Niveau 1	2	En ligne note /20			
Semestre 2	1. Sciences Humaines et sociales	1.1.2 Connaissances fondamentales en sciences du langage	4	Combiné		
				Examen terminal /10	2h00	
				Contrôle continu /10		
		1.2.2 Psychologie sociale et théorie de la communication	3	Examen terminal /20	1h00	
		1.4 sensibilisation aux sciences de la société	3	Examen terminal /20	1h00	
	2. Sciences Biomédicales	2.3.3 Etude de la phonation, de la déglutition et de l'articulation	3	Examen terminal /20	1h30	
		2.4 Pédiatrie et troubles du développement	4	Examen terminal /20	1h00	
	3. Sciences physiques et Techniques	3.2 Imagerie, explorations et investigations	3	Examen terminal /20	2h00	
	6. Formation à la pratique clinique (stages)	6.1 Stage de découverte en milieu scolaire	3	Présence + validation		
	8. Compétences transversales	8.8 C2i niveau 2 métiers de la santé	2	Examen en ligne /20		
9. Santé publique	9.1 Concepts et savoirs de base en santé publique	2	Examen terminal /20	1h00		
	9.2 Intervention et promotion de la santé	3				
<b>TOTAL L1 : 60 ECTS</b>						

L2 ORTHOPHONIE Semestre 3 et 4					
Semestre	Modules	Unités d'Enseignement	ECTS	Nature du contrôle	Durée
Semestre 3	1. Sciences Humaines et sociale	1.1.3 Développement du langage et psycholinguistique	4	Examen terminal/20	2h00
		1.1.4 Connaissances fondamentales en sciences du langage appliquées à l'orthophonie	4	Combiné	
				Examen terminal/10	1h00
		1.2.3 Psychologie cognitive et neuropsychologie	4	Examen terminal/20	1h30
	2. Sciences Biomédicales	2.5 Gériatrie	3	Examen terminal/20	1h30
	5. Pratiques professionnelles	5.4.1 Données générales concernant l'oralité, les fonctions oro-myo-faciales et leurs troubles	4	Combiné	
				Examen terminal/10	1h30
				Cas clinique/10	
	6. Formation à la pratique clinique (stages)	6.2 Stage découverte 2 : personnes âgées, petite enfance, structures d'accueil	3	Assiduité et rapport de stage / 20	
7. Recherche en orthophonie	7.2 Statistiques 1	3	Contrôle continu/20		
8. Compétences transversales	8.5 Langues 2	2	Contrôle continu		
			Note de dialogue / 10		
			Note de test écrit / 10		
9. Santé publique	9.3 Ethique et déontologie	3	Examen terminal/20	1h00	
Semestre 4	1. Sciences Humaine et sociales	1.2.4 Psychologie clinique, psychanalyse et psychopathologie	4	Examen terminal/20	2h00
	2. Sciences Biomédicales	2.3.2 Audition : Sémiologie et étiologies des pathologies de l'audition néonatales et acquises	4	Examen terminal/20	2h00
		2.7 Pharmacologie Notions de Pharmacologie	2	Examen terminal/20	1h00
	5. Pratiques professionnelles	5.1.1 Troubles du langage oral et communication	4	Examen terminal/20	1h00
		5.2.1 Apprentissage et développement du langage écrit, du graphisme et de l'écriture	4	Examen terminal/20	1h00
		5.3.1 Aspect développemental de la cognition mathématique	4	Examen terminal/20	1h00
	6 Formation à la pratique clinique (stages)	6.3 Stage de découverte 3 : milieux d'exercice, en libéral et en structures de soins	3	Validation grille de synthèse par le maître de stage ; Rapport de stage validé par maître de stage	
7. Recherche en orthophonie	7.1 Bibliographie et documentation	2	Contrôle continu /20		
9. Santé publique	9.2 Intervention et promotion de la santé	3	Examen terminal/20	1h00	
<b>TOTAL L2 : 60 ECTS</b>					

L3 ORTHOPHONIE Semestre 5 et 6					
Semestre	Modules	Unités d'Enseignement	ECTS	Nature du contrôle	Durée
Semestre 5	<b>1. Sciences humaines et sociales</b>	1.3.2 Apprentissage et didactique	3	Contrôle continu /20	
	<b>2. Sciences biomédicales</b>	2.3.4 Sémiologie et étiologie des pathologies de la phonation	4	Examen terminal /20	1h30
		2.6 Psychiatrie de l'adulte et de l'enfant	3	Examen terminal /20 (adulte)	1h15
				Examen terminal /20 (enfant)	1h00
	<b>4. Orthophonie : la profession</b>	4.2 Bilan et évaluation en Orthophonie	4	Examen terminal /20	1h00
	<b>5. Pratiques professionnelles</b>	5.1.2 Bilan et évaluation du langage oral et de la communication	3	Contrôle Continu /20	
		5.2.2 Troubles du langage écrit, de l'écriture et du graphisme	3	Combiné	
				Contrôle Continu /20	
	5.3.2 Troubles de la cognition mathématique	4	Examen terminal /20	1h00	
	<b>6. Formation à la pratique clinique</b>	6.4 Stage d'observation	6	Assiduité et rapport de stage /20	
Semestre 6	<b>4. Orthophonie : la profession</b>	4.3 Démarche clinique et intervention orthophonique	3	Examen terminal /20	2h00
	<b>5. Pratiques professionnelles</b>	5.4.2 Bilan et évaluation des troubles de l'oralité et des fonctions oromyofaciales	3	Examen terminal /20	1h00
		5.5.1 Bilan et évaluation en orthophonie dans le cadre des troubles de l'audition	4	Examen terminal /20	1h00
		5.6.1 Bilan et évaluation des pathologies de la phonation, de la déglutition et de l'articulation	3	Examen terminal /20	2h00
		5.7.1 Aphasologie, bilan et évaluation en aphasologie	4	Examen terminal /20	1h30
		5.8.1 Connaissances théoriques, cliniques et répercussions du handicap sur la communication et le langage	2	Examen terminal /20	1h00
	<b>6. Formation à la pratique clinique</b>	6.5 Stage clinique 1	6	Présence + validation Rapport de stage validé par le maître de stage	
	<b>7. Recherche en orthophonie</b>	7.4 Méthodologie d'analyse d'articles	3	Contrôle Continu /20	
<b>8. Compétences Transversales</b>	8.6 Langues 3	2	Contrôle Continu /20		
Total ECTS : 60					

M1 ORTHOPHONIE Semestre 7 et 8					
Semestre	Modules	Unités d'Enseignement	ECTS	Nature du contrôle	Durée
Semestre 7	5. Pratiques professionnelles	5.7.7 : Bilan, évaluation et intervention orthophonique dans le cadre des troubles développementaux	4	Examen terminal /20	1h30
		5.4.3 Intervention orthophonique dans le cadre des troubles de l'oralité et des fonctions oro-myo-faciales	3	Examen terminal /20	1h30
		5.1.3 : Intervention orthophonique dans le cadre des troubles du langage oral et de la communication	3	Contrôle continu	
		5.3.3 : Bilan et évaluation de la cognition mathématique	3	Examen terminal /20	1h00
		5.7.2 : Intervention orthophonique en aphasiologie	3	Examen terminal /20	2h00
		5.2.3 : Bilan et évaluation du langage écrit, de l'écriture et du graphisme	3	Contrôle continu	
	6. Formation à la pratique clinique	6.9 : Stage de sensibilisation à la recherche	3	Rapport /20 Implication dans la recherche/20	
		6.6 : Stage clinique 2	3	Présence + validation rapport de stage par le maître de stage	
	8. Compétences transversales	8.3 : Communication avec le patient, l'entourage et les autres professionnels	1	Assiduité (2 journées) + Présentiel (TD)	
	12. UE Optionnelles obligatoires	12. Optionnelles	4	1 UE APS au choix	
Semestre 8	5. Pratiques professionnelles	5.2.4 : Intervention orthophonique dans le cadre des troubles du langage écrit, de l'écriture et du graphisme	3	Contrôle continu	
		5.1.4 Intervention orthophonique dans le cadre des troubles du langage oral et de la communication nécessitant le recours à des aides spécifiques	3	Examen terminal /20	2h00
		5.8.2 : Intervention orthophonique dans le cadre du handicap	2	Examen terminal /20	1h30
		5.5.2 : Intervention orthophonique auprès de l'enfant sourd	3	Examen terminal /20	2h00
		5.6.2 : Intervention orthophonique dans le cadre des pathologies de la phonation, de la déglutition et de l'articulation	2	Examen terminal /20	2h00
		5.7.3 : Bilan, évaluation et intervention orthophonique dans le cadre des pathologies neurodégénératives	3	Examen terminal /20	2h
	6. Formation à la pratique clinique	6.7 : Stage clinique 3	6	Présence + Validation rapport de stage par le maître de stage	
	7. Recherche en Orthophonie	7.5 : Mémoire	6	Rapport /10 + Poster projeté /10	
	12. UE Optionnelles obligatoires	12. Optionnelles	2	1 UE au choix liste	
	Total ECTS : 60				

## 12. UE OPTIONNELLES OBLIGATOIRES

L'étudiant doit valider 6 ECTS d'UE optionnelles librement choisies sur l'année du M1 (3 ECTS en Semestre 7 et 3 ECTS en Semestre 8).

Une liste d'UE Optionnelles sera proposée aux étudiants en fin de L3. Leur attribution se fera par ordre de mérite (cf. paragraphe ordre de mérite) en fin de L3. Ce module optionnel obligatoire est soit un module d'approfondissement dans les soins, dans une prise en charge spécifique soit une découverte.

Chaque étudiant de M1 choisira 1 UE optionnelle obligatoire UE Culture Générale APS.

Un étudiant qui aurait validé plus de 12 ECTS d'UE librement choisies en M2 peut faire valoir ces ECTS validés en plus comme des ECTS d'UE « bonus ». L'UE « bonus » sera sélectionnée parmi la liste des UE optionnelles proposées à toute la promotion et non à un nombre limité.

Ces UE optionnelles « bonus » sont capitalisables, validées individuellement selon leur modalité avec une note supérieure ou égale à 10/20 mais ne peuvent compenser les UE masteurisantes obligatoires du M1 suivies par les étudiants dans leur intégralité (écrits + Contrôles continus + travail personnel : Oraux et/ou mémoire).

### Liste des UE optionnelles M1

UE OPTIONNELLES DE M1 ORTHOPHONIE						
Thème		Période	Nombre étudiants	Responsable	Validation	Nombre ECTS
1	MOOC (liste à venir)	Selon le calendrier MOOC	ILLIMITE	Peggy GATIGNOL	Certification	Selon le MOOC
2	UE engagement étudiant	Toute l'année	ILLIMITE	Véronique BEREZIA	Soutenance orale + rapport	3
3	Self-defense / Condition physique	S7	20	Didier NGUYEN	Note /20	4
4	Badminton		20			4
5	Escrime		20			4
6	Yoga		20			4
7	Escalade		20			4
8	Course à pied		20			4
9	Handicitoyen Jussieu	S7	5	Sophie BRAVY	Examen + rapport écrit	3
		S8	10			3

En 4ème année, le semestre 7 est consacré à la recherche du sujet de mémoire et de son / ses maître de mémoire / directeur de mémoire(s). Au sein de l'UE 7.5, un dossier de réflexion thématique du mémoire (DRT) devra est rendu, constitué de 5 pages maximum (bibliographie comprise) et signé par le maître de mémoire.

Ce travail sera noté par la commission mémoire et correspondra à la note de cette UE.

En cas de note < 10, une session de rattrapage sera proposée.

L'UE 7.5 de M1 sera composée de la note écrite du DRT et les étudiants présenteront sous la forme de « Poster projeté » leur projet de mémoire évalué par un jury.

M2 ORTHOPHONIE - Semestre 9 et 10					
	Modules	Unités d'Enseignement	ECTS	Nature du contrôle	Durée
Semestre 9	4. Orthophonie : la profession	4.4 : Éducation thérapeutique du patient en orthophonie	2	Examen terminal /20	1h00
	5. Pratiques professionnelles	5.7.5 : Troubles cognitivo-linguistiques acquis, bilan et évaluation des troubles cognitivo-linguistiques acquis	2	Examen terminal /20	1h30
		5.7.4 : Bilan, évaluation et intervention orthophonique dans le cadre des syndromes démentiels	2	Contrôle continu	
		5.3.4 : Intervention orthophonique dans le cadre des troubles de la cognition mathématique	2	Examen terminal /20	1h30
		5.6.3 : Bilan, évaluation et intervention orthophonique dans le cadre du bégaiement et des autres troubles de la fluence	2	Contrôle continu	
		5.7.6 : Intervention orthophonique dans le cadre des troubles cognitivo linguistiques acquis	2	Examen terminal /20	2h00
	7. Recherche en Orthophonie	7.5a : Mémoire	8	Contrôle continu (revue de littérature)	
	6. Formation à la pratique clinique	6.8a : Stage clinique 4	6	Rapport /20 Présence + validation grille 200h00 de passation (sauf si mémoire bibliographique validation de 200h de stage clinique)	
8. Compétences transversales	8.1 : Infectiologie et hygiène	1	Examen terminal /20	1h00	
	UE 12. UE optionnelles		3	Présentiel / certification si MOOC	
Semestre 10	5. Pratiques professionnelles	5.5.3 : Intervention orthophonique auprès des personnes présentant des surdités acquises	2	Contrôle continu	
		5.7.8 : Bilan, évaluation et intervention orthophonique dans le cadre des dysarthries neurologiques	2	Examen terminal /20	1h00
	4. Orthophonie : la profession	4.5 : La relation thérapeutique dans un contexte d'intervention orthophonique	2	Contrôle continu (CR de rééducation)	
	6. Formation à la pratique clinique	6.8b : Stage clinique 4	7	Rapport /20 Présence + validation rapport de stage (CR bilan + rééducation)	
	7. Recherche en Orthophonie	7.3 : Statistiques 2	2	Contrôle continu	
		7.5b Mémoire	8	Note 7.5a + article/20 soutenance/20	
	8. Compétences transversales	8.2 : Formation aux gestes et soins d'urgence	1	Présentiel	
		8.8 C2i niveau 2 métiers de la santé	2	Examen en ligne /20	
10. Evaluation des pratiques professionnelles		1	Contrôle Continu ( Cr de Bilan)		
11. Séminaires professionnels	60h	2	6 séminaires + 2 MOOC		
12. UE optionnelles obligatoires		3	Présentiel / certification si MOOC		
Total ECTS : 60 + 2 ECTS*					
* car mise en place 8.8 : C2i ® niveau 2 métiers de la santé prévu dans le BO en S2					

### **REGLES DE PASSAGE DANS L'ANNEE SUPERIEURE POUR le M1**

Il faut avoir validé toutes les UE suivies pendant le cursus L (L1, L2 et L3) pour entrer en M1.

### **REGLES DE PASSAGE DANS L'ANNEE SUPERIEURE POUR le M2**

Il faut avoir validé toutes les UE suivies pendant le cursus M1 pour entrer en M2.

Art. 14. – Aucun étudiant ne peut être autorisé à prendre plus de trois inscriptions au cours du deuxième cycle des études en orthophonie. Une de ces deux années ne peut faire l'objet de plus de deux inscriptions, sauf dérogation exceptionnelle accordée par le directeur de la composante assurant la formation en orthophonie.

Art. 7. – Lorsqu'un étudiant s'inscrit dans un même établissement, à la préparation de plusieurs diplômes, il acquitte le premier droit au taux plein et les autres droits au taux réduit défini au cas par cas et conformément au tableau figurant en annexe du présent arrêté.

### **Classement par ordre de mérite**

Afin d'anticiper le choix des Unités d'enseignements optionnelles dès le M1, un classement par ordre de mérite à l'issue des deux semestres de la L3 sera effectué lors de la délibération des notes en juin. Les étudiants seront convoqués pour choisir leurs UE optionnelles en fonction de ce classement.

Ce classement sera reconduit en fin de M1 pour l'attribution des UE optionnelles de M2 mais également des séminaires (UE 11).

Par ailleurs, le DUEFO finalise avec le service des Relations Internationales de la Faculté de Médecine Sorbonne Université la possibilité d'échanges ERASMUS.

Les étudiants auront la possibilité de candidater (lettre de motivation – niveau B2 pour la maîtrise de langue) pour ces échanges. A nouveau les élus seront sélectionnés (dossier complet) en fonction du rang de classement.

### **UE 6.8. Stage (Nombre d'heures : 750) 13 ECTS**

Ces 750 h de stage seront réparties de la façon suivante :

**6.8a (Semestre 9 = 6 ECTS) :** 200 h seront validées par le maître de mémoire et correspondront aux heures d'élaboration, validation et passation d'épreuves / protocoles (Mémoire et/ou Bilan)

#### **Validation 6.8a - mémoire sans passations**

Pour les étudiants qui font un mémoire qui ne nécessite pas de passations de protocoles (ex: mémoire biblio), il faut déposer au DUEFO deux validations:

- une validation de 200h de stage clinique (intitulé: S9 Validation 6.8a-mémoire SANS passation-200H)
- une validation avec une note de votre maître de mémoire (évaluant votre autonomie, mise en œuvre du projet etc..) (Intitulé: S9 validation 6.8a -mémoire SANS passation-note MDM)

**6.8 (Semestre 10 = 7 ECTS) :** 550 h validées par maître de stage (heures réalisées + note du rapport de stage et compte-rendu de rééducation).

**UE 4.5**

Cette UE sera validée par un contrôle continu (CR de rééducation) qui sera évalué par le tuteur (maitre de stage) et un membre de la commission évaluation des pratiques professionnelles. Il n'y aura pas de compensation entre ces 2 notes. En cas de note < 10 attribuée, une session de rattrapage sera proposée.

**UE 10**

Cette UE sera validée par un contrôle continu (CR de bilan) qui sera évalué par le tuteur (maitre de stage) et un membre de la commission évaluation des pratiques professionnelles. Il n'y aura pas de compensation entre ces 2 notes. En cas de note < 10 attribuée, une session de rattrapage sera proposée.

**UE 7.5 a Revue de littérature**

Le fait de recopier une source quelconque (y compris des sites internet) sans la citer expressément constitue un acte de plagiat. Le plagiat est une forme de fraude. La fraude est alors portée à la connaissance du Président de Jury et, le cas échéant, la section disciplinaire est saisie.

**UE 7.5 b Mémoire**

Le jury de soutenance est composé :

- d'un Président du Jury, membre du Directoire, ou son représentant qui notera le jour J la production orale coefficient 1
- du directeur de mémoire qui aura au préalable accordé la soutenance par la remise d'une grille d'évaluation coefficient 1
- d'un rapporteur qui aura remis au préalable sa note à partir d'une grille d'évaluation coefficient 1/2
- d'un lecteur qui aura remis au préalable sa note à partir d'une grille d'évaluation coefficient 1
- d'un lecteur qui notera le jour J la production orale. Coefficient 1

**UE 11. Séminaires (cf. Bulletin officiel n° 32 du 5 septembre 2013)****Objectifs**

- Approfondir certains aspects des connaissances et compétences acquises
- Sensibiliser à des perspectives en lien avec l'orthophonie

**Éléments de contenu**

- Présentation de travaux sur un thème déterminé
- Journées thématiques d'approfondissement (clinique, recherche)
- Participation à des colloques thématiques

**Modalités d'évaluation**

- Participation obligatoire aux séminaires choisis
- Synthèse d'une des présentations

**Cette UE de 60 h sera répartie de la façon suivante :**

- L'étudiant doit valider 2 ECTS sur l'année du M2 (en Semestre 10)
- Une liste de séminaires sera proposée aux étudiants en fin de M1. Leur attribution se fera par ordre de mérite.

Chaque étudiant de M2 choisira 6 séminaires à valider sur l'année (S10).

L'évaluation de cette UE correspondra à la validation des 6 séminaires + 2 MOOC (30H)

**12. UE OPTIONNELLES OBLIGATOIRES (M2)**

L'étudiant doit valider 6 ECTS d'UE optionnelles librement choisies sur l'année du M2

Une liste d'UE Optionnelles sera proposée aux étudiants en fin de M1. Leur attribution se fera par ordre de mérite (cf. paragraphe ordre de mérite) en fin de M1. Ce module optionnel obligatoire est soit un module d'approfondissement dans les soins, dans une prise en charge spécifique soit une découverte.

<b>UE OPTIONNELLES DE M2 ORTHOPHONIE</b>						
<b>Thème</b>		<b>Période</b>	<b>Nombre étudiants</b>	<b>Responsable</b>	<b>Validation</b>	<b>Nombre ECTS</b>
<b>1</b>	MOOCC (liste à venir)	Selon le calendrier MOOC	ILLIMITE	Peggy GATIGNOL	Certification	Selon le MOOC
<b>2</b>	UE engagement étudiant	Toute l'année	ILLIMITE	Véronique BEREZIA	Soutenance orale + rapport	3

### **Certificat de compétences cliniques**

Art. 12. Décret n°2013-798 – Un certificat de compétences cliniques est organisé au cours du dernier semestre de formation. Ce certificat est destiné à valider les compétences cliniques acquises lors du second cycle.

#### **Certificat de compétence clinique :**

UE 10. Évaluation des pratiques professionnelles.

Note sur 20, coefficient 2

UE 4.5 La relation thérapeutique dans un contexte d'intervention orthophonique.

Note sur 20, coefficient 2

UE 5.7.6 Intervention orthophonique dans le cadre des troubles cognitivo linguistiques acquis.

Note sur 20, coefficient 1

UE 5.3.4 Intervention orthophonique dans le cadre des troubles de la cognition mathématique.

Note sur 20, coefficient 1

UE 7.5a (semestre 9) mémoire.

Note sur 20, coefficient 1

**Ce certificat est validé dès lors que l'étudiant y a obtenu une note finale  $\geq 70/140$  soit 10/20**

**Décret no 2013-798 du 30 août 2013 relatif au régime des études en vue  
du certificat de capacité d'orthophoniste**

**Art. 28.** – Le certificat de capacité d'orthophoniste est délivré aux étudiants ayant :

- validé l'ensemble des enseignements et des stages correspondant aux deux cycles de formation ;
- obtenu le certificat de compétences cliniques ;
- soutenu leur mémoire avec succès.

Durant l'année du M2, l'UE 7.5 MEMOIRE valide 16 ECTS, soit 8 ECTS en S9 UE 7.5a et 8 ECTS en S10 UE 7.5b.

La note de l'UE 7.5a (Semestre 9) correspondra à la revue de littérature du mémoire, notée et validée par le maître de mémoire + membres de la commission mémoire.

La note de l'UE 7.5b (Semestre 10) correspondra à la note de l'UE 7.5b (l'article soumis) + note de soutenance orale.

**Texte du BO du 5/09/2013 :**

**« En fonction de leur projet professionnel, les étudiants rédigent un mémoire, soit à orientation professionnelle, soit à orientation recherche s'ils ont suivi le parcours recherche**

**Ces mémoires peuvent s'orienter suivant différents axes :**

- Un mémoire bibliographique fondé sur une analyse critique de la littérature ;
- Une analyse de pratiques professionnelles ;
- Un mémoire consistant en une analyse critique, s'appuyant sur l'expérience clinique et s'inscrivant dans un champ théorique déterminé ;
- Un mémoire consacré, par exemple, à l'histoire d'une pratique professionnelle, de l'évolution d'un courant d'idées, d'une technique diagnostique ou thérapeutique ;
- Un mémoire de recherche (qui entre dans le parcours de recherche). »

**A. Réalisation, rédaction, dépôt et soutenance du mémoire**

Le dépôt du mémoire et les soutenances se déroulent à la fin du semestre 10.  
L'étudiant produit un texte écrit qu'il remet à la fin du semestre 10.

**B. Format du mémoire (fin de M2)**

Le format du mémoire sera pour un rendu sous forme d'article (IMRAD) maximum 20 pages.

**Si le travail est effectué en binôme, l'Introduction, Patients et méthodes correspondront à la note du candidat A et les résultats et la discussion, conclusion correspondront à la note du candidat B. En revanche soutenance commune et note de soutenance orale pour chaque candidat**

**C. Évaluation du mémoire**

Le mémoire est évalué à trois reprises :

- a) Le projet-mémoire est évalué à la fin du semestre 8 par la commission à l'aide de la grille d'évaluation fournie par le Département d'Orthophonie. La validation de l'UE 7.5 Mémoire 1 (partie écrite) + présentation en poster projeté (version orale) dépend du résultat de cette évaluation : un projet-mémoire admis (écrit + note orale) valide cette UE.  
Dans le cas contraire, l'étudiant doit présenter une nouvelle version de son projet-mémoire à la session de rattrapage.
  
- b) L'avancement du travail est évalué à la fin du semestre 9 par le(s) maître de mémoire/directeur de mémoire(s) à l'aide de la grille fournie par le Département d'Orthophonie sur la revue de littérature proposée par l'étudiant. La validation de l'UE 7.5. Mémoire 2a dépend du résultat de cette note : l'étudiant valide l'UE 7.5. Mémoire 2a. Dans le cas contraire, l'étudiant présente un nouvel avancement de son travail à la session de rattrapage.
  
- c) La soutenance et le mémoire écrit sont évalués par le jury de soutenance à la fin du semestre 10 à l'aide de la grille d'évaluation du mémoire écrit et de soutenance fournie par le Département d'Orthophonie. La validation de l'UE 7.5. Mémoire 2b dépend de la décision du jury : un mémoire admis valide cette UE. Dans le cas contraire, l'étudiant doit présenter une nouvelle version de son mémoire à la session de rattrapage.

#### **D. Soutenance**

Le jury de soutenance est composé :

- d'un Président du Jury, membre du Directoire, ou son représentant
- du directeur de mémoire
- d'un rapporteur
- d'un lecteur.

Critères d'évaluation de la présentation orale :

- Clarté de la présentation orale et qualité des supports de présentation
- Aptitude à faire passer les idées originales et à convaincre l'auditoire
- Attitude générant la confiance, motivation apparente du candidat
- Réponse aux questions du jury : qualité de l'écoute, pertinence de la réponse, adaptabilité et vivacité, aptitude à la négociation, etc.

**Art. 28.** – Le certificat de capacité d'orthophoniste est délivré aux étudiants ayant :

- validé l'ensemble des enseignements et des stages correspondant aux deux cycles de formation ;
- obtenu le certificat de compétences cliniques et soutenu leur mémoire avec succès.

## PARCOURS RECHERCHE

### Parcours recherche du M2 : ouverture d'un master recherche en orthophonie.

*Art. 10. – Au cours du dernier semestre, les étudiants soutiennent un mémoire sous la responsabilité d'un directeur de mémoire, désigné par le directeur de la composante assurant la formation en orthophonie sur proposition de l'équipe pédagogique. En fonction de leur projet professionnel, ce mémoire est, soit à orientation professionnelle, soit à orientation recherche dans le cadre du parcours recherche ; dans ce dernier cas, le directeur du mémoire est un enseignant-chercheur, un chercheur ou un orthophoniste titulaire d'un doctorat.*

Un accord de Mutualisation avec la Mention Santé de Master de la Faculté de Médecine Sorbonne Université a été convenu pour un total de 20 places.

L'attribution de ces 20 places se fera par le DUEFO en fin d'année du M1 et par ordre de mérite. Pour accéder à ce parcours, l'étudiant devra communiquer lors de son choix :

- une lettre de motivation ;
- un CV ;
- courrier du maître de mémoire confirmant la direction de ce mémoire (*cf. Art 10 du décret le directeur du mémoire devra être enseignant chercheur ou titulaire d'un doctorat*).

1. 10 places dans le parcours 3 R (rééducation/réhabilitation/ réadaptation)
2. 7 places dans le parcours gérontologie
3. 3 places dans le parcours éducation thérapeutique

Ces étudiants au sein du parcours Recherche (Master Orthophonie) valideront le parcours Santé de la filière choisie avec des UE obligatoires (MAJEURES). Des équivalences seront validées en MINEURES dans le parcours Orthophonie. Ces deux parcours conjoints offriront la possibilité de valider les 2 diplômes).

**Calendrier des cours** : Les étudiants devront assister au parcours choisi dans sa totalité.

**Soutenance** : Les modalités d'examen seront celles établies par les parcours de la mention Santé. L'article scientifique et la soutenance orale sanctionneront l'UE 7.5 du parcours orthophonie. Les étudiants valideront les deux cursus, Master orthophonie et Master Santé. La soutenance Master orthophonie aura lieu en Mai et/ou juin 2019, celle de la filière choisie au sein du Master Santé sera indépendante.

**Inscription** : Deux inscriptions (Faculté de médecine Sorbonne Université) seront nécessaires (coût estimé à 168 euros en 2018) pour ce parcours parallèle. Les étudiants du Master Orthophonie qui candidateront pour ce parcours, devront adresser au DUEFO pour le **11 juin 2020** :

- Lettre de Motivation + lettre de recommandation du maître de mémoire
- Curriculum Vitae
- Le Dossier De Réflexion Thématique, un exemplaire du poster projeté (UE 7.5) et le consentement éclairé validé de leur recherche
- Leur relevé de notes

## **Maladies chroniques et Handicap : Réadaptation, Education Thérapeutique, Coordination**

Le parcours Maladies chroniques et Handicap : Réadaptation, Education Thérapeutique, Coordination) de la mention Santé de la Faculté de Médecine Sorbonne Université a pour objectif de former les étudiants à et par la recherche scientifique sur l'Homme sain ou présentant un handicap. Elle a pour vocation de donner aux étudiants les connaissances théoriques pour appréhender les concepts, les modèles et les outils de la recherche qui seront mis en application lors du stage pratique du second semestre. Ce stage constitue pour l'étudiant une première expérience de recherche expérimentale. Le parcours permet d'acquérir les compétences nécessaires pour concevoir et développer des projets de recherche sur l'Homme.

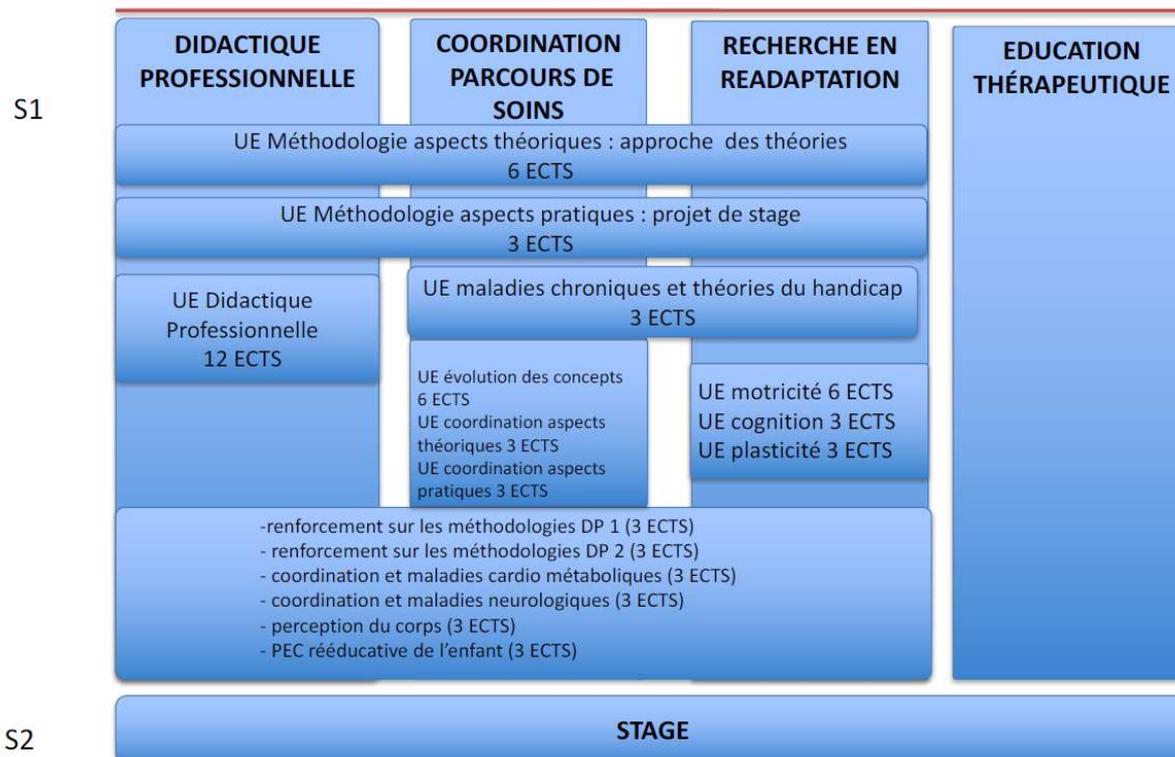
Les projets de recherche peuvent être à visée fondamentale pour améliorer les connaissances sur les mécanismes physiologiques sous tendant les grandes fonctions de l'Homme (contrôles sensoriels, motricité, comportement, cognition...) ou leurs dérèglements consécutifs à un trouble développemental, une maladie neuro-dégénérative, une lésion ou un traumatisme. Les projets peuvent aussi être transversaux en s'intéressant à l'évaluation et au développement de dispositifs médicaux ou de la prise en charge thérapeutique. Une recherche de ce type doit être pertinente pour la pratique clinique. Par exemple, le chercheur note les réactions du patient ou de son entourage lors du programme de réhabilitation, compare les effets de diverses interventions, identifie les divers facteurs (personnels ou contextuels) afin d'aider les choix thérapeutiques, et doit être en mesure de mettre au point les stratégies les plus efficaces pour atteindre les buts visés. La recherche peut également s'inscrire dans une démarche d'innovation. Par exemple, proposer une nouvelle modalité d'utilisation dans le domaine des technologies de réhabilitation, concevoir un cahier des charges, participer au design et tester un prototype.

Toutes les étapes de la gestion du projet de recherche devront être maîtrisées à l'issue de la formation de Master : dresser un état de la question sur la base d'une revue exhaustive de la littérature, établir une hypothèse de travail ou un nouveau concept innovant, élaborer un protocole de recherche adéquat qui va permettre de répondre à la question posée, maîtriser les outils expérimentaux (matériel, questionnaire d'évaluation...), recueillir et analyser les données expérimentales, discuter les données en les replaçant dans un contexte général et déterminer ce qu'elles apportent et les éventuelles questions qu'elles soulèvent.

Le parcours vise à former des professionnels du soin et de la santé aux métiers de la recherche, du développement et de l'innovation afin qu'ils deviennent acteurs de l'évolution des pratiques pour assurer une bonne qualité de vie en renforçant l'autonomie et les capacités d'adaptation de la personne, prévenir les conséquences des affections et limiter les incapacités.

Ce parcours sera défini pour les étudiants en orthophonie comme ci-après :

## Parcours Maladies chroniques et Handicap : Réadaptation, Education Thérapeutique, Coordination



**6 filières seront proposées : Didactique professionnelle, Coordination Parcours de soins, Recherche en Réadaptation, Expertise en gérontologie et Education Thérapeutique**

**A/ Didactique professionnelle, Coordination Parcours de soins, Recherche en Réadaptation**

**Un tronc commun à ces 3 parcours de 12 ECTS sera composé de :**

**1<sup>er</sup> Semestre :**

- UE méthodologie aspects théoriques (6 ECTS) = cette UE validera UE 7.5a du parcours orthophonie
- UE méthodologie aspects pratiques Projet de Stage (6 ECTS) = UE 7.5 cursus Ortho (fait en M1). => validation par tutorat pour le parcours Recherche
- UE maladies chroniques et théories du handicap (3 ECTS) [parcours commun pour Coordination Parcours de soins, Recherche en Réadaptation] = cette UE validera l'UE 5.7.5 (2 ECTS) du parcours orthophonie. Les étudiants devront néanmoins assister aux TD de l'UE 5.7.5
- **de 2 UEs au choix parmi 6 de 3 ECTS chacune:** Ces 2 Ue valideront UE 12 UE optionnelles (6 ECTS) du parcours orthophonie
  - UE renforcement sur les méthodologies DP 1 (3 ECTS)
  - UE renforcement sur les méthodologies DP 2 (3 ECTS)
  - UE coordination et maladies cardio métaboliques (3 ECTS)
  - UE coordination et maladies neurologiques (3 ECTS)
  - UE perception du corps (3 ECTS)
  - UE PEC rééducative de l'enfant (3 ECTS)

**Et D'unités d'enseignements spécifiques à la filière choisie.**

### **A1/ Didactique professionnelle**

- UE Didactique Professionnelle (12ECTS) = Cette UE validera UE 12 (6 ECTS) + UE 11 du parcours orthophonie

### **A2/ Coordination des soins**

- UE Evolution des concepts ( 6 ECTS)= Cette UE validera UE 12 (6 ECTS) du parcours orthophonie
- UE coordination aspects théoriques (3 ECTS) = Cette UE validera UE 11 du parcours orthophonie
- UE coordination aspects pratiques (3 ECTS) = Cette UE validera UE 11 du parcours orthophonie

### **A3/ Recherche en Réadaptation :**

- UE Motricité : 6 ECTS = Cette UE validera UE 12 (6 ECTS) du parcours orthophonie
- UE Cognition : 3 ECTS = Cette UE validera UE 11 du parcours orthophonie
- UE Plasticité cérébrale : 3 ECTS = Cette UE validera UE 11 du parcours orthophonie

### **2ème semestre:**

Stage (30 ECTS) = UE 6.8 du parcours orthophonie

### **Expertise en Gérontologie**

La gériatrie-gérontologie est un secteur de la santé en pleine croissance. Du fait de l'évolution démographique, les besoins augmentent et parallèlement le nombre de professionnels impliqués. Le plus souvent la formation initiale des professionnels ne comportait peu ou pas de préparation à la gériatrie-gérontologie. Comme dans d'autres domaines, on attend des personnels travaillant dans ce secteur un haut niveau de professionnalisme.

Au sein du Master Expertise en Gérontologie, 80% des cours sont enseignés au moyen des TICE. Ils sont visionnés à distance via une plate-forme pédagogique. Cette méthode d'apprentissage, facilite l'accès à la formation aux apprenants engagés dans la vie professionnelle.

L'objectif de la formation est d'apporter des connaissances approfondies sur le vieillissement et les personnes âgées, en particulier au plan de la santé et du système médico-social.

Les différentes unités d'enseignement de cette formation ont pour objectif de fournir aux étudiants une compétence et un savoir-faire leur permettant d'arpenter sereinement le milieu de la gérontologie.

- 5SG01 Anglais contextualisé à la gérontologie (UM1 / Faculté de Médecine Sorbonne Université) = cette UE validera les TD anglais UE 7.5 du parcours orthophonie
- 5SG02 Organisation du système sanitaire et social et prise en charge des patients âgés (UM1)
- 5SG04 Méthodologie de la recherche appliquée à la gérontologie (Faculté de Médecine Sorbonne Université)
- 5SG06 Retentissement fonctionnel des maladies - handicap et syndromes gériatriques (UM1) = cette UE validera UE 5.7.4 du parcours orthophonie
- 5SG07 Formation des formateurs en gérontologie (Faculté de Médecine Sorbonne Université) = cette UE validera 15h de séminaire UE 11 du parcours orthophonie
- 5SG08 Méthodologie de projet, d'évaluation et de formation (UM1)
- 5SG10 Education thérapeutique en gériatrie (Faculté de Médecine Sorbonne Université) = cette UE validera UE 4.4 du parcours orthophonie
- 5SG09 Psychologie et communication dans le grand âge (Faculté de Médecine Sorbonne Université)
- 5SG11 Evaluation gérontologique standardisée (Faculté de Médecine Sorbonne Université) = cette UE validera UE 12 (3ECTS) du parcours orthophonie

- 5SG17 Nutrition de la personne âgée - Hygiène et prévention des maladies infectieuses (Faculté de Médecine Sorbonne Université) = cette UE validera UE 8.1 du parcours orthophonie
- 5SG18 Stage – Mémoire = UE 7.5 Parcours orthophonie

## **Parcours en éducation thérapeutique**

Le Master Éducation Thérapeutique a pour objectif de vous :

- former aux enjeux professionnels, identitaires, institutionnels, théoriques et sociaux de l'éducation thérapeutique ;
  - doter de compétences en conception, implantation, coordination et évaluation de programmes d'éducation thérapeutique ;
  - sensibiliser aux méthodologies d'intervention en éducation thérapeutique et formation des adultes malades et en soin ;
  - former aux approches pédagogiques et psychosociologiques mobilisables dans le champ de l'éducation thérapeutique et transposées au niveau théorique et clinique au monde du soin, et de la santé des populations ;
  - former aux différentes modalités de reconnaissance de l'expérience des personnes vivant avec une ou plusieurs maladies chroniques dans un dispositif de formation des adultes
  - sensibiliser à la recherche par l'adoption d'une démarche réflexive permettant à chaque étudiant de se penser à la fois comme usager et contributeur en termes de production de connaissances.
- Le Master 2 comprend deux semestres. Chaque semestre est composé d'unités d'enseignement (UE), qui correspondent à un ensemble cohérent d'enseignements et mobilisent certains registres de compétences, de connaissances et/ou de savoir-faire. Chaque UE est affectée d'une valeur en crédits européens (ECTS). Chaque semestre correspond à 30 crédits, soit 60 crédits au total (calendrier en annexe 1).

<b>UE SEMESTRE 1 / 30 ECTS / 300 heures</b>	<b>Code</b>	<b>Nombre d'ECTS</b>
<b>UE 11</b> : Méthodes de recherches et contexte (ingénierie)	5SP01	12
<b>UE 12</b> : Guidance dans la conception et la rédaction d'un article académique	5SP02	12
<b>UE 13</b> : Élaboration de protocoles de recherche en lien avec l'article	5SP03	6
<b>UE SEMESTRE 2 / 30 ECTS / 300 heures</b>	<b>Code</b>	<b>Nombre d'ECTS</b>
<b>UE 14</b> : Ingénierie de projet	5SP04	9
<b>UE 15</b> : Leadership et management	5SP05	3
<b>UE 16</b> : Stage et article de Master	5SP06	18

- Les enseignements visent à renforcer les habiletés universitaires des étudiants leur permettant de s'approprier un cadre de pensée nourri par les apports théoriques des sciences de la formation des adultes et des sciences humaines et sociales et accordant une large part à trois concepts : **l'activité, l'expérience et le développement des sujets.**

### **Spécialités : Education Thérapeutique du patient - Didactique Professionnelle**

#### **✓ Filière Education Thérapeutique du patient (ETP)**

SANTE-M2 5SP01 méthodes de recherche = cette UE validera UE 7.5a a du parcours orthophonie

SANTE-M2 5SP02 Guidance dans l'élaboration d'un projet de recherche clinique = cette UE validera UE 4.4 du parcours orthophonie

SANTE-M2 5SP03 Elaboration de protocoles de recherche

SANTE-M2 5SP04 Ingénierie de projet = cette UE validera UE 11a du parcours orthophonie

SANTE-M2 5SP05 Leadership et management = cette UE validera UE 12 (3ECTS) du parcours orthophonie

SANTE-M2 5SP06 Stage et mémoire cette UE validera UE 6.8 et 7.5 du parcours orthophonie

## EXAMEN D'APTITUDES

Conformément à l'arrêté du Décret no 2013-798 du 30 août 2013, un contrôle des aptitudes doit être effectué pour les candidats désirant intégrer la formation au certificat de capacité d'orthophoniste.

Les modalités d'intégration en 1<sup>ère</sup> année d'Orthophonie pour l'année universitaire 2019-2020 sont en attente de la nouvelle réglementation.

### **Modalités de transfert**

Les transferts d'une école à l'autre sont possibles en fin de 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> année (cursus Master). Ils ne sont possibles que si l'année en cours est totalement validée.

Si vous souhaitez intégrer notre département, vous devez :

- nous envoyer une lettre de motivation dans les meilleurs délais
- obtenir l'accord de votre établissement actuel et faire remplir par les services administratifs de cet établissement un document intitulé « demande de transfert » qui comporte sur la même page l'avis favorable des deux établissements et nous le transmettre.

Des permutations sont possibles entre universités si et seulement si les étudiants s'engagent à trouver la personne désirant permuter. Ces permutations ne sont possibles qu'en fin de 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> année (cursus Master) et si l'année en cours est totalement validée.

Le candidat postulant pour cet échange/permutation devra avoir été admis en liste principal ou liste complémentaire du concours de Paris la 1<sup>ère</sup> année de son entrée en formation.

Il devra nous envoyer dès que possible un relevé de notes prouvant qu'il a validé son année par courrier avant le **3 Juillet 2020** cachet de la poste faisant foi.

Aucun accord de notre part ne sera possible avant la réception de ce document.

Places de transfert :

Le DUEFO accepte d'accueillir chaque année autant d'étudiants que de places libérées par les étudiants de Paris qui partent dans d'autres écoles.

Si le nombre de demandes est plus important, le choix sera fait selon les critères suivants :

- le candidat postulant devra avoir été admissible à l'oral du concours de Paris
- la date de la demande
- la date de clôture des dossiers : les reçus en 1<sup>o</sup> session avant les reçus en 2<sup>o</sup> session
- les résultats
- les cas particuliers

**NOTE DE PRESENTATION DES MODALITÉS DE CONTROLE DES CONNAISSANCES RELATIVES AUX  
ETUDES D'ORTHOPTIE**

**Année universitaire 2019/2020**

Pour l'année universitaire 2019-2020, les modifications apportées sont les suivantes :

**I- Dispositions communes aux 3 années d'études en vue de l'obtention du certificat de capacité d'Orthoptiste:**

**4- Validation – capitalisation- compensation (page 2):**

**Ajout :** « Exception faite de l'UE41 : Pour valider l'UE 41, l'étudiant doit avoir :

- réussi les évaluations des chapitres du MOOC AFGSU mises en ligne sur Moodle avec une note supérieure ou égale à 8/10 pour chaque évaluation ;
- avoir été présent au cours magistral AFGSU ;
- et avoir assisté au TD pratique AFGSU. »

**5- Dispense (page 2):**

**Suppression :** C2i (A partir de l'année universitaire 2018-2019, les étudiants ayant le certificat du C2I ne pourront plus être dispensés de la certification PIX).

**6- Choix de stage (page 2):**

**Ajout :**

- « Exception faite des stages gratifiés : Un étudiant qui choisira un stage gratifié y sera en stage au 1<sup>er</sup> semestre ainsi qu'au 2<sup>e</sup> semestre. Par contre, il ne pourra pas refaire ce même stage gratifié les autres semestres et/ou années de son cursus. »
- Remplacement du C2i par PIX pour le classement des étudiants de 1<sup>re</sup> année pour le choix de stage

**7- Stages (page 3):**

**Modification des dates de rattrapage des absences :** « jusqu'à la délibération des rattrapages par le jury. »

**Ajout :**

- « Dans le cas où l'étudiant aura déjà redoublé une fois, il sera expulsé de la formation en fin d'année universitaire sauf si le département pédagogique accorde une indulgence suite à la demande de l'étudiant. »
- Aucun rattrapage de stage n'est prévu en cas de non validation du stage en cas d'inaptitude.

**9- Progression – redoublement (page 3):**

**Ajout :** « (sauf si le département pédagogique accorde une indulgence suite à une demande de l'étudiant). »

**II- Dispositions pour la première année d'études en vue de l'obtention du certificat de capacité d'Orthoptiste**

**- Tableau (page 4) :**

**Modification de la nature de l'épreuve de l'UE5 :** « Epreuve écrite 1h /20 + travail écrit sous forme de dossier /10 : le tout ramené /20 »

**1- PIX – UE28 (page 4):**

**Suppression et remplacement du C2i par PIX :**

« Le certificat du C2I est remplacé par la certification PIX. La certification PIX est désormais le pré requis de l'UE 28. La certification PIX doit être obtenue avant le passage en 2<sup>e</sup> année. Un étudiant de 1<sup>ère</sup> année qui n'aura pas obtenu sa certification PIX mais qui aura validé toutes les autres UE obligatoires et n'aura que 3 dettes d'UE non obligatoires pourra exceptionnellement passer en 2<sup>e</sup> année.

Pour l'obtention de la certification PIX, il faut valider chacune des épreuves suivantes :

-5 travaux pratiques avec une note minimale de 2 sur 3 ;

-un QCM avec la validation des 6 compétences suivantes avec au minimum un niveau 4:

Compétence 1-1 Mener une recherche et une veille d'information ;

Compétence 1-2 Gérer des données ;

Compétence 2-2 Partager et publier ;

Compétence 3-3 Adapter les documents à leur finalité ;

Compétence 4-1 Sécuriser l'environnement numérique ;

Compétence 4-2 Protéger ses données personnelles et sa vie privée. »\*

## **2- Dette (page 4):**

**Ajout :** « Il ne peut y avoir qu'un seul redoublement par année d'études (sauf si le département pédagogique accorde une indulgence suite à une demande de l'étudiant). »

### **III- Dispositions pour la deuxième année d'études en vue de l'obtention du certificat de capacité d'Orthoptiste**

#### **- Tableau (page 5) :**

**Modification du prérequis pour l'UE28 :** « (PIX requis) »

**Modification du libellé des stages :** suppression du terme « d'observation »

#### **1- PIX – UE28 (page 5):**

**Suppression et remplacement du C2i par PIX :**

« Tous les étudiants de 2<sup>ème</sup> année doivent obligatoirement obtenir leur certification PIX. Aucune exception ne sera autorisée.

Les étudiants de 2<sup>ème</sup> année qui n'auront pas obtenu leur certification PIX ne pourront pas passer l'UE 28. »

#### **2- Dette (page 5):**

**Ajout :** « Il ne peut y avoir qu'un seul redoublement par année d'études (sauf si le département pédagogique accorde une indulgence suite à une demande de l'étudiant). »

### **IV- Dispositions pour la troisième année d'études en vue de l'obtention du certificat de capacité d'Orthoptiste**

#### **- Tableau (page 6) :**

**Transferts :**

- **UE34 du semestre 6 au semestre 5**

- **UE39 du semestre 6 au semestre 5**

- **UE40 du semestre 6 au semestre 5**

- **UE37 du semestre 5 au semestre 6**

**Modification de la nature de l'épreuve de l'UE libre (Semestre 5) :** rajout d'une possibilité de validation de l'UE « validation de l'engagement étudiant (30h par semestre) »

**Modification du libellé des stages :** suppression du terme « d'observation »

**Ajout :** « Il ne peut y avoir qu'un seul redoublement par année d'études (sauf si le département pédagogique accorde une indulgence suite à une demande de l'étudiant). »

### **V- Le concours d'admission à la formation d'orthoptiste (page 7)**

**Suppression des modalités du concours dans l'attente de la nouvelle réglementation :** Les modalités d'intégration en 1<sup>ère</sup> année d'Orthoptie pour l'année universitaire 2019-2020 sont en attente de la nouvelle réglementation.

**MODIFICATIONS CONCERNANT LES MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES  
RELATIVES AU CERTIFICAT DE CAPACITÉ D'ORTHOPTISTE  
ANNÉE UNIVERSITAIRE 2019-2020**

**I- Dispositions communes aux 3 années d'études en vue de l'obtention du certificat de capacité d'Orthoptiste**

**1- Références réglementaires :**

Arrêté du 16 décembre 1966 modifié par l'arrêté du 20 octobre 2014 relatif au régime des études en vue du certificat de capacité d'orthoptiste.

Le Cursus est structuré en 6 semestres. Il est organisé en domaines de savoir dont l'unité de base constitutive est l'unité d'enseignement (UE). Ces domaines de savoir sont affectés de crédits européens. Chaque semestre d'études compte pour 30 crédits. La licence est validée par l'obtention de 180 crédits européens.

Les enseignements de chaque année sont organisés en 2 semestres, chaque semestre correspondant à un volume de 30 ECTS (crédits européens), soit 60 ECTS pour l'année.

Les enseignements sont assurés sous forme

- De cours magistraux (soit en présentiel, soit dématérialisés par l'intermédiaire de supports numériques)
- De travaux dirigés (soit en présentiel, soit dématérialisés par l'intermédiaire de supports numériques ou sous forme de stages)
- De travaux pratiques (soit en présentiel ou sous forme de stages)

**Crédits européens :**

Les crédits européens sont affectés aux UE (Unités d'Enseignement).

**2- Contrôle continu :**

La présence aux travaux dirigés notés par un contrôle continu est obligatoire. Toute absence doit être motivée et accompagnée de justificatif. Au-delà de 3 absences, même motivées, à chacun de ces TD semestriels, l'étudiant sera déclaré défaillant. Ses notes de TD ne seront pas prises en compte.

**Absences reconnues justifiées sur présentation de pièces justificatives :**

- Maladie ou accident.
- Décès d'un parent au premier ou au deuxième degré.
- Mariage ou PACS.
- Naissance ou adoption d'un enfant.
- Certificat médical attestant la nécessité d'une présence parentale auprès de l'enfant malade.
- Fêtes religieuses (dates publiées au Bulletin officiel de l'éducation nationale).
- Journée d'appel de préparation à la défense.
- Convocation préfectorale ou devant une instance juridictionnelle.
- Justificatif – Retard transport

**3- Sessions :**

Les aptitudes et l'acquisition des connaissances sont appréciées par un contrôle continu et régulier et/ou par un examen terminal.

#### 4- Validation – capitalisation- compensation :

Une Unité d'enseignement est acquise dès lors que la moyenne est égale ou supérieure à 10/20. Elle est alors définitivement acquise et capitalisée.

Exception faite de l'UE41 : Pour valider l'UE 41, l'étudiant doit avoir :

- réussi les évaluations des chapitres du MOOC AFGSU mises en ligne sur Moodle avec une note supérieure ou égale à 8/10 pour chaque évaluation ;
- avoir été présent au cours magistral AFGSU ;
- et avoir assisté au TD pratique AFGSU.

Un semestre est validé dès lors que l'étudiant valide chacune des UE qui le composent.

#### 5- Dispense :

Les étudiants ayant déjà validé durant leurs précédentes années d'études le C2i ou une des UE de l'année en cours en Orthoptie peuvent effectuer une demande écrite de dispense.

Cette demande doit être adressée avant :

- le 15 novembre 2019 pour les UE du 1<sup>er</sup> semestre ;
- le 16 mars 2020 pour les UE du 2<sup>e</sup> semestre.

Elle doit être accompagnée de justificatifs c'est-à-dire :

- d'une copie du diplôme et/ou du relevé de notes pour le C2i ;
- du relevé de notes avec le descriptif de l'UE déjà validée pour une demande de dispense d'UE.

A partir de l'année universitaire 2018-2019, les étudiants ayant le certificat du C2i ne pourront plus être dispensés de la certification PIX.

Ces demandes seront étudiées par un conseil pédagogique.

#### 6- Choix de stage :

On comptera un stage par semestre.

Exception faite des stages gratifiés : Un étudiant qui choisira un stage gratifié y sera en stage au 1<sup>er</sup> semestre ainsi qu'au 2<sup>e</sup> semestre. Par contre, il ne pourra pas refaire ce même stage gratifié les autres semestres et/ou années de son cursus.

Le classement des étudiants de 1<sup>re</sup> année pour le choix de stage sera le même que celui à l'issue du concours d'entrée en Orthoptie.

Les élèves redoublants leur 1<sup>re</sup> année seront classés à la fin de ce classement :

- en fonction du nombre et de l'importance des UE obligatoires (PIX compris) dans lesquels ils sont ajournés ;
- en fonction du nombre et de l'importance des UE non obligatoires dans lesquels ils sont ajournés.

Si l'égalité persiste, c'est la moyenne obtenue suite aux rattrapages de 1<sup>re</sup> année qui permettra de départager les étudiants.

Le classement des étudiants de 2<sup>e</sup> et de 3<sup>e</sup> année pour le choix de stage sera effectué de la manière suivante :

-les étudiants qui n'auront pas eu à passer les rattrapages pour passer dans l'année supérieure seront classés en premier en fonction de leur moyenne ;

-Les autres étudiants seront classés en fonction du nombre de dettes suite aux rattrapages.

Ainsi ceux qui n'auront aucune dette seront classés avant ceux qui passeront avec des dettes.

Si plusieurs étudiants ont le même nombre de dettes suite aux rattrapages, le classement de ces étudiants sera effectué dans l'ordre suivant :

- en fonction du nombre et de l'importance des UE obligatoires (PIX compris) à repasser;
- en fonction du nombre et de l'importance des UE non obligatoires à repasser.

Si l'égalité persiste, c'est la moyenne obtenue après les rattrapages qui permettra de départager les étudiants.

Les élèves redoublants de chaque année seront classés à la fin du classement :

- en fonction du nombre et de l'importance des UE obligatoires (PIX compris) dans lesquels ils sont ajournés ;
- en fonction du nombre et de l'importance des UE non obligatoires dans lesquels ils sont ajournés.

Si l'égalité persiste, c'est la moyenne obtenue suite aux rattrapages qui permettra de départager les étudiants.

Suite aux choix de stage en début d'année universitaire, l'étudiant ne pourra pas demander une modification d'un/de ces choix de stage sauf en cas de circonstances exceptionnelles. Si son cas est reconnu comme exceptionnel par le département pédagogique, l'étudiant devra refaire son/ses choix de stage(s) et il ne pourra alors choisir que le/les stages dans lesquels il restera des places suite aux choix de stage organisés au début de l'année universitaire.

Sauf accord motivé du responsable pédagogique, un étudiant ne peut pas faire un même stage deux fois dans son cursus.

### 7- Stages :

La présence au stage constitue un pré requis obligatoire.

Les absences en stage doivent être justifiées et rattrapées jusqu'à la délibération des rattrapages par le jury.

Si le temps nécessaire pour effectuer le rattrapage des absences va au-delà de cette période, l'étudiant devra redoubler.

Dans le cas où l'étudiant aura déjà redoublé une fois, il sera expulsé de la formation en fin d'année universitaire sauf si le département pédagogique accorde une indulgence suite à la demande de l'étudiant.

Si l'étudiant ne peut rattraper toutes ses absences cela engendre une non validation du stage.

En cas d'absences non justifiées au cours d'un semestre, non seulement l'étudiant devra rattraper ces absences pour valider son stage mais en plus 0.5 point par demi-journée d'absence sera enlevé sur son évaluation de stage du semestre en question.

En cas de maladie ou de décès d'un(e) proche, le stagiaire peut bénéficier jusqu'à 3 jours d'absences sans avoir à les rattraper s'il présente un justificatif.

Le candidat qui n'a pas validé tous les stages redouble, même s'il a obtenu toutes les UE.

Aucun rattrapage de stage n'est prévu en cas de non validation du stage en cas d'inaptitude.

Un carnet de stage est mis en place afin d'effectuer le suivi de la progression du niveau de l'étudiant dans sa pratique clinique.

### 8- Session de rattrapage :

Pour tous les enseignements une session de rattrapage est organisée.

Celle-ci comprend pour chaque matière des épreuves portant sur le même programme que lors de la première session.

Exception faite de l'UE41 – « Geste et soins d'urgence » : les étudiants ne l'ayant pas validé en 2<sup>e</sup> année pourront la repasser en 3<sup>e</sup> année.

### 9- Progression – redoublement :

Chaque UE validée est capitalisée définitivement. En conséquence, tout candidat ajourné à l'issue de la session de rattrapage conserve le bénéfice des UE validées, et ne compose, lors de son redoublement, que pour les UE non validées.

En cas de redoublement :

-l'étudiant perd le bénéfice des stages effectués au cours de l'année ;

-il devra effectuer:

-en 1<sup>re</sup> année : 5 à 6 demi-journées de stage par semaine ;

-en 2<sup>e</sup> année : 5 à 6 demi-journées de stage par semaine ;

-en 3<sup>e</sup> année : 6 à 7 demi-journées de stage par semaine.

Il ne peut y avoir qu'un seul redoublement par année d'études (sauf si le département pédagogique accorde une indulgence suite à une demande de l'étudiant).

## II- Dispositions pour la première année d'études en vue de l'obtention du certificat de capacité d'Orthoptiste

1 <sup>re</sup> année C.C ORTHOPTISTE S1 et S2 (60 ECTS)					
Modules	Unités d'Enseignement	ECTS	Nature de l'épreuve	Durée	Semestre
Sciences Biologiques et médicales	1 - Biologie moléculaire et cellulaire, génétique, histologie et anatomie	3	Epreuve écrite/20	1h00	1
	2 – optique géométrique : optique physiologique	3	Epreuve écrite/20	1h30	1
	4- Physiologie du système visuel, physiologie neurosensorielle	3	Epreuve écrite/20	1h00	1
	5 –Vision monoculaire, acuités visuelles et leurs anomalies	3	Epreuve écrite 1h /20 + travail écrit sous forme de dossier /10 : le tout ramené /20	1h00	1
	7 – Anatomie et histologie de l'appareil oculo-moteur et de la vision	2	Epreuve écrite /20	1h00	1
	8 – Physiologie de l'appareil oculo-moteur et de la vision binoculaire	3	Epreuve écrite /20	1h00	1
	9 – Physiopathologie de l'oculo-motricité et de la vision binoculaire	4	Epreuve écrite /20	1h00	1
	14 –Pathologie sensorimotrices	2	Epreuve écrite /20	1h00	2
	16 – Pathologies ophtalmologiques et générales	2	Epreuve écrite /20	1h00	1
19 – Pharmacologie et thérapeutique	1	Epreuve écrite et ou orale /20	1h00	2	
Méthode de travail	6 – Langue vivante (anglais) semestre 1	1	Epreuve orale et/ou écrite /20 dans le cadre du contrôle continu + présence en TD /5 : le tout ramené sur 20		1
	6 – Langue vivante (anglais) semestre 2	1	Epreuve orale et/ou écrite /20 dans le cadre du contrôle continu + présence en TD /5 : le tout ramené sur 20		2
Sciences humaines, sociales et droit	12–Déontologie et éthique : historique de la profession	1	Epreuve écrite et ou orale /20	1h00	1
	18-Psychologie, psychopathologie, neurophysiologie	2	Epreuve écrite et ou orale dans le cadre du contrôle continu /20	1h00	2
Méthodes, techniques, outils d'intervention de l'orthoptiste	3- Réfraction	4	Epreuve écrite 1h /20 Epreuve Pratique /20 pour le rattrapage		1
	10 - Explorations fonctionnelles	3	Epreuve écrite 1h /20 Pratique /10 : le tout ramené /20		2
	13 – Hygiène et gestion des risques	1	Epreuve écrite/20	1h00	2
	15 – Prise en charge des pathologies sensorimotrices	6	Epreuve écrite/20	1h00	2
	17 – Explorations fonctionnelles des pathologies ophtalmologiques et générales	4	Epreuve écrite /20 Et orale et Pratique /10 : le tout ramené /20	1h00	2
20- Contactologie	2	Epreuve écrite et ou orale et ou pratique /20	1h00	2	
Pratique orthoptique	11 – Bilan orthoptique	5	Epreuve écrite /20 Et orale et Pratique /10 : le tout ramené /20	1h00	2
Stage	Stage d'observation (Semestre 1)	1	Assiduité et évaluation / 40		1
	Stage (Semestre 2)	3	Assiduité et évaluation / 100		2

### 1- PIX –UE 28

Le certificat du C21 est remplacé par la certification PIX. La certification PIX est désormais le pré requis de l'UE 28.

La certification PIX doit être obtenue avant le passage en 2<sup>e</sup> année. Un étudiant de 1<sup>ère</sup> année qui n'aura pas obtenu sa certification PIX mais qui aura validé toutes les autres UE obligatoires et n'aura que 3 dettes d'UE non obligatoires pourra exceptionnellement passer en 2<sup>e</sup> année.

Pour l'obtention de la certification PIX, il faut valider chacune des épreuves suivantes :

-5 travaux pratiques avec une note minimale de 2 sur 3 ;

-un QCM avec la validation des 6 compétences suivantes avec au minimum un niveau 4:

Compétence 1-1 Mener une recherche et une veille d'information ;

Compétence 1-2 Gérer des données ;

Compétence 2-2 Partager et publier ;

Compétence 3-3 Adapter les documents à leur finalité ;

Compétence 4-1 Sécuriser l'environnement numérique ;

Compétence 4-2 Protéger ses données personnelles et sa vie privée.

### 2- Dette :

Afin de favoriser la progression des étudiants, des dettes sont autorisées.

Chaque UE est classée soit en UE obligatoire, soit en UE non obligatoire pour le passage à l'année supérieure.

L'étudiant est autorisé à s'inscrire en 2<sup>e</sup> année avec une dette maximale de 3 UE classées en non obligatoire.

- Semestre 1 & 2 UE obligatoire : 2-3-5-6-7-8-9-10-11-14-16-17-20-28 prérequis.

- Semestre 1 & 2 UE non obligatoire : 1-4-12-13-15-18-19.

**Il ne peut y avoir qu'un seul redoublement par année d'études (sauf si le département pédagogique accorde une indulgence suite à une demande de l'étudiant).**

### III- Dispositions pour la deuxième année d'études en vue de l'obtention du certificat de capacité d'Orthoptiste

2e année C.C ORTHOPTISTES S3 et S4 ( 60 ECTS )					
Modules	Unités d'Enseignement	ECTS	Nature de l'épreuve	Durée	Sesmetre
Sciences humaines, sociales et droit	UE 21 – Statistiques, épidémiologie, santé publique	4	Epreuve écrite/20	1h30	3
Méthodes, techniques, outils d'intervention de l'orthoptiste	UE 23 – Prise en charge des pathologies neuro-ophthalmologiques	7	Epreuve écrite et/ou étude de cas / 20	30 min	4
	UE 25 – Prise en charge de l'Amblyopie fonctionnelle	6	Epreuve orale et/ou écrite/20	30 min	3
	UE 27 – Bilan et prise en charge de la basse vision	7	Epreuve écrite et/ou Etude de cas /20	1h00	4
Sciences Biologiques et médicales	UE 22 – Pathologies neuro- ophthalmologiques	3	Epreuve écrite/20	30 min	4
	UE 24 – Amblyopie fonctionnelle et phénomène de privation visuelle	3	Epreuve écrite/20	30 min	3
	UE 26 – Basse Vision	6	Epreuve écrite/20	1h00	3
Méthode de travail	UE 28 – Méthodologie, documentation et bibliographie (PIX requis)	1	Présentation orale de l'analyse d'un article ou Rapport écrit de l'analyse d'un article /20		4
	UE 6 – Langue vivante (anglais) (1 ECTS par semestre)	1	Epreuve orale et/ou écrite /20 dans le cadre du contrôle continu + présence en TD /5 : le tout ramené sur 20		3
	UE 6 – Langue vivante (anglais) (1 ECTS par semestre)	1	Epreuve orale et/ou écrite /20 dans le cadre du contrôle continu + présence en TD /5 : le tout ramené sur 20		4
	UE 32 – Communication, éducation thérapeutique	2	Epreuve écrite et/ou Contrôle continu en TD/20		3
	UE 33 – Imagerie et technologies de la communication	2	Epreuve orale et/ou écrite /20	1h00	4
	UE 41 – Geste et soins d'urgence	1	Obtention de l'AFGSU niveau 2		4
Stage	Stage (Semestre 3)	8	Assiduité et évaluation / 100		3
	Stage (Semestre 4)	8	Assiduité et évaluation / 100		4

#### 1- PIX – UE 28 :

Tous les étudiants de 2<sup>ème</sup> année doivent obligatoirement obtenir leur certification PIX. Aucune exception ne sera autorisée. Les étudiants de 2<sup>ème</sup> année qui n'auront pas obtenu leur certification PIX ne pourront pas passer l'UE 28.

#### 2- Dette :

Afin de favoriser la progression des étudiants, des dettes sont autorisées.

Chaque UE est classée soit en UE obligatoire, soit en UE non obligatoire pour le passage à l'année supérieure.

L'étudiant est autorisé à s'inscrire en 3<sup>e</sup> année avec une dette maximale de 2 UE classées en non obligatoire.

- Semestres 3 & 4 UE obligatoires : 6-21-22-23-24-25-26-27-28 et son prérequis
- Semestres 3 & 4 UE non obligatoires : 32-33-AFGSU

Ces UE devront être obligatoirement acquises à la fin de la 3<sup>e</sup> année

Il ne peut y avoir qu'un seul redoublement par année d'études (sauf si le département pédagogique accorde une indulgence suite à une demande de l'étudiant).

**IV- Dispositions pour la troisième année d'études en vue de l'obtention du certificat de capacité d'Orthoptiste**

3e année C.C ORTHOPTISTES S5 et S6 ( 60 ECTS )					
Modules	Unités d'Enseignement	ECTS	Nature de l'épreuve	Durée	Sesmetre
Sciences humaines, sociales et droit	UE 34 – Exercice de la profession d'Orthoptiste: Législation, réglementation et gestion	1	épreuve écrite et/ou orale /20	1h00	5
Méthodes de travail	UE 6 – Langue vivante (anglais) (1 ECTS par semestre)	1	Epreuve orale et/ou écrite /20 dans le cadre du contrôle continu + présence en TD /5 : le tout ramené sur 20	1h00	5
	UE 6 – Langue vivante (anglais) (1 ECTS par semestre)	1	Epreuve orale et/ou écrite /20 dans le cadre du contrôle continu + présence en TD /5 : le tout ramené sur 20	1h00	6
	UE 38 – Travail de fin d'études	8	Mémoire écrit /20 + présentation orale devant jury/ 20 : le tout ramené /20	30min	6
	UE 39 – Coopération, coordination avec les différents acteurs	1	Epreuve écrite et/ou orale /20	1h00	5
	UE 40 – Accompagnement des professionnels et futurs professionnels orthoptistes	1	Epreuve écrite et/ou orale /20	1h00	5
Méthodes, techniques, outils d'intervention de l'orthoptiste	UE 29 – Vision et troubles d'apprentissages	5	épreuve écrite/20	30 min	5
	UE 30 – Troubles neurovisuels, vision et équilibre: Bilan et prise en charge	6	épreuve écrite/20	30 min	5
	UE 31 – Dépistage visuel, aptitudes visuelles et économie visuelle	3	Epreuve écrite et/ou orale /20	1h00	5
	UE 35 – Dépistage, prévention et suivi des pathologies ophtalmologiques	4	Epreuve écrite et/ou orale /20	1h00	6
	UE 36 – Bilan orthoptique pré et post opératoires, principes des techniques chirurgicales	2	épreuve écrite/20	1h00	6
	UE 37-Diagnostic et projet de soins	3	Epreuve écrite/20	1h00	6
	UE libre (Semestre 5)	2	Validation d'un MOOC parmi une liste fournie par le département pédagogique ou validation de l'engagement étudiant (30h par semestre)		5
	UE libre (Semestre 6)	2	4 demi-journée de stage dans un cabinet libéral		6
Stage	Stage (Semestre 5)	10	Assiduité et évaluation / 100		5
	Stage (Semestre 6)	10	Assiduité et évaluation / 100		6

**Il ne peut y avoir qu'un seul redoublement par année d'études (sauf si le département pédagogique accorde une indulgence suite à une demande de l'étudiant).**

**1- Certificat de compétences cliniques :**

Un certificat de compétences cliniques est organisé au cours du dernier semestre de formation. Ce certificat est destiné à valider les compétences cliniques acquises durant la formation. Il fait l'objet d'une session de rattrapage.

Pour valider le certificat de compétences cliniques vous devez avoir obtenu la moyenne à chacune des 4 épreuves notées sur 10 : Bilan Orthoptique, Examen complémentaire, Réfraction, Oral.

**2- Dette :**

Toutes les dettes de l'année antérieure doivent avoir été validées.

Aucune dette n'est possible pour l'obtention du certificat de capacités d'Orthoptiste.

**3- Certificat de capacité d'orthoptiste :**

Le certificat de capacité d'orthoptiste est délivré aux étudiants ayant :

- Validé l'ensemble des enseignements et des stages ;
- Obtenu le certificat de compétences cliniques ;
- Obtenu l'AFGSU de niveau 2 ;
- Présenté avec succès leur travail de fin d'études.

**V- Le concours d'admission à la formation d'orthoptiste**

Les modalités d'intégration en 1ère année d'Orthoptie pour l'année universitaire 2019-2020 sont en attente de la nouvelle réglementation

**NOTE DE PRESENTATION DES MODALITÉS DE CONTROLE DES CONNAISSANCES RELATIVES AUX  
ETUDES DE PSYCHOMOTRICITE**

**Année universitaire 2019/2020**

**I. Stages (page 1).**

Il y a une précision sur la répartition du nombre d'heures de stage entre la 2<sup>ème</sup> et la 3<sup>ème</sup> année  
Il est précisé que 200 heures doivent être effectuées en 2<sup>ème</sup> année et 400 heures en 3<sup>ème</sup>  
année. Le nombre total d'heure reste inchangé.

**II. Le concours d'admission à la formation de psychomotricité (page 6)**

Suppression des modalités du concours dans l'attente de la nouvelle réglementation : Les  
modalités d'intégration en 1<sup>ère</sup> année de psychomotricité pour l'année universitaire 2019-2020  
se feront via Parcoursup.

**III. Le service sanitaire**

A compter de la rentrée universitaire de 2019, les étudiants en psychomotricité, comme c'est  
le cas dans la réglementation pour les étudiants en santé, participeront au service sanitaire  
pour une durée de 60 demi-journées sur l'ensemble de la formation avec des temps de  
méthodologie de conduite de projet, des temps sur le terrain et des temps de retour  
d'expérience. Le détail de son application sera régi par un nouveau texte réglementaire en  
attente de publication.

**MODALITÉS DE CONTROLE DES CONNAISSANCES RELATIVES AUX ETUDES DE PSYCHOMOTRICITE  
ANNÉE UNIVERSITAIRE 2019-2020**

## **DIPLÔME D'ETAT DE PSYCHOMOTRICIEN**

### **I- Dispositions communes aux 3 années du diplôme d'état de PSYCHOMOTRICIEN**

La présence à l'ensemble des enseignements pratiques est obligatoire. La validation des enseignements pratiques est soumise à cette participation. Toute absence doit être motivée et accompagnée de justificatif.

L'absence de justificatif peut entraîner la non-validation du TD. Au-delà de 3 absences le TD ne sera pas validé.

Absences reconnues justifiées sur présentation de pièces justificatives :

- Maladie ou accident.
- Décès d'un parent au premier ou au deuxième degré.
- Mariage ou PACS.
- Naissance ou adoption d'un enfant.
- Certificat médical attestant la nécessité d'une présence parentale auprès de l'enfant malade.
- Fêtes religieuses (dates publiées au Bulletin officiel de l'éducation nationale).
- Journée d'appel de préparation à la défense.
- Convocation préfectorale ou devant une instance juridictionnelle.
- Justificatif – Retard transport

Observation : Une note inférieure à 8/20 à un module entraîne l'obligation de repasser la totalité des enseignements du module.

Certains examens pourraient être effectués sur la plateforme SIDES.

Les stages font l'objet d'une validation :

- 80 heures en 1<sup>ère</sup> année ;
- 200 heures en 2<sup>ème</sup> année ;
- 400 heures en 3<sup>ème</sup> année.

Faute de validation, l'étudiant redouble l'année considérée.

En cas de redoublement, l'étudiant perd le bénéfice de l'ensemble des évaluations réalisées et des stages effectués au cours de l'année.

Un seul redoublement par année est autorisé.

<b>DIPLÔME D'ETAT DE PSYCHOMOTRICIEN</b> <b>Modalités de contrôle des connaissances (Inchangées)</b> <b>1ère ANNEE (Année Universitaire 2019-2020)</b>					
<b>MODULES</b>	<b>Enseignement</b>	<b>Modalité de contrôle</b>	<b>Semestre</b>	<b>Points</b>	
MODULE 1 (Coeff 2)	Pathologie Médicale	EXAMEN TERMINAL (40%)	S2	80	<b>Total 200</b>
	Santé Publique	EXAMEN TERMINAL (30%)	S2	60	
	Pédagogie	Contrôle Continu (30%)	S1	60	
MODULE 2 (Coeff3)	Anatomie et Neuroanatomie	EXAMEN TERMINAL (25%)	S1	75	<b>Total 300</b>
	Anatomie et Neuroanatomie	EXAMEN TERMINAL (50%)	S2	150	
	Anatomie et Neuroanatomie	Contrôle Continu (25%)	S1	75	
MODULE 3 (Coeff 3)	Physiologie neuromusculaire	EXAMEN TERMINAL (25%)	S1	75	<b>Total 300</b>
	Physiologie neuromusculaire	EXAMEN TERMINAL (50%)	S2	150	
	Physiologie neuromusculaire	Contrôle Continu (25%)	S1	75	
MODULE 4 (Coeff 3)	Psychologie	EXAMEN TERMINAL (25%)	S1	75	<b>Total 300</b>
	Psychologie	EXAMEN TERMINAL (50%)	S2	150	
	Psychologie	Contrôle Continu (25%)	S2	75	
MODULE 5 (Coeff 3)	Psychiatrie	EXAMEN TERMINAL (40%)	S1	120	<b>Total 300</b>
	Psychiatrie	EXAMEN TERMINAL (60%)	S2	180	
MODULE 6 (Coeff 4)	Psychomotricité	EXAMEN TERMINAL (25%)	S1	100	<b>Total 400</b>
	Psychomotricité	EXAMEN TERMINAL (50%)	S2	200	
	Psychomotricité	Contrôle Continu (25%)	S1	100	
MODULE 7 (Coeff 4)	DAPS	Contrôle Continu (33,33%)	S1/S2	133,33	<b>Total 400</b>
	Pratique Psychomotrice	Contrôle Continu (33,33%)	S1/S2	133,33	
	Relaxation, conscience corporelle et expressivité du corps	Contrôle Continu (33,34%)	S1/S2	133,34	
<b>TOTAL</b>					<b>2200</b>
<b>STAGE (0 - 6 ans): 80 heures</b> <b>Moyenne exigée : 10/20 soit 1100 points</b> <b>Observation : Le candidat ne doit pas avoir une note inférieure à 8/20 à chacun des modules.</b>					

**DIPLÔME D'ETAT DE PSYCHOMOTRICIEN**  
**Modalités de contrôle des connaissances (*Inchangées*)**  
**2ème ANNEE (Année Universitaire 2019-2020)**

<b>MODULES</b>	<b>Enseignement</b>	<b>Modalité de contrôle</b>	<b>Semestre</b>	<b>Points</b>	
<b>MODULE 1</b> (Coeff 3)	Anatomie fonctionnelle	Contrôle Continu (12,5%)	S1	<b>37,5</b>	<b>Total 300</b>
	Anatomie fonctionnelle	EXAMEN TERMINAL (12,5%)	S1	<b>37,5</b>	
	Anatomie fonctionnelle	EXAMEN TERMINAL (25%)	S2	<b>75</b>	
	Physiologie	Contrôle Continu (12,5%)	S1	<b>37,5</b>	
	Physiologie	EXAMEN TERMINAL (12,5%)	S1	<b>37,5</b>	
	Physiologie	EXAMEN TERMINAL (25%)	S2	<b>75</b>	
<b>MODULE 2</b> (Coeff 2)	Neuro-Pédiatrie	EXAMEN TERMINAL (100%)	S2	<b>200</b>	<b>Total 200</b>
<b>MODULE 3</b> (Coeff 3)	Psychologie	Contrôle Continu (25%)	S1	<b>75</b>	<b>Total 300</b>
	Psychologie	EXAMEN TERMINAL (25%)	S1	<b>75</b>	
	Psychologie	EXAMEN TERMINAL (50%)	S2	<b>150</b>	
<b>MODULE 4</b> (Coeff 2)	Psychiatrie	EXAMEN TERMINAL (100%)	S2	<b>200</b>	<b>Total 200</b>
<b>MODULE 5</b> (Coeff 4)	Psychomotricité	Contrôle Continu (40%)	S1/S2	<b>160</b>	<b>Total 400</b>
	Psychomotricité	EXAMEN TERMINAL (20%)	S1	<b>80</b>	
	Psychomotricité	EXAMEN TERMINAL (40%)	S2	<b>160</b>	
<b>MODULE 6</b> (Coeff 2)	Théorico-Clinique	Contrôle Continu (100%)	S2	<b>200</b>	<b>Total 200</b>
<b>MODULE 7</b> (Coeff 4)	Relaxation	Contrôle Continu (20%)	S1/S2	<b>80</b>	<b>Total 400</b>
	Expressivité du corps	Contrôle Continu (20%)	S1/S2	<b>80</b>	
	Jeu dramatique	Contrôle Continu (20%)	S1/S2	<b>80</b>	
	Pratiques Psychomotrices	Contrôle Continu (20%)	S1/S2	<b>80</b>	
	Oral Examen Psychomoteur	Contrôle Continu (20%)	S1/S2	<b>80</b>	
<b>TOTAL</b>					<b>2000</b>

**Moyenne exigée : 10/20 soit 1000 points**

**Observation : Le candidat ne doit pas avoir une note inférieure à 8/20 à chacun des modules.**

**DIPLÔME D'ETAT DE PSYCHOMOTRICIEN**  
**Modalités de contrôle des connaissances (*Inchangées*)**  
**3ème ANNEE (Année Universitaire 2019-2020)**

<b>MODULES</b>	<b>Enseignement</b>	<b>Modalité de contrôle</b>	<b>Semestre</b>	<b>Points</b>	
<b>THEORIQUE</b>	Anatomie fonctionnelle (Coeff 1)	Contrôle Continu (50%)	S1 ou S2	<b>50</b>	<b>Total 900</b>
	Anatomie fonctionnelle (Coeff 1)	EXAMEN TERMINAL (50%)	S1	<b>50</b>	
	Législation (Coeff1)	EXAMEN TERMINAL (100%)	S1	<b>100</b>	
	Psychiatrie (Coeff2)	EXAMEN TERMINAL (100%)	S2	<b>200</b>	
	Psychologie (Coeff2)	EXAMEN TERMINAL (100%)	S2	<b>200</b>	
	Psychomotricité Neuropsychomotricité (Coeff3)	Contrôle Continu (25%)	S1	<b>75</b>	
	Psychomotricité Neuropsychomotricité (Coeff3)	EXAMEN TERMINAL (25%)	S1	<b>75</b>	
	Gérontopsychomotricité (Coeff3)	Contrôle Continu (25%)	S2	<b>75</b>	
	Gérontopsychomotricité (Coeff3)	EXAMEN TERMINAL (25%)	S2	<b>75</b>	
<b>THEORICO-CLINIQUE EN PSYCHOMOTRICITE</b>	Rapport de stage + Options	Contrôle Continu (100%)	S2	<b>400</b>	<b>Total 400</b>
<b>PRATIQUE EN PSYCHOMOTRICITE</b>	MSP BLANCHES	Contrôle Continu (100%)	S2	<b>400</b>	<b>Total 400</b>
<b>TOTAL</b>					<b>1700</b>

**La validation des stages de 600 heures sur la 2ème et 3ème années est obligatoire.**

**Moyenne exigée : 10/20 soit 850 points**

**Observation : Le candidat ne doit pas avoir une note inférieure à 8/20 à chacun des modules.**

**Pour se présenter au diplôme d'Etat de Psychomotricien, il faut avoir validé les 3 années de psychomotricité conformément aux dispositions des modalités de ce contrôle de connaissances.**

## **II- Examen en vue de l'obtention du diplôme d'état de PSYCHOMOTRICIEN**

L'examen en vue de l'obtention du diplôme d'Etat de psychomotricien est organisé par le directeur de l'institut de formation en psychomotricité conformément aux articles 19, 21 et 22 de l'Arrêté du 7 avril 1998 relatif aux études préparatoires au diplôme d'Etat de psychomotricien Modifié par l'Arrêté du 12 mai 2010 - art. 1.

L'examen en vue de l'obtention du diplôme d'Etat de psychomotricien consiste :

1° En une épreuve de mise en situation professionnelle auprès d'une personne à l'exclusion des candidats de l'année en cours, dont la durée est comprise entre quarante-cinq minutes et une heure et qui est précédée d'un temps de préparation de vingt minutes. Cette épreuve est notée sur 20 points ;

2° En la présentation et la soutenance du mémoire. Cette épreuve est notée sur 20 points. Ce mémoire peut être entrepris à compter de la deuxième année de scolarité. Sa soutenance doit intervenir au plus tard dans l'année qui suit le succès à l'épreuve de mise en situation professionnelle.

La moyenne du contrôle continu des enseignements théoriques, théorico-cliniques et pratiques de troisième année entre dans le total des points exigés pour l'obtention du diplôme d'Etat.

Sont déclarés reçus à l'examen les candidats ayant obtenu un total de points au moins égal à 30 à l'issue des épreuves, sans note inférieure à 8 pour chacune des deux épreuves et sans note moyenne des modules de troisième année inférieure à 10.

En cas d'échec à la première session de l'examen, les candidats qui ont présenté les deux épreuves peuvent se présenter à la deuxième session pour subir la ou les épreuves pour laquelle ou lesquelles ils ont obtenu une note inférieure à 8 sur 20, en adressant une nouvelle demande d'inscription au directeur de l'institut de formation en psychomotricité trente jours avant la date fixée pour l'examen.

En cas d'échec à la deuxième session, ils peuvent être autorisés à redoubler leur troisième année dans les conditions définies à l'article 6 (un redoublement est autorisé à l'issue de chacune des trois années de scolarité). Dans ce cas, ils peuvent conserver le bénéfice de la note moyenne des modules de troisième année et de la note obtenue à l'une des deux épreuves du diplôme d'Etat pour laquelle ils auraient obtenu la moyenne.

### III- Concours d'accès 1<sup>ère</sup> année à l'institut de formation de PSYCHOMOTRICITE

Suppression des modalités du concours dans l'attente de la nouvelle réglementation : Les modalités d'intégration en 1<sup>ère</sup> année de psychomotricité pour l'année universitaire 2019-2020 se feront via Parcoursup.

### IV- Examen d'accès en 2<sup>ème</sup> année à l'institut de formation de PSYCHOMOTRICITE

<b>DIPLÔME D'ETAT DE PSYCHOMOTRICIEN</b> <b>Modalités de contrôle des connaissances (<i>Inchangées</i>)</b> <b>EXAMEN D'ADMISSION EN 2<sup>ème</sup> ANNEE</b> <b>(Année Universitaire 2018-2019)</b>				
CONDITIONS POUR FAIRE ACTE DE CANDIDATURE Modalités régies par l'arrêté du 7 avril 1998  Art. 25. Sont dispensées de la première année d'études en vue du diplôme d'Etat de psychomotricien les personnes titulaires des diplômes suivants :  - Validation du premier cycle des études médicales ; - Licence ou maîtrise de psychologie ; - Diplôme d'Etat d'ergothérapeute ; - Diplôme d'Etat d'infirmier ou d'infirmière ; - Diplôme d'infirmier de secteur psychiatrique ; - Diplôme d'Etat de masseur-kinésithérapeute ; - Diplôme d'Etat d'éducateur spécialisé ; - Certificat de capacité en orthophonie ; - Certificat d'aptitude à l'éducation des enfants et adolescents déficients ou inadaptés ; - Licence des sciences et techniques des activités physiques et sportives ; - Diplômes mentionnés en annexe de l'article A. 212-2 du code des sports et mentionné ; à l'article D. 212-35 du code des sports ; - Diplôme de maître d'éducation physique ; - Certificat de capacité d'orthoptiste. L'Article 26 de l'Arrêté du 7 avril 1998 relatif aux études préparatoires au diplôme d'Etat de psychomotricien dispose que les candidats doivent déposer auprès du directeur de l'institut de formation compétent, au plus tard un mois au moins avant la date de l'examen de passage, un dossier conforme à l'annexe III.				
<b>MODULES</b>	<b>Enseignement</b>	<b>Modalité de contrôle</b>	<b>Points</b>	
<b>MODULE 1 (Coeff 2)</b>	<i>Pathologie Médicale</i>	<i>EXAMEN SPECIAL (40%)</i>	<b>80</b>	<b>Total 200</b>
	<i>Santé Publique</i>	<i>EXAMEN SPECIAL (30%)</i>	<b>60</b>	
	<i>Pédagogie</i>	<i>EXAMEN SPECIAL (30%)</i>	<b>60</b>	
<b>MODULE 2 (Coeff3)</b>	<i>Anatomie et Neuroanatomie</i>	<i>EXAMEN SPECIAL (100%)</i>	<b>300</b>	<b>Total 300</b>
<b>MODULE 3 (Coeff3)</b>	<i>Physiologie neuromusculaire et notions de Neurophysiopathologie</i>	<i>EXAMEN SPECIAL (100%)</i>	<b>300</b>	<b>Total 300</b>
<b>MODULE 4 (Coeff 3)</b>	<i>Psychologie</i>	<i>EXAMEN SPECIAL (100%)</i>	<b>300</b>	<b>Total 300</b>
<b>MODULE 5 (Coeff 3)</b>	<i>Psychiatrie</i>	<i>EXAMEN SPECIAL (100%)</i>	<b>300</b>	<b>Total 300</b>
<b>MODULE 6 (Coeff 4)</b>	<i>Psychomotricité</i>	<i>EXAMEN SPECIAL (100%)</i>	<b>400</b>	<b>Total 400</b>
<b>TOTAL</b>				<b>1800</b>
<b>Moyenne exigée : 10/20 soit 900 points</b>  <b>Observation :</b> <b>Pour être admis en 2<sup>ème</sup> année du D.E de Psychomotricien, le candidat doit avoir obtenu une moyenne générale de 10 sans avoir de note inférieure à 8. Il n'y a pas de session de rattrapage.</b>				

Le montant de l'inscription correspond au montant des droits de scolarité d'un 1er cycle.

### **V- Concours Extracommunautaire De PSYCHOMOTRICIEN**

**Le concours extracommunautaire de psychomotricien est organisé conformément aux dispositions de l'arrêté du 31 octobre 2008.**

Les titulaires d'un titre ou diplôme étranger de psychomotricien qui ne sont pas susceptibles de bénéficier des dispositions applicables aux ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen ou de la Confédération suisse et qui souhaitent exercer en France doivent se présenter à des épreuves de sélection pour entrer dans un institut de formation de psychomotriciens en vue de l'obtention du diplôme d'Etat français de psychomotricien.

Le nombre total de candidats admis en première année dans un institut de formation de psychomotriciens en application des dispositions du présent arrêté au cours d'une année donnée s'ajoute au quota d'étudiants de première année attribué à cet institut pour l'année considérée, sans pouvoir excéder 10 %. Lorsque l'application de ce pourcentage conduit à un nombre décimal, ce nombre est arrondi au nombre supérieur.

Art. 3 Arrêté du 31 octobre 2008 : Les candidats doivent en outre acquitter des droits d'inscription dont le montant est déterminé par l'organisme gestionnaire de l'institut de formation concerné après avis du conseil technique

Le montant des droits d'inscription est 100€.

Les épreuves de sélection sont au nombre de trois :

— une épreuve d'admissibilité :

Epreuve de culture générale dont la durée est de 1 heure 30, notée sur 20 points

Pour être admissible, le candidat doit obtenir une note au moins égale à 10 sur 20.

— deux épreuves d'admission :

une épreuve orale et une mise en situation pratique, organisées au cours d'une même séance.

L'épreuve orale, d'une durée de 30 minutes au maximum.

Elle est notée sur 20 points. Une note inférieure à 8 sur 20 est éliminatoire.

L'épreuve de mise en situation pratique d'une durée de 1 heure 30 au maximum, est notée sur 20 points.

Une note inférieure à 8 sur 20 est éliminatoire.

Pour pouvoir être admis dans un institut de formation de psychomotricien, les candidats doivent obtenir un total de points au moins égal à 30 sur 60 aux trois épreuves de sélection.

Les candidats admis doivent impérativement suivre au minimum un tiers de la formation théorique, pratique et clinique en psychomotricité.